



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 24 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

24H Senat	7
<i>24H Senat - 22/06/2015</i>	
Journal de 20h	8
<i>Journal de 20h - 22/06/2015</i>	
La Politique Du Jour	10
<i>La Politique Du Jour - 23/06/2015</i>	
Journal	12
<i>Journal - 23/06/2015</i>	
Journal De 8H00	14
<i>Journal De 8H00 - 23/06/2015</i>	
Journal	16
<i>Journal - 23/06/2015</i>	
Lcp Politique Matin	17
<i>Lcp Politique Matin - 23/06/2015</i>	
Choisissez Votre Camp	18
<i>Choisissez Votre Camp - 23/06/2015</i>	
Journal	21
<i>Journal - 23/06/2015</i>	
La nouvelle géographie de la croissance	22
<i>Le Monde - 24/06/2015</i>	
Une autre croissance est possible	24
<i>Les Echos - 24/06/2015</i>	
Dis-moi si tu es heureux, je te dirai quel est ton PIB	25
<i>L'Opinion - 24/06/2015</i>	
Faut-il plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection?	27
<i>Aisnenouvelle.Fr - 23/06/2015</i>	
Faut-il mettre les élus à la retraite d'office?	29
<i>L'Alsace - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	31
<i>L'Ardennais - 23/06/2015</i>	
Retraite politique obligatoire à 70 ans ?	32
<i>Corse Matin - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	33
<i>Le Courrier Picard Toutes Éditions - 23/06/2015</i>	
Et si les élus s'arrêtaient à 70 ans?	34
<i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 23/06/2015</i>	
Rénover la démocratie	35
<i>L'Economie En 2 Mots - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	36
<i>L'Est Eclair - 23/06/2015</i>	
SOCIÉTÉUN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE	37
<i>L'Est Républicain Toutes Editions - 23/06/2015</i>	
Retraite politique à 70 ans : Clinton et De Gaulle sur la touche ?	39
<i>Franceinfo.Fr - 23/06/2015</i>	
en bref	41
<i>Le Havre Libre Le Havre - 23/06/2015</i>	
en bref	42
<i>Le Havre Presse - 23/06/2015</i>	
Elections : 70 ans...l'âge du débat	43
<i>Le Journal De La Haute- Marne - 23/06/2015</i>	

Sommaire

Faut-il mettre les élus à la retraite d'office?	44
<i>Le Journal De Saône Et Loire - 23/06/2015</i>	
Vers un âge maximum pour se présenter à une élection ?	46
<i>Ladepeche.Fr - 23/06/2015</i>	
Le gouvernement veut valoriser le bénévolat pour décrocher un emploi	47
<i>Lefigaro.Fr - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	49
<i>Lunion.Presse.Fr - 23/06/2015</i>	
Retraite à 70 ans: un député sur dix ne pourrait pas se présenter à un nouveau mandat D...	51
<i>Msn (France) - 23/06/2015</i>	
Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : le débat est lancé	53
<i>Nord Éclair - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	54
<i>Nord Littoral - 23/06/2015</i>	
Peut-on être candidat à une élection après 70ans ?	55
<i>La Nouvelle République Du Centre Ouest - 23/06/2015</i>	
en bref	56
<i>Paris Normandie - 23/06/2015</i>	
Quel est l'âge du Capitaine ?...	57
<i>Le Petit Journal Tarn Et Garonne - 23/06/2015</i>	
Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : le débat est lancé	58
<i>La Presse De La Manche Cherbourg - 23/06/2015</i>	
en bref	59
<i>Le Progrès De Fécamp - 23/06/2015</i>	
SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE	60
<i>Le Républicain Lorrain - 23/06/2015</i>	
Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans	62
<i>L' Union - 23/06/2015</i>	
SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE	63
<i>Vosges Matin Saint- Dié - Remiremont - 23/06/2015</i>	
#DirectPolitique: Installer des migrants en zone rurale, «du carburant pour le FN» , dé...	65
<i>20Minutes.Fr - 23/06/2015</i>	
La République des rapports	66
<i>Blogs.Lexpress.Fr - 23/06/2015</i>	
Faut-il plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection?	68
<i>Courrier- Picard.Fr - 23/06/2015</i>	
INFOGRAPHIE. Comment la retraite à 70ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat	70
<i>Francetvinfo.Fr - 23/06/2015</i>	
INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat	71
<i>Free.Fr - 23/06/2015</i>	
Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique	72
<i>Free.Fr - 23/06/2015</i>	
Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discriminati...	73
<i>Free.Fr - 23/06/2015</i>	
Retraite d'office à 70 ans pour les politiques : ce qu'en pensent les parlementaires de...	74
<i>Gazetteinfo.Fr - 23/06/2015</i>	
Politiques : retraite obligatoire après 70 ans ? (BFM TV)	77
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 23/06/2015</i>	
Vers une retraite forcée à 70 ans pour les hommes politiques ? (ITELE)	78
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 23/06/2015</i>	
Les parlementaires refusent la retraite à 70 ans	79
<i>L' Indépendant Catalan - 24/06/2015</i>	

Sommaire

«Retraite à 70 ans» : une cinquantaine de députés seraient concernés <i>Lefigaro.Fr - 23/06/2015</i>	80
Fraude, JO, Amazon : le récap éco du jour <i>Lefigaro.Fr - 23/06/2015</i>	82
Le bénévolat pourrait compter pour obtenir un examen ou un emploi <i>Leparticulier.Fr - 23/06/2015</i>	84
Une autre croissance est possible <i>Lesechos.Fr - 24/06/2015</i>	86
Retraite à 70 ans, ou non-cumul dans le temps ? <i>Lesnouvellesnews.Fr - 23/06/2015</i>	87
La République des rapports <i>Lexpress.Fr - 23/06/2015</i>	88
Dis moi si tu es heureux, je te dirai quel est ton PIB <i>Lopinion.Fr - 23/06/2015</i>	90
Le jeunisme effaie les élus <i>Metronews Paris - 24/06/2015</i>	91
Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique <i>Metronews.Fr - 23/06/2015</i>	92
Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discriminati... <i>Metronews.Fr - 23/06/2015</i>	93
Examen d'un monde qui change <i>Midi Libre Montpellier - 24/06/2015</i>	95
Débats avec Le Monde à Montpellier : examen d'un monde qui change <i>Midilibre.Fr - 23/06/2015</i>	97
Programme <i>Le Monde - 24/06/2015</i>	99
Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes - France Stratégie <i>Newspress.Fr - 23/06/2015</i>	100
Limiter l'âge des parlementaires ? Non. Les vieux cons n'ont rien à envier aux jeunes c... <i>Nouvelobs.Com - 23/06/2015</i>	101
Et si le bénévolat permettait de décrocher un emploi ? <i>Offre- Emploi.Info - 23/06/2015</i>	103
INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70 ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat <i>Orange.Fr - 23/06/2015</i>	104
INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat <i>Planet.Fr - 23/06/2015</i>	105
Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique <i>Planet.Fr - 23/06/2015</i>	106
Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discriminati... <i>Planet.Fr - 23/06/2015</i>	107
«Retraite à 70 ans» : une cinquantaine de députés seraient concernés <i>Pourelles.Yahoo.Com - 23/06/2015</i>	108
L'option bénévolat au baccalauréat? <i>Radiovl.Fr - 23/06/2015</i>	109
Age limite et élections : la honte de la discrimination, Tribune libre de l'AD-PA <i>Senioractu.Com - 24/06/2015</i>	110
Retraite à 70 ans pour les parlementaires ? <i>Silvereco.Fr_1 - 23/06/2015</i>	111
Plafonner l'âge des élus à 70 ans : "discrimination" ou "moyen d'encourager les jeunes" ? <i>Sudouest.Fr - 23/06/2015</i>	113
Le gouvernement veut valoriser le bénévolat pour décrocher un emploi <i>Trader- Workstation.Com - 23/06/2015</i>	114

Sommaire

Conseil économique social et environnement : Proposition de 10 indicateurs phares compl...	115
<i>Zonebourse.Com - 23/06/2015</i>	
Quel âge ont les parlementaires de Haute-Loire ?	116
<i>Zoomdici.Fr - 23/06/2015</i>	
Changer "le monde" ?	117
<i>Direct Matin Montpellier PLUS - 23/06/2015</i>	
La matinale : Martin Bouygues jette ses dés	118
<i>Lopinion.Fr - 23/06/2015</i>	
Martine Aubry, sonnée mais pas coulée	121
<i>Lefigaro.Fr - 23/06/2015</i>	
Aubry, sonnée mais pas coulée	124
<i>Le Figaro - 24/06/2015</i>	
Pacte de responsabilité: Camba et Aubry au bord du clash	127
<i>Le Canard Enchaîné - 24/06/2015</i>	
Protéger les jeunes du risque d' ;endoctrinement antirépublicain	128
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 23/06/2015</i>	
La mesure de l'audience est précisée	129
<i>Semaine Social Lamy - 22/06/2015</i>	
Dix nouveaux indicateurs pour évaluer la croissance française Le Conseil économique, so...	132
<i>Acteurspublics.Com - 23/06/2015</i>	
Le Gard, trop Front national pour être en Paca ?	133
<i>Corse Matin - 23/06/2015</i>	

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

**PUBLIC SENAT 24H SENAT – Le 22/06/2015 – 19:14:35****Journaliste**

Comment réconcilier les jeunes et la politique ? Plusieurs propositions ont été remises au ministre Patrick KANNER, en charge de la jeunesse, parmi elles une limite d'âge, 70 ans, pour les parlementaires. Qu'en pensent les premiers concernés ? Aurélien ROMANO est allé à la rencontre des sénateurs.

Aurélien ROMANO

La question est sur la table, après la publication du rapport de France Stratégie, il propose de limiter l'âge pour être candidat à 70 ans pour tous les parlementaires. Si les deux Chambres devaient être renouvelées demain, et avec cette règle, une grande partie des élus actuels ne pourraient plus se représenter. Une décision inutile, que les sénateurs de tous bords, et de tous âges, préfèrent prendre avec le sourire.

Eric JEANSANNETAS, Sénateur PS de la Creuse

La limite d'âge ne me semble pas être pertinent pour dire « là tu as dépassé l'âge et tu ne peux plus rien apporter au collectif et à la société », je ne vois pas véritablement cette barrière d'âge très opportune.

Francis DELATTRE, Sénateur Les Républicains du Val-d'Oise

J'en dis simplement une chose, c'est que ça arrive beaucoup plus vite qu'on l'imagine.

Gérard LONGUET, Sénateur Les Républicains de la Meuse

Faudrait-il également interdire aux électeurs de voter au-delà de 70 ans, ça rajeunirait l'esprit du pays. On pourrait d'ailleurs également interdire aux gens de plus de 70 ans de payer des impôts, ça rajeunirait également les contribuables. Non, je crois que vraiment ce n'est pas la solution.

Francis DELATTRE

Enfin, CHURCHILL a gagné la guerre à plus de 70 ans.

Aurélien ROMANO

Au Parlement la moyenne d'âge est sensiblement la même, 59 ans à l'Assemblée, 61 au Sénat, le nombre de septuagénaires est lui aussi similaire, 54 et 66 élus, en revanche la proportion est, elle, très différente, 9 % de plus de 70 ans au Palais Bourbon contre 19 % au Palais du Luxembourg, près de 1 sur 5. Une autre piste du rapport est de limiter le nombre de mandats à trois consécutifs. 19:16:13. FIN-



FRANCE 2 JOURNAL – Le 22/06/2015 – 20:07:10

David PUJADAS

En France, faut-il fixer un âge limite pour se présenter à une élection ? Le débat est donc lancé après la proposition en ce sens du laboratoire d'idées France Stratégie, il parle d'un plafonnement à 70 ans. Le rapport avait été sollicité par le gouvernement pour réfléchir au renouvellement de la politique.

Lilya MELKONIAN

Si la politique s'arrêtait à 70 ans, le Général DE GAULLE aurait dû quitter l'Élysée en 1960, François MITTERRAND n'aurait jamais pu briguer un deuxième septennat, quant à Alain JUPPE, ni la primaire, ni la présidentielle, ne seraient pour lui envisageable. Mais aujourd'hui, nombreux sont les parlementaires à considérer qu'au-delà d'un certain âge, il faudrait prendre sa retraite pour laisser la place aux jeunes.

Thierry SOLERE, Député Les Républicains, 44 ans

Il faut peut-être veiller à ce qu'on ne puisse pas rester plus de X années, dans le temps, à l'Assemblée. L'énergie qu'on met à durer, on la met rarement à faire.

Jean GLAVANY, Député PS, 66 ans

Il faut imposer aux élus d'un certain âge, je commence à approcher de la période, donc je me sens concerné, d'avoir, d'une manière ou d'une autre, l'obsession de la transmission et du passage de témoin, je pense que c'est indispensable.

Roger KAROUTCHI, Sénateur Les Républicains, 64 ans

Il ne s'agit pas de dire les gens expérimentés on les met de côté, il s'agit simplement de dire il faut plus de mélange, plus de diversité dans le recrutement, et plus de diversité dans les candidatures.

Lilya MELKONIAN

Si la décision de fixer la limite d'âge à 70 ans était prise aujourd'hui, 61 sénateurs sur 348 ne pourraient plus se représenter, à l'Assemblée ils seraient 53 à partir à la retraite d'office, parmi lesquels François SCHELLIER, à 79 ans il est le doyen de l'Assemblée nationale, et pour lui pas question de décrocher.

François SCHELLIER, Député Les Républicains, 79 ans

Je pense que c'est aux électeurs de choisir. Vous savez, les limites d'âge, c'est pareil, sur certains produits on voit bien qu'on peut très bien les consommer bien plus tard, donc ça sera pareil pour les parlementaires, et je ne pense pas que ce soit nécessairement une bonne chose. Alors, je ne dis pas ça parce que je suis dans ma 80ème année.

Lilya MELKONIAN

70 ans, c'est pourtant l'âge de mise à la retraite d'office dans le secteur public, et dans le privé.

David PUJADAS

Et pour information sachez que le doyen des parlementaires européens a 92 ans, il s'appelle Manolis GLEZOS, c'est une figure de la Résistance en Grèce, c'est un élu grec, élu du parti d'Alexis TSIPRAS.
20:09:20. FIN-



PAYS : France
EMISSION : JOURNAL DE 20H
DUREE : 00:02:09
PRESENTATEUR : David Pujadas



► 22 juin 2015 - 20:07:12



FRANCE INTER LA POLITIQUE DU JOUR – Le 23/06/2015 – 06:48:34

Yves DECAENS

La politique avec vous Benjamin SPORTOUCH de l'Express. Vous avez donc relevé une anomalie dans l'agenda de François HOLLANDE cette semaine.

Benjamin SPORTOUCH

Et oui, figurez-vous que cette semaine le chef de l'Etat ne reçoit aucun rapport, d'aucune sorte, alors la semaine précédente il faut dire qu'il avait eu double ration, le même jour, jeudi 18, il en recevait un le matin sur les filières jihadistes, et après-midi, rien à voir, il s'agissait de financement climatique, l'un des auteurs étant son ancien ministre Pascal CANFIN. Ce 18 juin aussi, c'était l'appel des rapports pour Manuel VALLS, puisqu'il en recevait un, lui aussi, sur « une politique », je cite, « européenne et française de la transition numérique. » Alors, je ne pourrais pas vous dire ce qu'il y a dedans, déjà les titres sont complexes en eux-mêmes en général. Et hier, le rapport qui a fait parlé a été remis au ministre de la Ville, Patrick KANNER, pour favoriser l'engagement des jeunes l'organisme public France Stratégie préconise d'empêcher de briguer un mandat politique après l'âge de 70 ans.

Yves DECAENS

Alors, pour un rapport dont on parle, combien tombent aux oubliettes ?

Benjamin SPORTOUCH

Oui, Yves, on ne les compte plus en effet, quand il n'y a pas des doublons entre rapports d'experts indépendants, parlementaires ou conseils du CESE, le Conseil Economique, Social et Environnemental, qui produit à tours de bras, pour une utilité pour le moins discutable. Alors, une inflation que dénonce les politiques, surtout quand ils sont dans l'opposition. Souvenez-vous, ils se moquaient – et soyons honnêtes, ils n'étaient pas les seuls à ce moment-là – de « la rapportite aigüe » de François HOLLANDE au début de son quinquennat, un problème, un rapport. Alors, tous ces rapports ne sont pas inutiles, on ne va pas tomber dans la démagogie. Il y a les rapports techniques, qui peuvent éclairer la décision publique, ce fut le cas du rapport de Louis GALLOIS sur la compétitivité en 2012, mais ce rapport avait une autre visée moins avouable pour François HOLLANDE, ne pas porter seul la responsabilité d'un virage pro-entreprises, bien loin de sa campagne de 2012, c'est le rapport qu'on pourrait appeler « le rapport prétexte. »

Yves DECAENS

Et puis il y a les rapports demandés dans le cadre de situations tendues.

Benjamin SPORTOUCH

Ah oui, alors ça ce sont les rapports dilatoires, pour déminer, à défaut d'apporter des réponses. Dernier exemple en date, c'était ce week-end, alors que la colère monte dans le monde des festivals d'été en raison de la baisse des crédits, eh bien qu'a fait la ministre de la Culture, je vous le donne en mille, Fleur PELLERIN a confié un rapport à l'ancien maire de Toulouse Pierre COHEN pour établir, je cite, « la réalité des problèmes. » Ou comment repousser les dits problèmes sine die, car



pour la première fois, eh bien il n'y a pas de date prévue pour la remise des travaux, Fleur PELLERIN innove en la matière, et puis c'est aussi une manière d'occuper l'ancien maire de Toulouse qui a perdu sa ville, vous le savez, en 2014. Un rapport politique, en quelque sorte, qui sert à consoler, récompenser, ou attirer dans ses filets, et là aussi il y a pléthore d'exemples, ce fut le cas de Michel ROCARD sous Nicolas SARKOZY, sur les institutions, et ce sera le cas encore demain avec Corinne LEPAGE, électron libre de l'écologie, qui remettra un rapport à Ségolène ROYAL. Son titre, pour le moins pompeux : « l'Economie du nouveau monde », en mode bilingue, je tiens à le dire, pour arriver à 100 mesures tout rond, autant vous dire qu'il y en a quelques-unes que nous aurions pu trouver nous-mêmes, eh bien oui, ici avec les deux Alex, nous aurions pu nous débrouiller. Enfin bref, la République des rapports a de beaux jours devant elle.

Yves DECAENS

Autrefois on créait des commissions, maintenant on commande un rapport.

Benjamin SPORTOUCH

Maintenant on fait les deux.

Catherine BOULLAY

Merci Benjamin SPORTOUCH. A la Une de l'Express cette semaine, une question qui aurait presque pu être posée au bac de philo.

Benjamin SPORTOUCH

Oui, qu'est-ce qu'être Français ? Une question à laquelle répond, entre autres, Pierre-André TAGUIEFF, c'est Patrick WEIL. 06:51:53. FIN-



FRANCE INTER JOURNAL – Le 23/06/2015 – 07:05:55

Patrick COHEN

En France la question du renouvellement de la classe politique est à nouveau posée.

Agnès SOUBIRAN

Dimanche dernier encore moins d'un électeur sur deux est allé voter à Clichy et Asnières pour les élections municipales partielles, depuis plusieurs années des voix s'élèvent pour tenter de rajeunir et d'ouvrir la classe politique à l'ensemble de la société. Après la parité l'heure est donc au plafonnement à 70 ans de l'âge limite pour se présenter à une élection. Cette proposition apparait dans le rapport rendu hier au ministre de la Jeunesse, Patrick KANNER, une proposition qui suscite de nombreuses réactions.

Cyril GRAZIANI

Cette proposition Arnaud MONTEBOURG l'avait faite en 2011 en pleine campagne présidentielle pour éviter disait-il de se retrouver avec un groupe parlementaire gérontocratique, tollé quasi général. Elle ressurgit cette fois, même levée de boucliers, à l'image du député Les Républicains Patrick OLLIER, tout juste 70 ans.

Patrick OLLIER

On ne peut pas demander à quelqu'un brutalement parce qu'il a été bien formé et qu'il est efficace, qu'il travaille bien de ne plus se présenter au prétexte qu'on trouve qu'il est trop vieux. Je trouve ça absurde.

Cyril GRAZIANI

Julien AUBERT est un des benjamins de l'Assemblée et sur le terrain il entend ce discours.

Julien AUBERT

Les gens me disent : ah il faut maintenant changer les gens, virer ... on remplacer des vieux, c'est souvent d'ailleurs les personnes âgées qui me disent ça, assez curieusement.

Cyril GRAZIANI

Lui est totalement hostile à un plafond, le député PS Gérard BAPT, 69 ans, rappelle que la jeunesse ne fait pas tout.

Gérard BAPT

A l'internat, les hôpitaux on nous disait ce n'est pas parce que vous êtes un jeune con vous êtes moins cons que les vieux cons, ce qui revient un peu au même.

Cyril GRAZIANI

En revanche la députée d'opposition Virginie DUBY-MULLER, elle est plutôt gênée par cette proposition, elle s'excuserait presque d'être jeune.

Virginie DUBY-MILLER

La jeunesse est une erreur dont on guéri, est-ce qu'il faut réellement légiférer ? C'est de la responsabilité de chacun de passer le relais.

Cyril GRAZIANI

Elle cite d'ailleurs un exemple tout récent, Manuela CARMENA qui il y a 15 jours est devenue maire de Madrid à 71 ans. 07:07:48. FIN}



PAYS : France
EMISSION : JOURNAL
DUREE : 00:01:54
PRESENTATEUR : Agnes Soubiran



► 23 juin 2015 - 07:05:55



FRANCE BLEU PERIGORD JOURNAL – Le 23/06/2015 – 08:06:33

Le journaliste

Faut-il instaurer une limite d'âge pour les hommes politiques ?
C'est notre question du jour ce matin sur France Bleu Périgord

Emmanuel CLAVERIE

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Patrick KANNER a reçu hier un rapport de l'agence France Stratégie, rapport qui préconise 25 mesures pour inciter les jeunes à se lancer en politique. Et parmi celle dont on parle beaucoup : la mise à la retraite forcée des hommes politiques dès 70 ans sauf pour la présidentielle. Au revoir donc Alain FABIUS (sic) 69 ans bientôt 70 donc, Alain JUPPE 70 ans et au moins 53 députés et 83 sénateurs. Benjamin FONTAINE a rencontré Jean-Pierre BONNET maire d'Eyliac 750 habitants à côté de Bassillac, il est âgé de 71 ans et forcément cette proposition lui parle.

Benjamin FONTAINE

Jean-Pierre BONNET est devenu maire à 45 ans il y a 26 ans. A l'époque il était cheminot, depuis il a enchaîné les mandats, il vient d'entamer son cinquième.

Jean-Pierre BONNET

Je ne dis pas que c'est le mandat de trop, j'aurai souhaité en faire un de moins. Moi, ce que j'avais envisagé c'est de me retirer à la fin du dernier mandat. Quand on fait un tour de table, on a des gens qui sont là pour vous aider mais prendre, comment dirais-je, le drapeau, il y en a moins.

Benjamin FONTAINE

Jean-Pierre BONNET a tout de même réussi à s'entourer d'une équipe renouvelée de moitié, des conseillers âgés de 30 à 50 ans mais qui ne sont pas assez disponibles pour prendre sa place.

Jean-Pierre BONNET

Les jeunes aujourd'hui habitent à Eyliac c'est vrai mais ils n'ont pas forcément leur lieu de travail vraiment, vraiment à proximité. J'en ai qui travaillent à Bordeaux, j'en ai qui travaillent bien plus loin que ça, à 50 kilomètres, un truc comme ça ; c'est quand même un handicap.

Benjamin FONTAINE

A 71 ans, le maire se sent aujourd'hui tout à fait capable d'assumer ses fonctions et l'idée d'imposer une limite d'âge ne lui convient pas.

Jean-Pierre BONNET

Je dis qu'il ne faut pas imposer une limite mais chacun doit se l'imposer. Il faut être raisonnable et penser un jour qu'il faut laisser la place aux jeunes.

Benjamin FONTAINE

Et c'est pour ça que Jean-Pierre BONNET l'assure, ce mandat sera le dernier.

Emmanuel CLAVERIE

C'est bien Laurent FABIUS, pas Alain. Je crois qu'il faut imposer aussi une limite d'âge aux journalistes, c'est une autre question du jour ce matin. 08:08:25. FIN/



PAYS : France
EMISSION : JOURNAL DE 8H00
DUREE : 00:02:03
PRESENTATEUR : Emmanuel Claverie



► 23 juin 2015 - 08:06:33

**FRANCE CULTURE JOURNAL – Le 23/06/2015 – 08:13:50****Catherine DUTHU**

La jeunesse était l'une des priorités du candidat HOLLANDE à la présidentielle, une fois installé à l'Elysée, le président a commandé un rapport pour valoriser l'engagement des jeunes. 77 pages, remises hier par un comité d'experts dirigé par l'économiste Jean PISANI-FERRY. On y propose de débattre de l'abaissement à 16 ans du droit de vote, d'accorder des points supplémentaires au baccalauréat pour les candidats qui font du bénévolat ou encore d'organiser une cérémonie lors du premier vote. Mais ce qui a retenu l'attention des politiques, Stéphane ROBERT, c'est tout autre chose, plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection.

Stéphane ROBERT

Oui, parmi les 25 propositions de ce rapport, c'est effectivement la proposition 21 qui a suscité le plus de commentaires hier, celle qui fixe un âge maximum de 70 ans pour se présenter à une élection. Un déni de démocratie selon le député Les Républicains Bernard DEBRE. Une vraie discrimination de l'âgisme estime, pour sa part, le socialiste Jérôme GUEDJ. Dans ces conditions, renchérit le député PS, René DOSIERE, ni MITTERRAND ni DE GAULLE n'auraient pu se représenter. Et nombre de commentateurs d'expliquer ce matin : c'est normal toutes ces récriminations, regardez à l'Assemblée nationale et au Sénat, 108 parlementaires sont concernés, 108 parlementaires sont âgés de plus de 70 ans. Et tout le monde de conclure : le débat est lancé. Mais est-ce véritablement l'objet de ce rapport, lancer le débat ? Et s'il y avait une intention cachée ? Déjà, il faut regarder qui est à l'origine de ce rapport, Jean PISANI-FERRY, un économiste de gauche, ancien Strauss-Kahnien, qui a été nommé par François HOLLANDE en août 2013 à la tête du comité gouvernemental France Stratégie, et qui espérait, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 2012, rejoindre les équipes gouvernementales. Maintenant, le calendrier, on est à moins de deux ans de l'élection présidentielle, que chaque candidat prépare déjà activement, et qui, potentiellement, parmi les candidats, pourrait être concerné par cette mesure ? Alain JUPPE, aujourd'hui âgé de 69 ans, or, Alain JUPPE est un problème pour François HOLLANDE, face à lui, aucune chance, c'est pourquoi HOLLANDE veut Nicolas SARKOZY, beaucoup plus clivant comme adversaire au premier tour. Et donc ce rapport, et cette proposition qui, au passage, a très peu de chance d'être adoptée d'ici 2017, pourrait bien être un Scud en direction d'Alain JUPPE, une façon d'instiller le doute chez un certain nombre d'électeurs ; Alain JUPPE n'est-il pas trop vieux pour se présenter ? C'est gros comme un câble sous-marin, twittait dès hier soir notre ami Brice COUTURIER, à qui on ne la fait pas. En tout cas, comme on dit dans le petit monde des journalistes, le débat est lancé !

Catherine DUTHU

Merci beaucoup Stéphane ROBERT. 08:16:12. FIN#

**LCP-AN POLITIQUE MATIN – Le 23/06/2015 – 08:47:19****Patrick CHENE**

Une mesure qui ne va pas plaire à tout le monde, Astrid, on en parlait il y a quelques instants, c'est la limite d'âge qui pourrait être imposée en politique à 70 ans.

Astrid DE VILLAINES

Vous en parliez évidemment sur Twitter, on en a beaucoup parlé hier de cette proposition de l'organisme de réflexion rattachée à Matignon, France Stratégie. Voilà ce qu'en dit Jérôme GUEDJ, il est élu socialiste, il a beaucoup travaillé sur la question des seniors. Pour lui, « Limiter l'âge pour être élu c'est une idée dangereuse, une vraie discrimination, de l'âgisme. Et après, y aura-t-il un âge limite pour conduire ou pour voter ? », s'interroge-t-il. Au contraire, pour le sénateur Luc CARVOUNAS qui est proche de Manuel VALLS, il faut aller plus loin « 70 ans maximum pour se présenter à une élection c'est encore trop, tout comme trois mandats successifs. Mais il faut un statut de l'élu ». Et puis, ces interrogations de la part d'un notaire de Normandie, Jean-Michel BOISSET. Vous savez, après l'adoption de la loi Macron les notaires ne peuvent plus exercer après 70 ans, et voilà ce qu'il dit « Une limite d'âge vient d'être fixée pour les notaires, pourquoi pas pour les parlementaires ! ». Et puis, un regard vers nos voisins européens, c'est toujours utile, c'est ce que propose le journaliste Samuel LAURENT « Pour information, la moyenne d'âge des parlementaires britanniques ou allemands est de 50 ans, chez nous c'est 60 ans à l'Assemblée, 66 ans au Sénat. Il ajoute que 88 % des parlementaires français ont plus de 50 ans ». On verra l'âge de vos invités peut-être, Patrick, dans un instant.
08:48:37. FIN/



LCI CHOISISSEZ VOTRE CAMP – Le 23/06/2015 – 10:21:18 Invités : Hélène PILICHOWSKI, éditorialiste ; André BERCOFF, journaliste ; Gilles-William GOLDNADEL, président d'Avocats sans frontières ; Olivier DARTIGOLLES, porte-parole du Parti communiste français Sujet : **Le plafonnement à 70 ans de l'âge des Elus.**

Hélène PILILCHOWSKI

Vous savez, les élus qui ont une grande expérience - on se dit en général que si on les élimine on se prive de leur savoir-faire, de leur expertise - ils peuvent aussi s'exprimer ailleurs. Il y a d'autres instances où les élus qui ont été 10 ans, 12 ans au Sénat peuvent essayer de faire valoir leur savoir. Mais regardez, Robert BADINTER qui voulait encore être candidat à 84 ans, souvenez vous, Louis MERMAZ aussi qui avait dépassé 90 et qui voulait aussi être candidat, donc des gens qui ne veulent pas décrocher. Je pense que...

André BERCOFF

Vous voulez dire qu'on devrait appliquer la peine de mort à Robert BADINTER.

Hélène PILILCHOWSKI

Ça c'est pour le Sénat...Mais non, justement je les encourage, il y a des tas d'instances. Regardez, on peut venir s'exprimer sur des plateaux télévisés - n'est-ce pas Valérie ? - il n'y a pas de limite d'âge. Donc il y a des manières, si vous voulez, on peut écrire, on peut aller dans des instances consultatives, on peut faire partie de certaines commissions extérieures à la vie politique.

Andre BERCOFF

Hélène, je vais vous dire ce qui me gêne encore plus sur ça...

Hélène PILILCHOWSKI

Et au Sénat, juste je précise, qu'il y a à peu près un tiers des sénateurs qui ont au-delà de 70 ans. Et quand on voit certaines images, quand l'après-midi ils sont tous avec les yeux, les paupières...

André BERCOFF

Ils dorment.

Hélène PILILCHOWSKI

...voilà, qui dorment dans l'Hémicycle ; je ne pense pas que ça soit un bon signal

Valérie EXPERT

Il y en a aussi qui s'endorment parfois.

André BERCOFF

Mais je vais vous dire ce qui est totalement – je voudrais dire juste un mot -, Gilles-William en parlait, c'est au-delà, sur l'entreprise. Parce que le problème là, c'est qu'aujourd'hui dans les entreprises, un autre sujet mais quand même, on jette les gens à partir de 50 – 55 ans. Je veux dire qu'il y a aussi cette espèce de phénomène, lui, discriminatoire terrifiant, 50 ans dégagez ; gicler. Donc il y a un vrai problème avec cette histoire d'âge, je crois qu'on ne devrait pas le prendre à la légère.

Valérie EXPERT

Une question en marge, c'est qu'il y a un laboratoire d'idées - je ne savais que ça existait, enfin, je plaisante - France Stratégie donc, dirigée par l'économiste Jean PISANY-FERRY qui a du être payé pour fournir ces 21 propositions pour renouveler effectivement le paysage politique,



encourager les jeunes à l'engagement. Et parmi ces 21 mesures, à aucun moment on nous parle de ce non-cumul qui est peut-être la solution. Donc pourquoi une solution qui ne sera vraisemblablement jamais adoptée, en plus parce que anticonstitutionnelle ? Peut-être Gilles-William GOLDNADEL. C'est étonnant ces rapports, on est un peu lassé de ces rapports qui nous font débattre effectivement sur le plateau mais qui ne servent à rien, avec des idées qui n'en sont pas.

Gilles-William GOLDNADEL

Ecoutez, apparemment il y a des gens pour les commander, il y a des gens pour les apprécier, je n'ai pas d'idées sur la question.

André BERCOFF

Et il y a des contribuables pour les payer.

Gilles-William GOLDNADEL

Et il y a des contribuables pour les payer.

Valérie EXPERTS

Oui, parce que : débats sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, notes de bénévolat aux examens scolaires, cérémonies lors du premier vote. Oui c'est bien mais...

Gilles-William GOLDNADEL

Mais mon camarade du Parti communiste a raison sur ce point. Je beaucoup plus sensible au fait qu'on...

Olivier DARTIGOLLES

Pour retenir le temps.

Gilles-William GOLDNADEL

Pardon ! J'espère que ça ne me sera pas trop reproché. J'espère que ce n'est pas le baiser qui tue, en ce qui concerne. Non, ce que veux dire, je suis beaucoup plus sensible à ça. Vous savez, il y a des jeunes types de 30 ans qui sont déjà des jeunes apparatchiks dans les appareils et qui bloquent les autres. Donc non, le critère par l'âge il ne m'est, en ce qui concerne, je n'ai jamais. Il y a des gens qui arrivent dans un endroit, ils disent qu'il y a trop vieux. Moi, je ne suis pas sensible à ça, je n'ai pas cette notion des vieux et des jeunes.

Valérie EXPERT

Parce que vous êtes vieux.

Gilles-William GOLDNADEL

Ça doit être ça. Vous savez, je devais déjà être un jeune vieux parce que déjà je me sentais très bien avec les vieux. Vous avez peut-être raison.

Valérie EXPERT

On arrête sur ce sujet. Rien que pour vous on va vous faire écoutez la chanson de BRASSENS.

André BERCOFF

Je suis ravi, écouter du BRASSENS c'est toujours très bien.

Valerie EXPERT

Il paraît qu'à l'Assemblée c'est la chanson fétiche d'ailleurs, c'est ce que nous dit Le Parisien ce matin. // Extrait musical // Un petit air de BRASSENS ce matin ça fait du bien. Mais effectivement, c'est ce que dit Le Parisien, les députés qui sont contre cette mesure, parce que le refrain c'est « quand on est con ».

Andre BERCOFF



Non, « le temps ne fait rien à l'affaire ». 10:25:23. FIN/



LCI JOURNAL – Le 23/06/2015 – 07:04:08

Nicolas HERBEAUX

Et pendant ce temps là en France on s'interroge sur comment faire de la place aux jeunes en politique. Un rapport du groupe de réflexion France Stratégie propose plusieurs mesures chocs dont, et c'est l'une d'entre elles, l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

Helene LECOMTE

Ce n'est pas celle qui a fait le plus parler, c'est celle-ci de l'autre côté, il s'agit en effet de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, cette dernière mesure a fait réagir les membres de la classe politique.

Camille COLIN

Balayer le sujet d'un revers de main, une facilité que tous ne pourraient se permettre. Jean-Marie LE PEN par exemple, Jean-Claude GAUDIN, Henri EMMANUELLI, ils ont tous trois soufflé leurs 70 bougies. Et plus parlant encore Alain JUPPE, candidat à la primaire de son parti pour la présidentielle 2017 les fêtera cet été, loin de l'idée de prendre cette retraite forcée dont beaucoup d'ailleurs se passeraient.

Philippe DOUCET, député PS du Val d'Oise

La jeunesse ce n'est pas un problème d'artère, c'est un problème d'état d'esprit. On est dans une société où l'allongement de l'âge de la vie progresse tous les ans et où finalement on veut mettre les gens à la retraite alors qu'ils ont envie de continuer finalement d'être actif.

Camille COLIN

Et dans les faits si la mesure devait s'appliquer aujourd'hui 54 députés seraient hors course, 66 sénateurs sans compter les maires, élus locaux et autres mandats politiques.

Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale

Même si sur l'objectif je n'y suis pas opposé il y a un vrai problème notamment constitutionnel, est-ce que l'on peut interdire à un citoyen d'être candidat devant les électeurs.

Camille COLIN

Certains plus jeunes politiques en tout cas on déjà franchi le pas sur la toile, 70 ans c'est encore trop par exemple pour le sénateur socialiste, Luc CARVOUNAS. 07:05:57. FIN}



La nouvelle géographie de la croissance

Inégalités, démocratie participative, nouvelles technologies... De grandes mutations sont à l'œuvre dans les métropoles et les territoires. Pour en débattre, deux journées de rencontres coorganisées avec Terra Nova et [France Stratégie](#) les 25 et 26 juin

La *grande divergence* » : c'est ainsi que l'économiste Enrico Moretti désigne l'évolution qu'a connue le territoire américain depuis trente ans. Année après année, nous apprend-il dans *The New Geography of Jobs* (Mariner Books, 2013), certaines villes ont attiré les compétences, tandis que d'autres se vidaient de leur capital humain. Aujourd'hui, la population des cinq aires métropolitaines les mieux dotées est pour moitié composée de diplômés de l'enseignement supérieur, quand ceux-ci sont quatre fois moins nombreux dans les cinq aires les moins dotées. Les premières payent aussi des salaires 60% plus élevés, si bien qu'il vaut mieux aujourd'hui être un simple bachelier à Boston qu'un *graduate* à Yuma (Arizona). La ségrégation par le savoir, dit Moretti, a remplacé la ségrégation raciale.

Avec moins d'intensité, la même logique est à l'œuvre en France. Si l'écart se creuse entre métropoles et sous-préfectures, c'est notamment parce que compétences et talents s'agglomèrent dans les premières. Les richesses aussi : ceux qui ont construit leur maison dans une ville en déclin ont souvent perdu emploi et patrimoine.

Il est tentant d'essayer de contrecarrer cette tendance à la polarisation au nom de l'égalité des territoires. Ce serait une erreur, parce qu'elle produit des bénéfices collectifs. Les métropoles ne captent pas du revenu au détriment des villes moyennes : elles en créent, à leur profit, mais aussi au bénéfice de la communauté nationale. La question n'est pas de faire obstacle à la nouvelle géographie de la croissance, mais de l'appriivoiser. Tel sera l'un des thèmes majeurs des Rencontres de Montpellier qui se dérouleront les 25 et 26 juin. Cette première édition, intitulée « Changer la société ? », est organisée par *Le Monde*, avec les think tanks [France Stratégie](#) et Terra Nova, en partenariat avec la ville et Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi qu'avec la SNCF et Orchestra.

Egal accès aux services essentiels

Appriivoiser cette nouvelle géographie de la

croissance demande d'abord de garantir, en tout point du territoire, un égal accès aux services essentiels que sont l'éducation et la santé, et d'assurer que prélèvements et transferts sociaux contribuent à l'équilibre territorial. Remplir ces missions de l'Etat, dans une économie et une société soumises à des forces de divergence, représentera plus qu'une obligation de moyens, laquelle n'est d'ailleurs pas toujours satisfaite.

Mais ne nous faisons pas d'illusions : à supposer même que cela soit économiquement possible et socialement acceptable, il ne serait pas politiquement réaliste de laisser la création de richesse se concentrer autour de quelques pôles dynamiques, pour se contenter de la redistribuer ensuite en nature (les services publics) ou en monnaie (les transferts sociaux). En Europe, nombre de régions riches refusent de payer pour leurs voisines. Nous ne sommes pas à l'abri de ces phénomènes.

Il faut donc inventer les outils de nouvelles politiques de développement territorial. Non pour créer un Palo Alto dans chaque département ou un Harvard dans chaque région, comme nous en avons parfois la tentation. Mais autant les effets d'agglomération sont essentiels pour certaines activités, autant il serait absurde de supposer qu'ils jouent pour tous les segments de production de tous les secteurs. Nombre d'activités (centres d'appels, services financiers et comptables) n'ont aucun besoin de se regrouper pour être efficaces. Pour construire ce nouvel équilibre et ainsi diffuser la prospérité dans les territoires, il faudra un ensemble d'instruments : politiques de transport et de mobilité, infrastructures numériques, politiques de formation d'abord, pour que les entreprises aient partout accès aux ressources nécessaires à leur productivité ; incitations fiscales et sociales ensuite, ce qui supposera de mieux réguler la concurrence fiscale entre les collectivités territoriales.

Il faudra surtout que les efforts soient pilotés au bon niveau. Le développement local ne se



► 24 juin 2015 - Les Rencontres de Montpellier

construit pas depuis Paris. Il ne peut pas non plus être laissé aux métropoles, que la logique électorale poussera à se constituer en isolats de prospérité. Parce qu'elles ont la bonne échelle et peuvent construire en leur sein les équilibres politiques nécessaires, les nouvelles régions, dont la plupart peuvent prendre appui sur un pôle métropolitain dynamique, doivent devenir les acteurs de cette transformation. ■

JEAN PISANI-FERRY

Jean Pisaniferry est commissaire général de France Stratégie.



DEN FACTO

**IDEES & DEBATS****LE POINT
DE VUE***de Christian Sautter
et Claude Seibel*

Une autre croissance est possible

Nous sommes deux vétérans de la haute croissance des années 1960 et 1970 et croyons que la croissance peut repartir durablement si des décisions stratégiques sont fermement prises. Elles doivent porter sur tous les facteurs de la croissance : qualité de la main-d'œuvre, investissement productif et ce facteur impalpable que l'on nomme « progrès technique ».

Les enquêtes de l'OCDE et celles du Cereq montrent que 150.000 jeunes, dits « décrocheurs », sortent chaque année de l'école sans qualification, avec la seule perspective d'une insertion professionnelle « calamiteuse ». C'est un gâchis social mais aussi économique, qui peut avoir deux remèdes. Le premier est de s'inspirer de l'expérience québécoise pour renforcer la « persévérance scolaire », fondée sur la responsabilisation des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes. Le deuxième est de revaloriser le lycée professionnel et l'apprentissage, victimes dans notre pays de préjugés culturels. La voie professionnelle est cruciale, puisqu'elle place l'acquisition d'un métier au cœur de son projet pédagogique, avec ses deux volets — connaissances théoriques et compétences professionnelles pratiques.

L'industrie française, le bâtiment aussi, peine à trouver les qualifications techniques dont elle a besoin, dont la récente étude de [France Stratégie](#) et la Dares sur « Les métiers en 2022 » a détaillé l'ampleur et les secteurs. Les branches professionnelles pourraient sortir de leur inertie pour créer des filiè-

res de formation aux nombreux emplois de renouvellement ou d'expansion. Le recours systématique à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) doit s'imposer. Avec le soutien constant de l'Ademe, quarante « Maisons de l'emploi » viennent ainsi de produire collectivement, dans le cadre de l'association Ville Emploi, un guide transposable à tous les territoires sur les « métiers de la transition énergétique ». La transition énergétique, créatrice de croissance et d'emplois, ne se fera pas sans des professionnels formés et compétents !

Les branches professionnelles devraient créer des filières de formation.

Il faut concentrer les aides publiques sur les entreprises qui prennent des risques.

Et l'investissement productif ? Il redémarre prudemment, avec l'encouragement tardif mais effectif de nouvelles règles d'amortissement accéléré. Secteur stratégique pour résorber un déficit extérieur handicapant, notre industrie pourrait aller beaucoup plus vite si le choix était clairement fait de concentrer les aides publiques, actuellement saupoudrées à tous vents, sur

les entreprises qui prennent le risque de relever leur potentiel de croissance en investissant dans le capital intellectuel, le capital matériel et le capital humain. Le crédit d'impôt recherche est le type même du bon levier de croissance, à condition de vérifier qu'il provoque des embauches supplémentaires de chercheurs et ingénieurs et des dépôts additionnels de brevets.

Le dernier facteur de croissance est plus difficile à cerner. Il comprend la recherche-développement, dont le financement privé reste insuffisant en France par comparaison à l'Allemagne ou au Japon. Mais il y a surtout un manque de confiance dans l'avenir, précisément dans la capacité, pourtant indéniable, de notre pays à rebondir. Les oasis de croissance que sont les « pôles de compétitivité » à base d'innovation technologique, et les « pôles territoriaux de coopération économique » fondés sur l'innovation sociale, doivent être encouragés et multipliés.

Et l'État pourrait enfin cesser d'engendrer de la complexité et de l'incertitude en multipliant les normes qui inhibent les initiatives des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Commençons par l'absurde Code de la construction et de l'habitat : le CCH à la hache ! Révons tous ensemble d'une « nuit du 4 août » où l'on abolirait les privilèges bureaucratiques !

Christian Sautter est ancien ministre, président de France Active. **Claude Seibel** est inspecteur général de l'Insee.



La réflexion sur la mise en place d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut est sur le point d'aboutir

Dis-moi si tu es heureux, je te dirai quel est ton PIB

Bonheur national brut

Indice de satisfaction de la vie, rapport des revenus des 10 % les plus riches sur les 10 % les plus pauvres, taux de recyclage des déchets ou encore espérance de vie en bonne santé figurent parmi les **dix indicateurs clefs que le Conseil économique et social et France Stratégie recommandent** de mettre en avant.

Cyrille Lachèvre

BIENTÔT, LORSQUE LE MINISTRE DES FINANCES présentera en Conseil des ministres, chaque quatrième mercredi du mois de septembre, le très austère projet de loi de finances pour l'année suivante, il sortira un petit panneau d'indicateurs comprenant, entre autres, « l'indice d'abondance des oiseaux communs » ! Il s'agit en effet de l'un des dix indices retenus conjointement par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et France Stratégie (ex-Plan) pour établir un « tableau de bord de la France » permettant de mieux cerner la réalité économique de l'Hexagone...

Malgré les apparences, le sujet n'a rien d'anecdotique. C'est la suite d'une réflexion engagée il y a plus de six ans. A l'origine, lorsque Nicolas Sarkozy avait lancé la commission Stiglitz-Sen pour lui demander de réfléchir à des indicateurs complémentaires du PIB, beaucoup avaient ironisé sur la volonté de l'ex-chef de l'Etat de trouver des indicateurs montrant l'économie sous un jour plus favorable. Des moqueries sur un futur indice « BNB » (bonheur national brut) qui se sont tues au fil du temps, à mesure que l'OCDE a insisté sur la pertinence de

ce sujet, mais aussi que les considérations environnementales ou les réflexions sur la répartition des richesses au sein des sociétés ont gagné en importance dans l'opinion publique.

Côté français, cela s'est traduit par le vote, en avril, d'une proposition de loi déposée par la députée écologiste Eva Sas, visant à ce que chaque année, lors de la présentation du budget de l'Etat, le gouvernement rende public une batterie d'indicateurs complémentaires permettant de mieux cerner l'état réel du pays. L'avant-dernière étape de ce processus se déroule cette semaine, avec le vote, ce mercredi, d'un projet de résolution du Cese établi conjointement avec France Stratégie, qui fixe les dix indicateurs clefs qu'il serait opportun de retenir.

« **Consultation citoyenne** ». « Nous avions plusieurs impératifs à respecter dans leur sélection, détaille Jean Pisani-Ferry, le commissaire qui préside France Stratégie. Ils devaient être peu nombreux, disponibles rapidement, actualisés souvent et le plus universels possible, pour faciliter des comparaisons internationales ». Autre originalité de la méthode de travail, « alors que France Stratégie a apporté son expertise scientifique, le Cese a joué son rôle de chambre de la société civile en pilotant la consultation citoyenne », explique Jean-Paul Delevoye, le président du conseil. Les Français ont ainsi été invités à dire ce qu'ils aimeraient suivre. Si la méthode est originale, le choix définitif des indicateurs l'est en revanche beaucoup moins. Parmi les dix recommandés, on retrouve le taux d'emploi, l'espérance de vie en bonne santé ou encore l'endettement de l'ensemble des agents économiques. Rien de très original non plus en matière d'éducation, avec un seul indicateur



Les dix indicateurs phares complémentaires du PIB proposés

Thèmes	Définition
Travail	Taux d'emploi de la population active
Investissement	Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit intérieur net
Stabilité financière	Dette des différents agents économiques non financiers (administrations publiques, entreprises, ménages) rapportée au PIB
Santé	Espérance de vie en bonne santé à la naissance
Qualité de vie	Indice subjectif de satisfaction de la vie
Inégalités	Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres
Education	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans
Climat	Empreinte carbone
Biodiversité	Indice d'abondance des oiseaux
Ressources naturelles	Taux de recyclage des déchets

SOURCES : CESE, [FRANCE STRATEGIE](#)

retenu, le taux des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, la part belle est faite aux considérations environnementales, avec trois indicateurs sur dix : le taux de recyclage des déchets, la consommation carbone ou le fameux indice d'abondance des oiseaux. « Nous devons respecter un juste équilibre entre les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux », se justifie-t-on au Cese. Le gouvernement est libre de choisir ceux qu'il retiendra au final. [France Stratégie](#) suggère de se servir de ces indicateurs pour réaliser « les études d'impact obligatoires pour les textes législatifs ». Pour le coup, ce serait vraiment révolutionnaire. [@CyrilleLachevre](#)



Faut-il plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection: cette proposition fait partie d'un rapport publié lundi 22 juin. Qu'en pensez-vous?



Intitulé «Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes», le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. «Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir», tranche le ministre dans son avant-propos à ce rapport de 77 pages.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 («Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques») qui a attiré l'oeil des élus: il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de «vieux», ils font illico une exception: quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. «Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas», argumentent les rapporteurs, donc «le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique».

« Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter »

Les réactions ne se sont pas fait attendre. «Âgisme: attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées», a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 «un déni de démocratie». «Ce sont aux électeurs de choisir!» «Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche», a argumenté l'élus de 70 ans.

Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté: «Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine!» Son collègue apparenté PS René Dosière (député de l'Aisne), 73 ans, a relevé: «Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans.» «C'est à l'électeur de trancher», a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard

Bapt, 69 ans, a cité Brassens: «Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con.»

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'«il faut encourager la transmission en politique». «J'espère m'appliquer ces principes à moi-même», a glissé l'ex-ministre sur RMC. Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté: «70 ans max? C'est encore trop.» Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir «fixé la limite d'âge à 75 ans» des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été «supprimé» par ses successeurs. «C'est une réflexion qu'on peut avoir», a-t-il ajouté.

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79.

POLITIQUE

Faut-il mettre les élus à la retraite d'office?

Certains y voient «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission»: la proposition de plafonner à 70 ans l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », souligne le ministre.



Patrick Kanner, 58 ans, veut promouvoir les jeunes. Photo AFP

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport a été remis hier. En 77 pages, le texte explore, selon Patrick Kanner, « avec finesse un grand nombre de pistes ». Parmi elles, un abaissement à 16 ans du droit de vote, l'instauration d'une « note de bénévolat » aux examens

scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.

70 ans, dernier (ou premier) round

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

L'idée, qui consiste à précipiter le renouvellement de la classe politique, est loin de faire l'unanimité. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tweeté Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains) Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie ». « Ce sont aux électeurs de choisir! » « Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche ».

« Quand on est con, on est con »

Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. »

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». « J'espère m'appliquer ces principes à moi-même », a-t-il glissé.

D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de tennistes des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ».

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée,



François Scellier, 79. Le député Yannick Moreau relève que 227 sénateurs ont plus de 60 ans. « Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question », a déclaré Patrick Kanner. En passant, il tacle aussi sa rivale lilloise Martine Aubry, qui aura 70 ans en 2020, l'année prévue pour les prochaines municipales ■



► 23 juin 2015

Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant

déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu de 70ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux ! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean

Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». ■



POLÉMIQUE

Retraite politique obligatoire à 70 ans ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection. Cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens

scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de "vieux", ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. Les réactions ne se sont pas fait attendre. "Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées", a

tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. "Ce sont aux électeurs de choisir ! Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche", grogne le député (Les Républicains) Bernard Debré. Le député Yannick Moreau, presque quadra, lui réclame "du sang neuf", relevant que "227 sénateurs ont plus de 60 ans".

Laurent Alexandre, , , , ■



Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant

déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu de 70ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean

Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». ■

SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE PRÉSENTER

Et si les élus s'arrêtaient à 70 ans?

L'évocation d'un plafonnement de l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », souligne le ministre.



Patrick Kanner, 58 ans, veut promouvoir les jeunes. Photo AFP

En 77 pages, le rapport explore de nombreuses pistes. Parmi elles, un abaissement à 16 ans du droit de vote, l'instauration d'une « note de

bénévolat » aux examens scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

Ni de Gaulle ni Churchill

Le député (Les Républicains) Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie ». « C'est aux électeurs de choisir! Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche ». Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique. J'espère m'appliquer ces principes à

moi-même », a-t-il glissé.

D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ».

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79. Cinquante députés ont plus de 70 ans actuellement, 65 auront passé l'âge en 2017. Le député Yannick Moreau relève que 227 sénateurs ont plus de 60 ans. Reste qu'une telle initiative est attaquant devant le conseil constitutionnel et aussi la CEDH. Voilà de sérieux obstacles. ■

Rénover la démocratie.- Un rapport de France Stratégie remis lundi au ministre de la Ville suggère des mesures telles que le plafonnement à 70 ans de l'âge des candidats aux élections locales et parlementaires, l'abaissement à 16 ans du droit de vote ou la mise en place d'une cérémonie à l'occasion du premier vote d'un jeune citoyen. (*Les Echos* 23/06 p.2)



► 23 juin 2015

Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant

déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu de 70ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux ! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean

Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». ■



SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE PRÉSENTER APRÈS 70 ANS

Certains y voient «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission»: le rapport préconisant un plafonnement à 70 ans de l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », souligne le ministre.



Patrick Kanner (à gauche), ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, veut promouvoir les jeunes en politique et faciliter le renouvellement des élus âgés, comme Serge Dassault (à droite), 90 ans, l'un des sénateurs les plus âgés de France, instance où l'âge moyen est d'environ 62 ans. Alain Juppé aura lui 71 ans en 2017. Photos AFP

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport a été remis hier. En 77 pages, le texte explore, selon Patrick Kanner, « avec finesse un grand nombre de pistes ». Parmi elles, un abaissement à 16 ans du

droit de vote, l'instauration d'une « note de bénévolat » aux examens scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.



70 ans, dernier (ou premier) round

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter

« Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

L'idée, qui consiste à précipiter le renouvellement de la classe politique, est loin de faire l'unanimité. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tweeté Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains)

Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie » : « Ce sont aux électeurs de choisir! (...) Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche. »

Le député PS François Loncle, 73 ans, a également protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! »

Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire aux régionales en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

« Quand on est con, on est con »

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. »

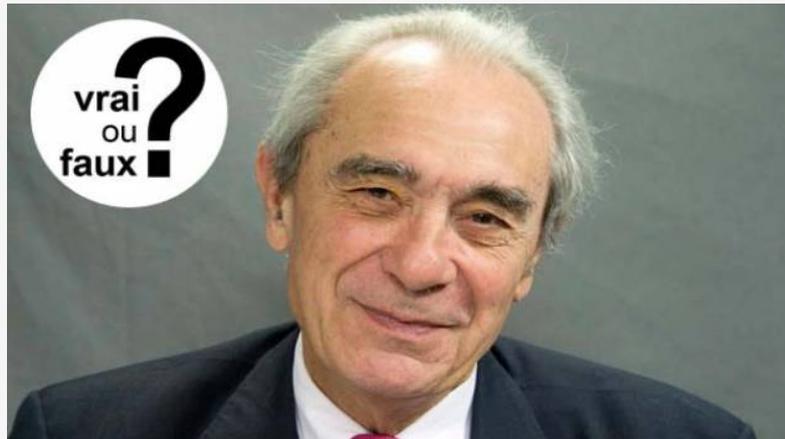
Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ».

Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a rappelé avoir fixé la limite d'âge à 75 ans des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut

avoir », a ajouté M. Juppé. D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79 ans. Le député Yannick Moreau, relève que 227 sénateurs ont plus de 60 ans. 65 députés auront dépassé 70 ans en 2017. « Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question », a déclaré, Patrick Kanner. En passant, il tacle aussi sa rivale lilloise Martine Aubry, qui aura 70 ans en 2020, l'année prévue pour les prochaines municipales ■



Retraite politique à 70 ans : Clinton et De Gaulle sur la touche ?



D'après le député les Républicains Bernard Debré, si les politiques devaient partir à la retraite d'office à 70 ans, "Hillary Clinton ne pourrait pas se présenter à la présidence de la République américaine, que de Gaulle n'aurait pas pu se présenter". C'est faux.

Le député les Républicains Bernard Debré a commenté lundi le rapport de **France Stratégie** "Reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes". Une partie concerne l'âge des hommes politiques. Le rapport conseille la retraite d'office à 70 ans. "Ca voudrait dire qu'Hillary Clinton ne pourrait pas se présenter à la présidence de la République américaine, que de Gaulle n'aurait pas pu se présenter et que Churchill aurait été mis sur la touche", s'est insurgé le député. Il a en fait tout mélanger.

Le rapport parle bien de l'âge des politiques, mais celui des parlementaires. Il ne "vise pas l'élection présidentielle", nous a confirmé même son auteur, Bélih Nabli. De plus, le rapport dit bien qu'on peut "achever un mandat en cours" si on a plus de 70 ans. Par exemple, on peut être élu à 68 ans et finir son mandat à 73 ans.

Faux pour Clinton et de Gaulle, vrai pour Churchill

Si ce rapport était transposé aux Etats-Unis, Hillary Clinton pourrait donc se présenter, contrairement à ce que dit Bernard Debré. En 2016, année de l'élection présidentielle américaine, la Démocrate aura 69 ans.

Concernant Charles de Gaulle, c'est plus complexe. Le rapport prévoit une exception : il n'y a pas de limite d'âge pour ceux qui candidatent pour la première fois. En 1965, le général de Gaulle est réélu président de la République et il a 75 ans mais c'est la première fois qu'on vote en France au suffrage universel direct. L'exception pourrait s'appliquer.

Le seul qui pourrait correspondre au rapport (si on enlève le fait qu'il ne concerne que les parlementaires), c'est Winston Churchill. Lorsqu'il devient Premier ministre anglais pour la deuxième fois, en 1951, il a 77 ans. Il restera en poste jusqu'à ses 81 ans.

Les plus vieux présidents

Sans aller aussi loin, Bernard Debré aurait pu simplement citer François Mitterrand qui avait 72 ans quand il a été réélu en 1988. Et ce n'est pas le seul exemple dans le monde. Le président tunisien Béji Caïd Essebsi, élu récemment, a 88 ans. En Europe on peut citer l'Italien Sergio Mattarella 73 ans lorsqu'il est élu en janvier dernier, et le record pour Robert Mugabe, président du Zimbabwe : 91 ans.

Les idées pour valoriser l'engagement des jeunes publié par elise.deleve podcast

- via iTunes
- via RSS

Elise Delève Thèmes Actu Politique retraite 70 ans Bernard Debré

commentaires 3

Grammarnazi Il a tout mélangé ? Vous êtes sûrs ?

- répondre

Quand cela les arrange les politiques évoquent la démocratie! Dans ce cas ils seraient plus intelligents de ne pas mettre de limite d'âge mais d'imposer aux partis de proposer aux électeurs 50% de jeunes (âge AD) pour le même poste et laisser les électeurs choisir!

- répondre

teyssier (anonyme) bernard debré vient d'en faire la preuve des que tu avances dans l'âge tu dit n'importe quoi ! il a quel âge bernard debré ?

- répondre

Ajouter un commentaire Ajouter un commentaire



en bref

Politique

70 ans, âge limite pour être candidat à une élection ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu « *un déni de démocratie* », d'autres un « *moyen d'encourager la transmission* ». Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote.). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « *vieux* »,

ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois.

Social.

Bras de fer Air France/pilotes : **décision le 3 juillet**

Le SNPL, premier syndicat de pilotes chez Air France, fait-il obstacle au plan de restructuration lancé en 2012 par la compagnie ? Le tribunal de Bobigny rendra sa décision le 3 juillet, ont indiqué lundi les deux parties à l'issue de l'audience. La compagnie avait assigné en référé (procédure d'urgence) le syndicat devant le tribunal de grande instance de Bobigny. Elle l'accuse de bloquer la pleine application des mesures du plan « Transform 2015 ». Ce plan qui a entraîné la suppression de plus de 7 300 emplois de 2012 à 2014 prévoyait que toutes les catégories de personnel réalisent 20 % de gains de productivité. Mais selon Air France, les pilotes n'en ont réalisé que 13 % et seulement deux tiers des mesures négociées avec le SNPL en 2012 ont été appliquées. ■

en bref

Politique

70 ans, âge limite pour être candidat à une élection ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu « *un déni de démocratie* », d'autres un « *moyen d'encourager la transmission* ». Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote.). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « *vieux* »,

ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois.

Social.

Bras de fer Air France/pilotes : **décision le 3 juillet**

Le SNPL, premier syndicat de pilotes chez Air France, fait-il obstacle au plan de restructuration lancé en 2012 par la compagnie ? Le tribunal de Bobigny rendra sa décision le 3 juillet, ont indiqué lundi les deux parties à l'issue de l'audience. La compagnie avait assigné en référé (procédure d'urgence) le syndicat devant le tribunal de grande instance de Bobigny. Elle l'accuse de bloquer la pleine application des mesures du plan « Transform 2015 ». Ce plan qui a entraîné la suppression de plus de 7 300 emplois de 2012 à 2014 prévoyait que toutes les catégories de personnel réalisent 20 % de gains de productivité. Mais selon Air France, les pilotes n'en ont réalisé que 13 % et seulement deux tiers des mesures négociées avec le SNPL en 2012 ont été appliquées. ■



► 23 juin 2015

POLITIQUE

Elections : 70 ans...l'âge du débat

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition a focalisé hier l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois.

« Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

Les réactions ne se sont pas fait attendre.

« Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur *Europe 1* « un déni de démocratie ». « Ce sont aux électeurs de choisir ! » « Ça voudrait dire que Charles de Gaulle

n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu... de 70 ans.

« Poser la question »

Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux ! »

Son collègue apparenté PS, René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. »

« C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. »

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ».

« J'espère m'appliquer ces principes à moi-même », a glissé l'ex-ministre sur *RMC*.

Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max ? C'est encore trop. »

Le maire de Bordeaux, Alain Jup-pé, 69 ans, a lui rappelé sur *BFMTV*

avoir « fixé la limite d'âge à 75 ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Pre-mier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs.

Le député Yannick Moreau, pres-que quadra, a réclamé sur *RTL* « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ».

D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ».

Certains y ont vu « un déni de démocratie », d'autres un « moyen d'encourager la transmission ».

Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", le rapport remis hier au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. ■

SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE PRÉSENTER APRÈS 70 ANS.

Faut-il mettre les élus à la retraite d'office?

Certains y voient «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission»: la proposition de plafonner à 70 ans l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.



Patrick Kanner, 58 ans, veut promouvoir les jeunes. Photo AFP

70 ans, dernier (ou premier) round

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport a été remis hier. En 77 pages, le texte explore, selon Patrick Kanner, « un grand nombre de pistes ». Parmi elles, un abaissement à 16 ans du droit de vote, l'instauration d'une « note de

bénévolat » aux examens scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». L'idée, qui consiste à précipiter le renouvellement de la classe politique, est loin de faire l'unanimité. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tweeté Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains) Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie ». « Ce sont aux électeurs de choisir! » Le député PS François Loncle, 73 ans, a aussi protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! » Son collègue apparenté PS

René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». « J'espère m'appliquer ces principes à moi-même », a-t-il glissé. Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a rappelé avoir fixé à 75 ans la limite d'âge des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela ne soit « supprimé » par ses successeurs.

D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79. Le député Yannick Moreau relève que 227 sénateurs ont plus de 60



ans. ■



Vers un âge maximum pour se présenter à une élection ?

Politique - Rapport Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection: cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème.



Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème.

Certains y ont vu «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission».

Intitulé «Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes», le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre

au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...).

C'est la première mesure du volet 21 («Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques») qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Une proposition qui a provoqué l'ire de nombreux parlementaires, de droite comme de gauche.

Rappelons que le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79.



Le gouvernement veut valoriser le bénévolat pour décrocher un emploi

ECONOMIE Emploi Par Domitille Arrivet Publiée 23/06/2015 à 10:35



Ils les qualifient eux mêmes «d'iconoclastes». Les auteurs du rapport - que **France Stratégie**, le think-tank du gouvernement, vient de remettre à Patrick Kanner, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - ont émis 25 idées nouvelles pour pousser les jeunes vers plus d'engagement citoyen. Parmi elles, les propositions destinées à valoriser, chez les élèves, les étudiants et les jeunes diplômés, l'expérience acquise dans le cadre d'une activité bénévole.

Pour faciliter l'engagement des étudiants dans des causes d'intérêt général, l'accès à une année de césure pourrait être favorisé dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Elle s'accompagnerait d'un maintien de l'inscription dans l'établissement et d'une couverture sociale associée. Une pratique déjà bien plus développée chez les étudiants de grandes écoles (22 % ont déjà pris une année de césure) qu'à l'université où seulement 15 % des 18-24 ans ont déjà travaillé, fait un stage ou réalisé un projet personnel à l'étranger. Pour les étudiants qui exercent une activité bénévole tout en poursuivant leurs études, un statut spécifique pourrait également être défini, afin de leur accorder - comme aux étudiants sportifs de haut niveau par exemple - une dispense partielle d'assiduité.

Dans le même ordre d'idées, les jeunes bénévoles pourraient réclamer une attestation de bénévolat à l'association qui les encadre. Un document qui pourrait être joint aux dossiers de candidatures au concours, ou fournis lors des entretiens d'embauche. Les rapporteurs ont aussi imaginé que soient créés des enseignements d'option «bénévolat», afin de valoriser les expériences associatives pour l'obtention du brevet, du bac, d'un CAP ou d'un BEP. Enfin **France Stratégie** propose encore d'étendre des octrois de crédits à tous les étudiants bénévoles, sur le modèle de ce que pratiquent déjà couramment certaines écoles de commerce et d'ingénieurs.

A l'orée du monde professionnel, les équipes de **Jean Pisani-Ferry** estiment que «les compétences et savoir-faire acquis dans l'engagement bénévole ou volontaire» ne sont pas assez reconnus par les acteurs de l'emploi. Même si ce postulat est largement contesté par les DRH, qui se disent au contraire très enclins à apprécier la différence entre deux jeunes candidats grâce à ces engagements différenciants, **France Stratégie** voudrait promouvoir la présentation du CV par «compétence». Dans l'objectif de mettre en avant des expériences telles que le management d'équipe, la gestion d'un budget ou le montage d'un projet en milieu associatif, plutôt que des diplômes parfois inexistantes. Il y a plus: sur la base des idées défendues par le rapport, le

gouvernement pourrait même retenir l'idée d'accorder des points supplémentaires de bénévolat à ceux qui postulent aux concours internes de la fonction publique.

De son côté, le ministre Patrick Kanner a estimé «que ces pistes intéressantes feront date dans nos réflexions jusqu'à la fin du quinquennat». Mais il n'a pas relevé que le rapport qui lui a été remis ne dit rien sur le danger que représente la promotion du travail gratuit. Ni sur les risques de lacunes encourues par le manque d'assiduité aux matières d'enseignements général ou professionnel.



Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Rédaction en ligne Contenue dans un rapport publié hier, la proposition de limiter l'âge d'un candidat à une élection à 70 ans ne séduit pas vraiment les élus en place.



Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élus de 70 ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus

que beaucoup d'entre eux ! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max ? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75 ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs.

« C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ».



Retraite à 70 ans: un député sur dix ne pourrait pas se présenter à un nouveau mandat Dailymotion 1:41

VIDÉO SUIVANTE "Les Américains ont écouté la campagne présidentielle de 2012"

Dailymotion Durée : 01:41 il y a 1 jour ENVOYER PAR E-MAIL 70 ans maximum pour être élu de la République. C'est ce que propose le rapport présenté lundi au ministre de la Jeunesse Patrick Kanner par l'organisme **France Stratégie**. A la clé, un rajeunissement de la vie politique française. Qu'en pensent les élus qui ont déjà atteint cette limite d'âge? Une équipe de BFMTV est allée à leur rencontre. EN SAVOIR PLUS MASQUER

LISTE DE LECTURE

Retraite à 70 ans: un député sur dix ne pourrait pas se présenter à un nouveau mandat

Dailymotion EN COURS DE LECTURE

"Les Américains ont écouté la campagne présidentielle de 2012"

Dailymotion VIDÉO SUIVANTE

Régionales, les socialistes veulent "écraser" les Verts

Dailymotion

Hufnagel : "Ce sont les téléphones personnels qui ont été écoutés"

Dailymotion

Le Zoom de La Rédaction : Passion patrimoine

Dailymotion

Jérémie Nathan : "Phildar se modernise sur les moyens de communiquer"

Dailymotion

Europe, Adidas va relocaliser sa production

Dailymotion

Taxis vs Uberpop : deux modèles économiques qui s'affrontent

Dailymotion

La DMLA, qu'est-ce que c'est ?

Dailymotion

3D, Un pont en acier imprimé

Dailymotion

Washington assure ne pas cibler les communications de Hollande

Dailymotion

Plus d'actualités de Dailymotion

24 juin 1859, naissance à Solferino de la Croix Rouge

Dailymotion 2:09

Les Grecs sceptiques sur les propositions de Tsipras

Dailymotion 1:13

taubira vidéo

▪ Dailymotion 0:00

Portrait d'une ex-chômeuse longue durée

▪ Dailymotion 0:00

Répétitions du 14 juillet: les images de Christophe Delay dans le cockpit du Rafale

▪ Dailymotion 0:00

Combien de jeunes partent à l'étranger pour Erasmus ?

▪ Dailymotion 0:00

"Les Américains ont écouté la campagne présidentielle de 2012"

▪ Dailymotion 0:00

Régionales, les socialistes veulent "écraser" les Verts

▪ Dailymotion 0:00

Hufnagel : "Ce sont les téléphones personnels qui ont été écoutés"

▪ Dailymotion 0:00

Le Zoom de La Rédaction : Passion patrimoine

▪ Dailymotion 0:00

Jérémie Nathan : "Phildar se modernise sur les moyens de communiquer"

▪ Dailymotion 6:57

Europe, Adidas va relocaliser sa production

▪ Dailymotion 0:00

Taxis vs Uberpop : deux modèles économiques qui s'affrontent

▪ Dailymotion 0:00

La DMLA, qu'est-ce que c'est ?

▪ Dailymotion 0:00

3D, Un pont en acier imprimé

▪ Dailymotion 0:00

Washington assure ne pas cibler les communications de Hollande

▪ Dailymotion 0:00



Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : le débat est lancé

Paris. Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées [France Stratégie](#), dirigé par l'économiste [Jean Pisani-Ferry](#). En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local.

Exception

Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la

première fois. Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député PS François Loncle, 73ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine! » Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique. J'espère m'appliquer ces principes à moi-même ». Le sénateur Luc Carvounas, 44ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79. ■



Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées [France Stratégie](#), dirigé par l'économiste [Jean Pisani-Ferry](#). En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant

déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu de 70ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean

Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». ■

Peut-on être candidat à une élection après 70 ans ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu « un déni de démocratie », d'autres un « moyen d'encourager la transmission ». Intitulé Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes, le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », tranche le ministre dans son avant-propos à ce rapport de soixante-dix-sept pages.

Le rapport détaille en vingt-cinq chapitres des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote.).

Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. ■



en bref

Politique

70 ans, âge limite pour être candidat à une élection ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu « *un déni de démocratie* », d'autres un « *moyen d'encourager la transmission* ». Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote.). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « *vieux* »,

ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois.

Social.

Bras de fer Air France/pilotes : **décision le 3 juillet**

Le SNPL, premier syndicat de pilotes chez Air France, fait-il obstacle au plan de restructuration lancé en 2012 par la compagnie ? Le tribunal de Bobigny rendra sa décision le 3 juillet, ont indiqué lundi les deux parties à l'issue de l'audience. La compagnie avait assigné en référé (procédure d'urgence) le syndicat devant le tribunal de grande instance de Bobigny. Elle l'accuse de bloquer la pleine application des mesures du plan « Transform 2015 ». Ce plan qui a entraîné la suppression de plus de 7 300 emplois de 2012 à 2014 prévoyait que toutes les catégories de personnel réalisent 20 % de gains de productivité. Mais selon Air France, les pilotes n'en ont réalisé que 13 % et seulement deux tiers des mesures négociées avec le SNPL en 2012 ont été appliquées. ■



POLITIQUE

Quel est l'âge du Capitaine ?...

Limiter à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection: cette proposition, une parmi bien d'autres d'un rapport ministériel, a focalisé lundi l'attention de politiques qui ont commencé illico à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu "un déni de démocratie" d'autres un , "moyen d'encourager la transmission" .

Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes" le rapport , publié lundi avait été commandé en décembre par le ministre Patrick Kanner (Ville, Jeunesse, Sports) au laboratoire d'idées France Stratégies, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

Patrick Kanner relevait notamment que le président François Hollande avait "placé la jeunesse au coeur des priorités de l'action gouvernementale" et demandait de dessiner "une stratégie pour l'engagement des jeunes" .

Le rapport de 77 pages détaille en 25 chapitres aux titres assez abstraits une multitude de propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie à l'occasion du premier vote...).C cC p C l E

C'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'oeil des élus: il est suggéré, avec beaucoup de précautions, de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat parlementaire ou local. "La question mérite d'être posée" relèvent prudem, ment les experts, en énumérant des propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre.aG d n iq d d c c p Hp

"Agisme : Attitude de discrimination

ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées», a aussitôt tonné (par tweet) Jérôme Guedj, un frondeur PS de 43 ans. Pour le député (Les Républicains) Bernard Debré, c'est "un déni de démocratie. Ce sont aux électeurs de choisir !" "Ca voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche" a argumenté sur , Europe 2 l'élu parisien (70 ans).

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré que la limite d'âge n'était "pas une mauvaise idée" . "Il est difficile d'empêcher quelqu'un qui a la confiance des électeurs de continuer et de lui dire qu'il n'a plus cette confiance. Mais il faut encourager la transmission en politique" a ajouté l'élu des , Hautes-Pyrénées.

"J'espère m'appliquer ces principes à moi-même" a , glissé l'ancien ministre sur RMC. Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 76 ans. Les benjamins de ces deux assemblées sont les FN David Rachline, 27 ans, et Marion Maréchal-Le Pen, 25.

LPJ



SOCIÉTÉ

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : le débat est lancé

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques.

Certains y ont vu « un déni de démocratie », d'autres un « moyen d'encourager la transmission ». Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis hier au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », tranche le ministre dans son avant-propos à ce rapport de 77 pages.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote).

■ « Agisme »

C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'œil

des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie ». « Ce sont aux électeurs de choisir ! » « Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élus de 70 ans.

Le député PS François Londe, 73 ans, a protesté :

« Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine. »

■ Poser la question

Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « *Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con.* »

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». « J'espère m'appliquer ces principes à moi-même », a glissé l'ex-ministre sur RMC. Le sénateur Luc Carvouas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max ? C'est encore trop. »

Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75 ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que



Le rapport a été remis hier à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a-t-il ajouté. Le député Yannick Moreau a réclamé « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ».

« La question de l'âge peut se poser légitimement », a déclaré Patrick Kanner. « Les rapporteurs ont voulu provoquer le débat. Ce peut être un levier pour poursuivre la modernisation de la vie politique. » « Ça pourrait être une mesure très

populaire. Ce sont de nouvelles pistes. Je n'ai pas à trancher à ce stade », a-t-il ajouté.

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, et celui de l'Assemblée, François Scellier, 79 ans.



en bref

Politique

70 ans, âge limite pour être candidat à une élection ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu « *un déni de démocratie* », d'autres un « *moyen d'encourager la transmission* ».

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote.). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'œil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « *vieux* »,

ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois.

Social.

Bras de fer Air France/pilotes : **décision le 3 juillet**

Le SNPL, premier syndicat de pilotes chez Air France, fait-il obstacle au plan de restructuration lancé en 2012 par la compagnie ? Le tribunal de Bobigny rendra sa décision le 3 juillet, ont indiqué lundi les deux parties à l'issue de l'audience. La compagnie avait assigné en référé (procédure d'urgence) le syndicat devant le tribunal de grande instance de Bobigny. Elle l'accuse de bloquer la pleine application des mesures du plan « Transform 2015 ». Ce plan qui a entraîné la suppression de plus de 7 300 emplois de 2012 à 2014 prévoyait que toutes les catégories de personnel réalisent 20 % de gains de productivité. Mais selon Air France, les pilotes n'en ont réalisé que 13 % et seulement deux tiers des mesures négociées avec le SNPL en 2012 ont été appliquées. ■



SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE PRÉSENTER APRÈS 70 ANS

Certains y voient «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission»: la proposition de plafonner à 70 ans l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », souligne le ministre.



Patrick Kanner, 58 ans, veut promouvoir les jeunes. Photo AFP

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport a été remis hier. En 77 pages, le texte explore, selon Patrick Kanner, « avec finesse un grand nombre de pistes ». Parmi elles, un abaissement à 16 ans du droit de vote, l'instauration d'une « note de bénévolat » aux examens scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.

70 ans, dernier

(ou premier) round

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ».

L'idée, qui consiste à précipiter le renouvellement de la classe politique, est loin de faire l'unanimité. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tweeté Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains) Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie ». « Ce sont aux électeurs de choisir! » « Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche ».

Le député PS François Loncle, 73 ans, a également protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! »

Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20

ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

« Quand on est con, on est con »

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. »

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». « J'espère m'appliquer ces principes à moi-même », a-t-il glissé.

Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a rappelé avoir fixé à 75 ans la limite d'âge des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela ne soit « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé.

D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de tennistes des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ».

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, 90 ans, celui de l'Assemblée,



François Scellier, 79. Le député Yannick Moreau relève que 227 sénateurs ont plus de 60 ans. « Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question », a déclaré Patrick Kanner. En passant, il tacle aussi sa rivale lilloise Martine Aubry, qui aura 70 ans en 2020, l'année prévue pour les prochaines municipales ■



► 23 juin 2015

Les politiques pourraient être obligés de prendre leur retraite à 70 ans

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu hier, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité.

« Churchill aurait été mis sur la touche »

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 (« Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques ») qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant

déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de « vieux », ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 « un déni de démocratie. Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche », a argumenté l'élu de 70ans. Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux ! » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Au contraire, le député Jean

Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ». Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : « 70 ans max? C'est encore trop. » Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir « fixé la limite d'âge à 75ans » des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut avoir », a ajouté M. Juppé. Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL « du sang neuf », relevant que « 227 sénateurs ont plus de 60 ans ». D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». ■



SOCIÉTÉ UN RAPPORT PRÉCONISE L'INTERDICTION DE SE PRÉSENTER APRÈS 70 ANS

Certains y voient «un déni de démocratie», d'autres un «moyen d'encourager la transmission»: le rapport préconisant un plafonnement à 70 ans de l'âge pour se présenter à une élection a secoué la classe politique, hier.

La retraite à partir de 70 ans pour les élus? L'idée émane d'un rapport demandé par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, au laboratoire d'idées France-Stratégie dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry. En missionnant le laboratoire, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. « Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir », souligne le ministre.



Patrick Kanner (à gauche), ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, veut promouvoir les jeunes en politique et faciliter le renouvellement des élus âgés, comme Serge Dassault (à droite), 90 ans, l'un des sénateurs les plus âgés de France, instance où l'âge moyen est d'environ 62 ans. Alain Juppé aura lui 71 ans en 2017. Photos AFP

Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », le rapport a été remis hier. En 77 pages, le texte explore, selon Patrick Kanner, « avec finesse un grand nombre de pistes ». Parmi elles, un abaissement à 16 ans du

droit de vote, l'instauration d'une « note de bénévolat » aux examens scolaires ou l'organisation d'une cérémonie lors du premier vote.



70 ans, dernier (ou premier) round

La proposition la plus spectaculaire est la limitation à 70 ans maximum de la possibilité de briguer un mandat électoral, national ou local. Sauf quand le septuagénaire est candidat pour la première fois : dans ce cas, estime le rapport, il doit pouvoir se présenter « Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas », argumentent les rapporteurs, donc « le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique ». L'idée, qui consiste à précipiter le renouvellement de la classe politique, est loin de faire l'unanimité. « Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées », a tweeté Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans.

Le député (Les Républicains)

Bernard Debré, 70 ans, a pointé « un déni de démocratie » : « Ce sont aux électeurs de choisir! (...) Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche. »

Le député PS François Loncle, 73 ans, a également protesté : « Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux! »

Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : « Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans. » « C'est à l'électeur de trancher cela », a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire aux régionales en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

« Quand on est con, on est con »

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. »

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'« il faut encourager la transmission en politique ».

Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a rappelé avoir fixé la limite d'âge à 75 ans des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été « supprimé » par ses successeurs. « C'est une réflexion qu'on peut



avoir », a ajouté M. Juppé. D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors « tout salaire autre que leur retraite ». Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79 ans. Le député Yannick Moreau, relève que 227 sénateurs ont plus de 60 ans. 65 députés auront dépassé 70 ans en 2017. « Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question », a déclaré, Patrick Kanner. En passant, il tacle aussi sa rivale lilloise Martine Aubry, qui aura 70 ans en 2020, l'année prévue pour les prochaines municipales ■



#DirectPolitique: Installer des migrants en zone rurale, «du carburant pour le FN» , dénonce Eric Ciotti

Eric Ciotti voit rouge. Invité de #DirectPolitique , l'émission politique de 20 Minutes , Linternaute.com et Ouest-France ce mardi matin, le député Les Républicains a vu « du carburant pour le FN » dans la proposition du sénateur Jean-Pierre Raffarin d'installer des familles de migrants dans des zones rurales désertées afin de « sauver des territoires ». « Il y a, dans la France rurale notamment mais dans notre pays tout entier, une inquiétude sur l'avenir de notre nation », a estimé le président du conseil général des Alpes-Maritimes. Amener ces familles dans des villages, « je trouve la démarche presque choquante ». « Une erreur même une faute ». Et d'ajouter : « Que l'Etat organise de façon coercitive, volontaire, un peu forcée des migrations vers des villages, ça me choque tout autant que la proposition du recteur de la mosquée de Paris , Dalil Boubakeur, visant à "installer des mosquées dans des églises désaffectées ». « Ces deux propositions constituent du carburant pour le Front national », selon cet agitateur d'idées qui qualifie cette suggestion de l'ex-Premier ministre « d'erreur, je dirais même une faute ». Le Monsieur sécurité du principal parti d'opposition en a profité aussi pour défendre la sortie de Nicolas Sarkozy qui avait comparé jeudi dernier l'afflux de migrants en Europe à une grosse fuite d'eau. « Il a utilisé une image qui est assez précise et qui résume bien la situation à laquelle nous sommes confrontés. Ce qu'il faut, c'est arrêter ces flux, sur le continent africain, dès les côtes », plaide Eric Ciotti. Par ailleurs, Eric Ciotti s'en est pris à la proposition de l'organisme **France stratégie** de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, censée encourager l'engagement des jeunes dans la vie publique. A ses yeux, il s'agit d'une « régression intellectuelle d'une rare indigence... Demain, on va aller vers un élu type, qui devra répondre à tel ou tel critère sur l'âge, le sexe, la religion ? ». « S'il considère que quelqu'un est trop vieux, [l'électeur] n'a qu'à pas voter pour lui ! », lâche Eric Ciotti. Retrouvez l'intégralité de l'émission dans la vidéo ci-dessous.



La République des rapports

Politique @bsportouch, publié le 23/06/2015 à 00:00, mis à jour à 18:23



Le rapport technique, politique, de complaisance...: les politiques en usent et en abusent. [Chronique diffusée le 23 juin 2015 sur France Inter]

Benjamin, vous avez noté une anomalie dans l'agenda de François Hollande cette semaine.

Figurez-vous que cette semaine, le chef de l'Etat ne reçoit aucun rapport d'aucune sorte. La semaine précédente, il faut dire qu'il avait eu double ration : le même jour, jeudi 18, il en recevait un le matin sur les filières djihadistes. L'après-midi rien à voir : il s'agissait de "financement climatique", l'un des auteurs étant son ancien ministre, Pascal Canfin.

Ce 18 juin aussi, c'était l'appel des rapports pour Manuel Valls puisqu'il recevait un rapport sur "une politique européenne et française de la transition numérique".

Hier, le rapport qui a fait parler a été remis au ministre de la Ville, Patrick Kanner. Pour favoriser l'engagement des jeunes, l'organisme public **France Stratégie** préconise d'empêcher de briguer un mandat politique après l'âge de 70 ans.

Mais pour un rapport dont on parle, combien tombent dans les oubliettes ?

On ne les compte plus, en effet. Quand il n'y a pas des doublons entre rapports d'experts indépendants, parlementaires ou conseillers du CESE, le Conseil économique, social et environnemental qui produit à tout de bras pour une utilité discutable.

Une inflation que dénoncent les politiques, surtout quand ils sont dans l'opposition. Souvenez-vous : ils se moquaient - et soyons honnêtes ils n'étaient pas les seuls- de la "raportite aigüe" de François Hollande au début de son quinquennat. Un problème, un rapport ! Tous ne sont pas inutiles, les rapports techniques peuvent éclairer la décision publique : ce fut le cas du rapport de Louis Gallois sur la compétitivité en 2012. Mais il avait une autre visée moins avouable pour François Hollande : ne pas porter seul la responsabilité d'un virage pro-entreprise, bien loin de sa campagne de 2012. C'est le rapport qu'on pourrait appeler le rapport-prétexte.

Il y a aussi les rapports demandés dans le cadre de situations tendues. Ce sont les rapports dilatoires pour déminer à défaut d'apporter des réponses. Dernier exemple en date : alors que la colère monte dans le monde des festivals d'été en raison de la baisse des crédits, qu'a fait la ministre de la Culture ? Fleur Pellerin a confié un rapport à l'ancien maire de Toulouse Pierre

Cohen pour établir "la réalité des problèmes".

Ou comment repousser lesdits problèmes sine die, car il n'y a pas de date prévue pour la remise des travaux: Fleur Pellerin innove ! C'est aussi une manière d'occuper l'ancien maire de Toulouse qui a perdu sa ville en 2014.

Un rapport... politique en quelque sorte qui sert à consoler, récompenser ou attirer dans ses filets. Et là il y a pléthore d'exemples. Ce fut Michel Rocard sous Nicolas Sarkozy sur les institutions. Ce sera le cas demain avec Corinne Lepage, électron libre de l'écologie, qui remettra un rapport à Ségolène Royal. Son titre pour le moins pompeux : "l'économie du nouveau monde", en mode bilingue ! Pour arriver à 100 mesures tout rond, autant vous dire qu'il y en a quelques-unes que nous aurions pu trouver nous-mêmes. La République des rapports a de beaux jours devant elle.



Faut-il plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection?



Intitulé «Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes», le rapport remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**.

En missionnant ces experts, Patrick Kanner relevait que le président François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. «Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir», tranche le ministre dans son avant-propos à ce rapport de 77 pages.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). C'est la première mesure du volet 21 («Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques») qui a attiré l'oeil des élus: il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de «vieux», ils font illico une exception: quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. «Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas», argumentent les rapporteurs, donc «le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique».

« Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter »

Les réactions ne se sont pas fait attendre. «Âgisme: attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées», a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 «un déni de démocratie». «Ce sont aux électeurs de choisir!» «Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche», a argumenté l'élus de 70 ans.

Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté: «Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine!» Son collègue apparenté PS René Dosière (député de l'Aisne), 73 ans, a relevé: «Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans.» «C'est à l'électeur de trancher», a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens: «Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con.»

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'«il faut encourager la transmission en politique». «J'espère m'appliquer ces principes à moi-même», a glissé

l'ex-ministre sur RMC. Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté: «70 ans max? C'est encore trop.» Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir «fixé la limite d'âge à 75 ans» des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été «supprimé» par ses successeurs. «C'est une réflexion qu'on peut avoir», a-t-il ajouté.

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79.



INFOGRAPHIE. Comment la retraite à 70 ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat



Par Mathieu Dehlinger

Mis à jour le 23/06/2015 | 12:15 , publié le 23/06/2015 | 12:15

A peine évoquée, au détour d'un rapport (PDF), la mesure a déjà suscité la colère des principaux concernés, à gauche comme à droite, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le laboratoire d'idées **France Stratégie** a proposé, lundi 22 juin, de plafonner à 70 ans, au moment de l'élection, l'âge pour se présenter à un mandat parlementaire ou local.

L'objectif est de "promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques". Certains ont rapidement dénoncé un "dénî de démocratie". C'est le cas de Bernard Debré, député des Républicains à Paris, septuagénaire depuis quelques mois. "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Winston Churchill aurait été mis sur la touche", argumente l'élû.

La proposition suscite l'animosité dans des hémicycles plutôt âgés : 57 ans en moyenne à l'Assemblée nationale, 62 ans au Sénat. Francetv info vous explique comment le visage du Parlement serait bouleversé si cette réforme venait à être adoptée.

Un impact relativement limité à l'Assemblée

À l'Assemblée, le doyen se nomme François Scellier. Le député des Républicains, élu dans le Val-d'Oise, vient de fêter ses 79 ans en mai. Comme lui, 14 autres élus n'auraient pas pu se présenter si la retraite des élus à 70 ans avait été en vigueur lors des dernières législatives, selon le recensement de francetv info. La proportion reste minime au regard des 576 sièges actuellement occupés au Palais Bourbon.

En revanche, la mesure empêcherait de nombreux députés actuels de briguer un nouveau mandat lors des législatives de 2017. Selon la date exacte du scrutin, ils seraient entre 78 et 81 à devoir rendre leur écharpe, sans passer par les urnes, en plus des 15 précédemment cités. À droite, ce serait le cas de Patrick Devedjian, Bernard Accoyer ou Claude Goasguen. À gauche, les anciennes ministres Elisabeth Guigou ou Michèle Delaunay seraient forcées de raccrocher. "30% de la population ne peut pas rester sans voix ni représentation", a estimé cette dernière, opposée à la mesure, sur Twitter.

Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, composé notamment d'élus communistes, se verrait considérablement renouvelé. Sur ses 15 députés, un député n'aurait pas pu se présenter lors du dernier scrutin, cinq autres ne pourraient pas briguer un nouveau mandat. Plus d'un tiers du groupe devrait donc renoncer en 2017.

Un profond renouvellement en perspective au Sénat

Aujourd'hui doyen du Sénat, du haut de ses 90 printemps, Paul Vergès n'aurait jamais pu entrer au Palais du Luxembourg si la règle avait été appliquée. En 1996, date sa première élection, le Réunionnais avait déjà fêté son 71e anniversaire et aurait été atteint par la limite d'âge préconisée par **France Stratégie**. Au total, 37 élus n'auraient pas pu prétendre à leur siège lors des scrutins de 2011 et 2014, soit plus d'un sénateur sur dix, selon le recensement de francetv info.

Dans un hémicycle plus âgé qu'à l'Assemblée nationale, la mesure aurait pour effet de renouveler profondément le Sénat, lors des prochaines élections de 2017 et 2020. En plus des 37 élus qui n'auraient même pas dû être sénateurs, ils seraient 98 à ne pas pouvoir briguer un nouveau mandat, soit près de 30% des sénateurs actuellement en fonction. Seul le groupe écologiste s'en tirerait sans souci : aucun des 10 élus ne serait, pour l'instant, frappé par cette limite d'âge.



INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70 ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat

Un rapport remis au gouvernement, lundi, préconise de plafonner l'âge d'éligibilité à un mandat parlementaire ou local. Francetv info vous explique ce que ça changerait au Parlement.

A peine évoquée, au détour d'un rapport (PDF), la mesure a déjà suscité la colère des principaux concernés, à gauche comme à droite, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le laboratoire d'idées **France Stratégie** a proposé, lundi 22 juin, de plafonner à 70 ans, au moment de l'élection, l'âge pour se présenter à un mandat parlementaire ou local.

L'objectif est de "promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques". Certains ont rapidement dénoncé un "déli de démocratie". C'est le cas de Bernard Debré, député des Républicains à Paris, septuagénaire depuis quelques mois. "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Winston Churchill aurait été mis sur la touche", argumente l'élú.

La proposition suscite l'animosité dans des hémicycles plutôt âgés : 57 ans en moyenne à l'Assemblée nationale, 62 ans au Sénat. Francetv info vous explique comment le visage du Parlement serait bouleversé si cette réforme venait à être adoptée.

Un impact relativement limité à l'Assemblée

A l'Assemblée, le doyen se nomme François Scellier. Le député des Républicains, élu dans le Val-d'Oise, vient de fêter ses 79 ans en mai. Comme lui, 14 autres élus n'auraient pas pu se présenter si la retraite des élus à 70 ans avait été en vigueur lors des dernières législatives, selon le recensement de francetv info. La proportion reste minime au regard des 576 sièges actuellement occupés au Palais Bourbon.



Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique

Un rapport qui braque les vieux briscards. Depuis lundi, les élus s'échauffent autour de la remise d'un rapport de **France Stratégie**, labo d'idées officiel du gouvernement, au ministre Patrick Kanner (Jeunesse et Sports). Parmi ses 25 propositions, c'est la "mesure 21" qui fait jaser. Elle propose "d'interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans". Une mise à la retraite d'office, comme c'est la règle chez des millions des salariés français.

À LIRE AUSSI

> **Les annonces de François Hollande à destination des jeunes**

Certains parlementaires - âge moyen de 54 ans à l'Assemblée nationale, de 61 ans au Sénat - n'ont pas tardé à dégainer. Pour René Dosière (PS, 73 ans), "ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans". D'après Bernard Debré (Les Républicains, LR, 70 ans), ce "déli de démocratie" aurait écarté Charles de Gaulle et Winston Churchill - précisons tout de même que la fameuse "mesure 21" prévoit une exception s'il s'agit d'une première candidature....

Lire la suite sur metronews.fr



Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discrimination positive"



Un rapport remis cette semaine au gouvernement par **France Stratégie** propose des mesures drastiques pour renouveler notre classe politique. Les principaux intéressés réagissent vivement. Marie-Cécile Naves, co-auteur du document, s'explique.

Vous proposez d'instaurer des quotas au sein des partis pour rajeunir les candidats aux élections. Peut-on parler de discrimination positive ?

Dans un premier temps, nous invitons les partis à s'engager, à travers une charte, à proposer plus de jeunes à l'investiture pour les élections. C'est une première étape vers la discrimination positive. Après, nous laissons entendre que, si cette charte ne fonctionne pas, il serait possible d'envisager des quotas. C'est une révolution culturelle qui est proposée ici.

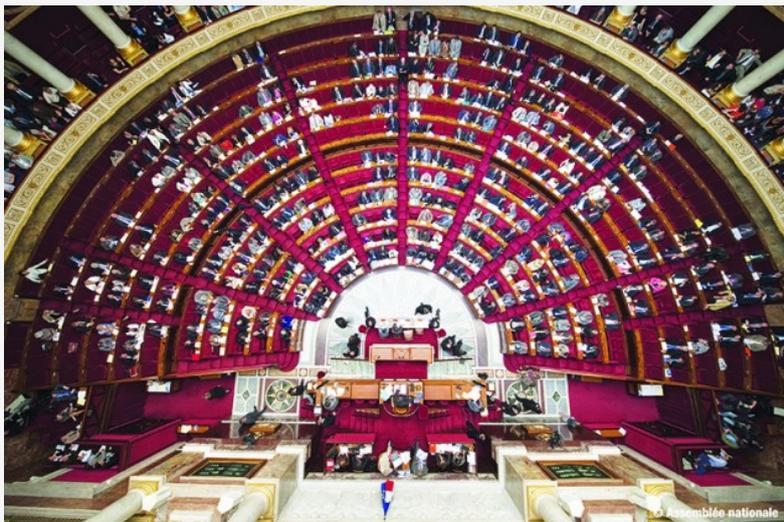
La mesure visant à mettre à la retraite les élus de 70 ans fait réagir la classe politique. Vous vous y attendiez ?

On a surtout entendu les réactions des parlementaires. Nous avons eu de nombreux retours positifs par ailleurs. Cette proposition n'a pas été lue en totalité. Pour nous, il s'agit avant tout d'aligner les élus sur la mise à la retraite d'office, qui prévaut pour...

Lire la suite sur metronews.fr



Retraite d'office à 70 ans pour les politiques : ce qu'en pensent les parlementaires de Côte-d'Or



Séance du 23/06/2009 : Palais Bourbon – L'hémicycle ou Salle des séances vu de la verrière de la salle des lampes.

fichiers Raw disponibles

Un rapport du laboratoire d'idées **France Stratégie** remis lundi au ministre chargé de la jeunesse, Patrick Kanner, préconise de mettre d'office les hommes et femmes politiques à la retraite à 70 ans. Objectif : donner aux jeunes l'envie de s'engager davantage dans la vie publique.

Faut-il plafonner à 70 ans l'âge pour être candidat à une élection ? Cette proposition, émise par le laboratoire d'idées **France Stratégie** dans un rapport rendu ce lundi au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, fait débat dans le Landerneau politique.

GazetteINFO.fr a demandé aux parlementaires côte-d'oriens ce qu'ils en pensaient.

LES DEPUTES

Laurent Grandguillaume (PS), 37 ans :

« Pour moi, il ne faut pas limiter l'âge des candidats mais plutôt renforcer le non cumul des mandats et le non cumul dans le temps (en nombre de mandats successifs). On peut très bien s'engager après une vie professionnelle. »

Kheira Bouziane (PS), 61 ans :

« Il est important qu'en politique il y ait du renouvellement, des jeunes, avec peut-être, on peut l'espérer, une vision et des idées nouvelles en rapport avec l'évolution normale des choses. Le problème n'est pas tant qu'il y ait des élus de 70 ans ou plus, certains sont parmi les meilleurs d'entre nous.

La difficulté, c'est que certains restent élus pendant deux, trois, quatre, voire cinq mandats consécutifs. C'est en partie cela qui empêche le renouvellement et le rajeunissement de la classe politique.

Limiter l'âge pour accéder à un mandat, c'est se priver de certains talents sans avoir l'assurance de favoriser l'accession de la jeunesse à de nouvelles responsabilités.

Cependant, je préférerais qu'on limite les cumuls dans le temps et dans les fonctions, comme on l'a fait pour les mandats électifs. Que l'on développe de vraies actions pour valoriser la jeunesse de ce pays dans son engagement notamment citoyen, associatif, bénévole et lui donner l'occasion de se lancer en politique.

Le président de la République a décidé de mettre en avant la jeunesse. Il faut valoriser nos jeunes, leurs talents, leur énergie et leur croyance en l'avenir. Une société qui ne fait pas confiance en sa jeunesse est une société en doute car elle a abandonné la confiance en son avenir. »

François Sauvadet (UDI), 62 ans :

« Cela reviendrait une nouvelle fois à réduire le choix des électeurs. Comme si à 70 ans on ne pouvait plus apporter à notre société ou s'engager dans un mandat. Une limitation dans le temps du nombre de mandats à trois ou quatre aurait plus de sens si l'on souhaite promouvoir le renouvellement.

En revanche, priver de nombreuses communes du dévouement de beaucoup d'élus retraités qui accomplissent un travail formidable, souvent bénévole, me paraît une très mauvaise idée. C'est une forme de discrimination qui ne va pas dans le bon sens. Auparavant, il existait des limites d'âge empêchant les plus jeunes d'être élus. On les a supprimées et l'on a bien fait. Rétablir ces barrières pour nos aînés paraît étrange dans ce contexte. »

Rémi Delatte (Les Républicains), 59 ans :

« C'est mal connaître la jeunesse que de penser qu'elle ne s'engage pas aujourd'hui. Elle s'implique, elle prend parti mais, il est vrai, essentiellement pour des causes et non des partis. Quant aux mandats électifs, la France accuse certes un retard en matière de renouvellement de la classe politique, même s'il tend à se corriger. Pour autant, je ne suis pas certain qu'interdire un mandat de député après 70 ans permettra à des jeunes d'entrer à l'Assemblée nationale. C'est par la mise en valeur, au quotidien, des jeunes talents, que nous ferons émerger une nouvelle génération d'élus, aptes à prendre sereinement la relève. »

Alain Suguenot (Les Républicains), 63 ans :

« Attention à ne pas faire du jeunisme excessif. Ne vaut-il pas mieux un élu âgé mais compétent ? Et puis ne dit-on pas que la valeur des femmes et des hommes se façonne grâce à l'expérience ? La solution d'interdire n'est jamais la bonne. Hélas, on constate souvent que les jeunes ne sont pas toujours disponibles pour consacrer tout le temps nécessaire à l'exercice d'un mandat en raison; et c'est compréhensible, de leur carrière et leurs familles. Si demain cette limite d'âge était mise en place, bon nombre de communes n'auraient plus de maire.

Député d'une circonscription très rurale comprenant 227 communes, je constate chaque jour toute l'importance des élus retraités qui seuls bien souvent acceptent de prendre la responsabilité de la gestion d'un petit village avec ses contraintes, nuits et jours, semaines et week-ends, ses faibles moyens humains et financiers ...

En réalité, il me semble qu'il faut faire confiance en premier lieu à l'électeur au moment du renouvellement d'un mandat. C'est à lui qu'appartient le choix de renouveler sa confiance ou non à un candidat et le critère de l'âge, je n'en doute pas, fait partie de son analyse. »

LES SENATEURS

Alain Houpert (Les Républicains), 57 ans :

« Ce n'est pas une question d'âge mais de compétences. Certains se présentent jeunes et sont incompétents. D'autres se présentent vieux et sont dépassés. Au-delà de ce seuil, c'est la responsabilité qu'il faut inculquer. On doit proposer sa candidature non pas afin d'obtenir une rente mais pour travailler à la bonne marche du monde. Je suis loin des 70 ans : ça me donne de l'avenir ! »

François Patriat (PS), 72 ans :

« Je suis concerné par cette préconisation. Je me suis présenté au Sénat à l'âge de 71 ans car je m'en sentais les capacités. En revanche, j'ai fait le choix de ne pas aller aux régionales car mener

ces deux mandats de front aurait été trop lourd. Ce n'est pas à la loi de décider si l'on peut se présenter ou pas mais aux électeurs de juger. Je connais de très bons chefs d'entreprise âgés. D'ailleurs, si je suis en forme en fin de mandat, il se pourrait que je crée mon activité. »

Anne-Catherine Loisier (UDI), 46 ans :

« Je pense que c'est une mesure de bon sens qui reste très large car être candidat à 70 ans signifie être en exercice jusqu'à 76 ans ! »



Politiques : retraite obligatoire après 70 ans ? (BFM TV)

A l'occasion de la remise du rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", Marie-Cécile Naves, chargée de mission à France Stratégie, a été interviewée par BFM TV.



Vers une retraite forcée à 70 ans pour les hommes politiques ? (ITELE)

Jean Pisani-Ferry était sur Itélé à l'occasion de la remise du rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes" à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse, et des Sport.



Les parlementaires refusent la retraite à 70 ans

Levée de boucliers d'élus, après la remise d'un rapport au ministre de la Jeunesse qui propose de limiter à 70 ans l'âge pour se présenter.

Brassens, nouvelle coqueluche des parlementaires ? On pourrait le croire tant ils sont nombreux, depuis lundi, à reprendre le fameux refrain du chanteur sétois «

Le temps ne fait rien à l'affaire.

Quand on est con, on est con ».

À l'origine de cet engouement : la proposition 21 du rapport « *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes* » du laboratoire d'idées France Stratégies, qui propose au ministre de la Ville et de la Jeunesse Patrick Kenner, d'introduire une limite d'âge, 70 ans, pour pouvoir se présenter à une élection. Il faut dire que si une telle mesure était adoptée, on assisterait à «

un nettoyage générationnel » des deux chambres. À l'assemblée, 97 députés sur les 577 ne pourraient plus briguer un nouveau mandat en 2017. Au palais du Luxembourg, un tiers des 348 sénateurs serait obligé de raccrocher.

Serpent de mer

Aussi pas question de se laisser faire. Surtout que la mesure n'est pas nouvelle. «

C'est un vieux serpent de mer », juge un élu de 70 ans, qui rappelle par ailleurs que le renouvellement de la vie politique se fait naturellement. «

À chaque alternance, on a une nouvelle vague ».

« *C'est surtout une super connerie* », tranche le député des Yvelines, le Républicain Jacques Myard, qui pointe le côté anticonstitutionnel de la chose. Tout comme le frondeur Jérôme Guedj qui a tweeté : « *Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées* »

Plus modéré son collègue de la Manche, le Républicain Philippe Gosselin, dénonce lui « *une vraie fausse bonne idée, même si certains poussent le bouchon un peu loin* ». Et d'ajouter que « *ce n'est pas en limitant l'âge ou le nombre de mandat, qu'on arrivera à mobiliser les jeunes. Parlons d'abord travail, logement, culture, transports.* »

Quand au doyen de l'assemblée, le député républicain du Val d'Oise, François Scellier, 79 printemps, « *c'est aberrant de faire une telle proposition au moment où l'on voit le nombre de seniors.* »

« *Oui c'est un déni de démocratie* », renchérit son collègue parisien Bernard Debré. «

C'est aux électeurs de choisir. Et puis avec une telle mesure, Charles de Gaulle, Winston Churchill, François Mitterrand n'auraient jamais pu se présenter », glisse le député PS de l'Eure qui rappelle que

c'est surtout une question de capacité : « *oui, à 73 ans, je prétends être plus en forme que certains de mes collègues quinquagénaires* ».

Face à cette levée de boucliers, plusieurs élus, à droite comme à gauche, osent toutefois valider la proposition. Ainsi le député républicain de Vendée Yannick Moreau, presque quadra « réclame du sang neuf ». Tout comme son collègue PS des Hautes-Pyrénées, Jean Glavany qui encourage « *la transmission politique* ». Mais pour l'élu du Nord Christian Bataille, c'est beaucoup de bruit pour rien car « *ce rapport aura le destin de beaucoup d'autres. Il finira sous la poussière* ».

Zoé Cadiot

Zoé Cadiot ■



«Retraite à 70 ans» : une cinquantaine de députés seraient concernés

LE SCAN POLITIQUE - En proposant notamment de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, le rapport remis lundi au ministre de la Ville, Patrick Kanner, par le laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, a provoqué des réactions de rejet dans la classe politique.



Actuellement, 53 députés sur 577 ont entre 70 et 80 ans. Si jamais la mesure préconisée par le rapport de **France Stratégie** pour favoriser le renouvellement en politique entrainait en vigueur, ils ne pourraient pas se représenter en 2017. «L'euthanasie n'est pas légale en France. Il n'y a pas lieu de faire de l'euthanasie dans la vie politique», rétorque avec humour le doyen d'âge de l'Assemblée, François Scellier, qui vient d'avoir 79 ans, et qui ne les fait pas. Plus sérieusement, le député Républicain du Val d'Oise considère que «le choix final revient aux électeurs», un argument régulièrement avancé, et fait valoir que, «s'il s'était estimé incapable de continuer en 2012, il ne se serait pas représenté».

Pour Christian Jacob, 55 ans, le président du groupe des Républicains à l'Assemblée, «c'est de l'infantilisation des électeurs et des élus». «On ne va pas légiférer sur tout», objecte le député-maire de Provins (Seine-et-Marne). Bernard Debré, député LR de Paris, 70 ans, rappelle qu'avec cette limite d'âge, «Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter (il avait en fait 68 ans en 1958) et Winston Churchill aurait été mis sur la touche». Le fils de Michel Debré considère surtout qu'«à force de fixer des conditions pour se présenter, on risque de bafouer la démocratie». Jacques Myard (LR, Yvelines), 67 ans, juge cette proposition «imbécile» car, dit-il, «il y a des élus de 70 ans qui sont plus vaillants et expérimentés que des gamins de 30 ans». Philippe Vigier, 57 ans, député d'Eure-et-Loir, estime qu'il y a «des jeunes dans leur tête à 70 ans, et des vieux à 30 ans». Surtout, le patron des députés centristes rappelle que «chacun, en conscience, sait s'il peut se représenter à une élection» et que «ce sont les électeurs qui éliminent ceux dont ils ne veulent pas».

Seuls 26 députés ont moins de 40 ans

À gauche, quelle que soit la génération des députés, cette proposition fait vivement réagir. «J'ai vu des députés de 80 ans qui sont beaucoup moins fatigués que des jeunes de 30 ans», a lancé Bruno Le Roux, le patron du groupe des députés PS. «C'est socialement discriminant pour ceux qui partent à la retraite à 62 ou 63 ans, et qui veulent alors se lancer en politique. Je pense aux

ouvriers», explique Razzy Hammadi (PS), 36 ans, élu pour la première fois député de Seine-Saint-Denis en 2012. Son collègue Malek Boutih (PS, Essonne), également primo député, 50 ans, juge aussi que cette mesure «ne repose sur rien», ajoutant: «À chaque fois qu'on a voulu jeter les vieux par dessus bord, on s'est séparé de l'expérience et de la sagesse». Laurent Baumel, 49 ans, député PS d'Indre-et-Loire depuis 2012, accueille aussi cette proposition avec perplexité: «On peut avoir été élu tardivement et être en pleine possession de ses moyens», relève le député frondeur.

A l'inverse, quelques élus défendent cette idée. André Chassaigne, le patron des députés Front de gauche, qui aura 65 ans début juillet, a mis en garde à titre personnel contre «l'addiction au pouvoir». Volontiers bucolique, le député du Puy-de-Dôme a expliqué que prendre une retraite «méritée» permettait de «voir un petit filet d'eau sortir de l'herbe folle». Pour Chassaigne, cela doit relever d'une «décision collective». Son collègue radical de gauche Alain Tourret, 67 ans, estime aussi que «le problème se pose». Le député du Calvados juge qu'il «serait plus simple s'il y avait une règle» et il suggère que les parlementaires puissent occuper d'autres fonctions en abandonnant leur mandat. Pour Lionel Tardy (LR, Haute-Savoie), 49 ans, il «faut savoir passer le flambeau», d'autant qu'un élu de 70 ans «a souvent 30 ans de vie politique derrière lui».

Actuellement, sur les 577 députés, il y en a donc 53 qui ont entre 70 et 80 ans, 200 entre 60 et 70 ans, 189 entre 50 et 60 ans, 107 entre 40 et 50 ans, et 26 entre 30 et 40 ans. La benjamine de l'Assemblée est Marion Maréchal Le Pen, 25 ans, qui a été élue député FN du Vaucluse à l'âge de 23 ans. Elle a 54 ans d'écart avec le doyen d'âge des députés.



Fraude, JO, Amazon : le récap éco du jour

LE SCAN ECO Le Scan Eco Par Géraldine Russell Publiée
23/06/2015 à 18:48



• La lutte contre la fraude, aubaine pour les caisses de l'État

Les redressements pour fraude fiscale ont permis de récupérer 19,3 milliards d'euros l'an passé, souligne le rapport annuel 2014 du comité national de lutte contre la fraude. La fraude sociale, elle aussi mieux contrôlée, a rapporté 852,6 millions d'euros.

» Pour plus d'informations, lire notre article: La lutte contre la fraude a rapporté 20 milliards d'euros à l'État en 2014

• Paris veut organiser des Jeux «best-cost»

Paris a annoncé officiellement aujourd'hui sa candidature pour l'organisation des Jeux olympiques 2024. Bien que les précédentes villes organisatrices ne s'y soient pas retrouvées économiquement, le dossier parisien promet de limiter les frais, ce qui devrait doper la rentabilité des Jeux s'ils sont organisés dans la capitale française.

» Pour plus d'informations, lire notre article: Paris 2024: l'organisation des JO est-elle rentable?

• Amazon rémunère ses auteurs indépendants à la page lue

À partir du 1er juillet, les auteurs auto-édités américains présents sur Kindle Unlimited, le service de livre numérique à volonté de Amazon, seront payés en fonction des pages réellement lues par les lecteurs.

» Pour plus d'informations, lire notre article: Amazon va rémunérer les auteurs indépendants à la page lue

Mais aussi

- Grèce: accord en vue, 48 heures pour conclure. Le Sommet de l'euro a renvoyé la décision aux ministres des Finances, qui se retrouvent mercredi. L'optimisme est de retour, à Bruxelles comme sur les marchés, malgré les fausses notes du duo Hollande-Merkel.

- Le gouvernement veut valoriser le bénévolat pour décrocher un emploi. Dans un rapport sur l'engagement citoyen remis au gouvernement, **France Stratégie** propose de faire du bénévolat un passeport pour les études et pour l'emploi. Certificats à la clé.

- Un «Davos des matières premières» à Nancy. Autour de Philippe Varin, président d'Areva, des

industriels, des universitaires et des hommes politiques français et étrangers se réunissent mardi et mercredi pour échanger sur une meilleure exploitation des ressources.

Vous avez également aimé

- Le plus lu: Orange est le grand gagnant du rachat de Bouygues Telecom, à retrouver dans notre espace abonnés Figaro Bourse
- Le plus commenté : Le gouvernement se mêle du rachat de Bouygues Telecom
- Le plus partagé : Immobilier: on achète beaucoup plus vite qu'il y a un an

Et en bonus

- Le décideur du jour: Alain Bénichou. A la tête d'IBM France depuis 2010, ce Supelec succède à Clara Gaymard et lance le programme Next Gen. Retrouvez cet article dans notre espace abonnés, le Figaro Premium.
- La mobilisation du jour. Les éleveurs laitiers et bovins unissent leurs forces face à la grande distribution et les industriels de la transformation. Ils comptent se mobiliser à nouveau pour faire entendre leur voix.
- La photo du jour. Un architecte varois compte implanter une vaste île flottante dans la rade de Toulon. Il prétend avoir obtenu un premier accord et estime qu'il faudra dix ans pour mener à bien ce projet centré sur le tourisme.





Le bénévolat pourrait compter pour obtenir un examen ou un emploi

Un rapport remis au gouvernement par l'organisme **France Stratégie** préconise de valoriser le bénévolat pour obtenir un diplôme ou décrocher un emploi.



Qu'il s'agisse d'aider les sans-abris ou d'assurer les cours d'aide aux devoirs pour les élèves en difficultés, l'engagement associatif des jeunes pourrait être valorisé pour l'obtention de diplômes tels que brevet, du baccalauréat, du CAP ou BEP, selon le rapport de l'organisme **France Stratégie**. Évalué sur plusieurs compétences comme la gestion de projet ou de budget, la création d'un site interne ou sa capacité à s'exprimer en public, le jeune recevrait alors une "note bénévolat", qui lui permettrait de valider des points pour ses examens. Des "points supplémentaires" pourraient aussi être attribués pour l'admissibilité aux concours de la fonction publique, souligne le rapport.

Reconnaissance dans le monde scolaire

Dans le monde étudiant, une reconnaissance officielle du bénévolat est également préconisée par les auteurs du rapport. Il s'agirait d'accorder des points ECTS supplémentaires (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) à tous les étudiants effectuant, dans un semestre, au moins 50 heures d'activités bénévoles. Ce type de valorisation de l'engagement associatif existe déjà dans divers pays de l'Union européenne. Par exemple, on peut notamment citer l'université de Limerick, en Irlande, où le President's Volunteer Award (PVA) récompense chaque année, le bénévolat accompli par des étudiants, sur le campus ou à l'extérieur. Ce prix, qui possède une certaine notoriété, est valorisée par le monde du travail en Irlande.

Promouvoir le CV par compétences

Concilier la vie professionnelle et étudiante avec un engagement bénévole reste un phénomène rare. D'autant que l'employeurs qui valorisent le bénévolat dans la vie professionnelle sont quasiment inexistantes. Le doute demeure qu'un salarié bénévole aura moins de temps à consacrer à son travail : certains recruteurs sont même réticents à embaucher des jeunes diplômés pratiquant des activités de bénévolat associatif. Or, comme le souligne le rapport, certaines compétences développées dans le cadre d'activités bénévoles et volontaires pourraient être considérées comme transférables et donc valorisées comme telles, à partir du "passeport bénévole" et du "portefeuille

de compétences", dans les qualifications valorisées par Pôle emploi (projet personnalisé d'accès à l'emploi , ateliers CV), ainsi que les autres organismes d'aide à la recherche d'emploi. Il s'agirait de promouvoir le CV par compétences. Pourraient y figurer le management d'équipe, le montage et le suivi d'un projet, la gestion d'un budget, la communication institutionnelle, l'animation d'une équipe, les connaissances informatiques, la prise de parole en public, la culture du résultat, etc.

Les jeunes bénévoles pourraient également réclamer une attestation qu'ils pourraient joindre à leurs dossiers de candidatures aux concours de la fonction publique ou fournir lors des entretiens d'embauche.

Stéphanie Alexandre



Une autre croissance est possible

Nous sommes deux vétérans de la haute croissance des années 1960 et 1970 et croyons que la croissance peut repartir durablement si des décisions stratégiques sont fermement prises. Elles doivent porter sur tous les facteurs de la croissance : qualité de la main-d'œuvre, investissement productif et ce facteur impalpable que l'on nomme « progrès technique ».

Les enquêtes de l'OCDE et celles du Cereq montrent que 150.000 jeunes, dits « décrocheurs », sortent chaque année de l'école sans qualification, avec la seule perspective d'une insertion professionnelle « calamiteuse ». C'est un gâchis social mais aussi économique, qui peut avoir deux remèdes. Le premier est de s'inspirer de l'expérience québécoise pour renforcer la « persévérance scolaire », fondée sur la responsabilisation des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes. Le deuxième est de revaloriser le lycée professionnel et l'apprentissage, victimes dans notre pays de préjugés culturels. La voie professionnelle est cruciale, puisqu'elle place l'acquisition d'un métier au coeur de son projet pédagogique, avec ses deux volets - connaissances théoriques et compétences professionnelles pratiques.

L'industrie française, le bâtiment aussi, peine à trouver les qualifications techniques dont elle a besoin, dont la récente étude de **France Stratégie** et la Dares sur « Les métiers en 2022 » a détaillé l'ampleur et les secteurs. Les branches professionnelles pourraient sortir de leur inertie pour créer des filières de formation aux nombreux emplois de renouvellement ou d'expansion. Le recours systématique à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) doit s'imposer. Avec le soutien constant de l'Ademe, quarante « Maisons de l'emploi » viennent ainsi de produire collectivement, dans le cadre de l'association Ville Emploi, un guide transposable à tous les territoires sur les « métiers de la transition énergétique ». La transition énergétique, créatrice de croissance et d'emplois, ne se fera pas sans des professionnels formés et compétents !

Et l'investissement productif ? Il redémarre prudemment, avec l'encouragement tardif mais effectif de nouvelles règles d'amortissement accéléré. Secteur stratégique pour résorber un déficit extérieur handicapant, notre industrie pourrait aller beaucoup plus vite si le choix était clairement fait de concentrer les aides publiques, actuellement saupoudrées à tous vents, sur les entreprises qui prennent le risque de relever leur potentiel de croissance en investissant dans le capital intellectuel, le capital matériel et le capital humain. Le crédit d'impôt recherche est le type même du bon levier de croissance, à condition de vérifier qu'il provoque des embauches supplémentaires de chercheurs et ingénieurs et des dépôts additionnels de brevets.

Le dernier facteur de croissance est plus difficile à cerner. Il comprend la recherche-développement, dont le financement privé reste insuffisant en France par comparaison à l'Allemagne ou au Japon. Mais il y a surtout un manque de confiance dans l'avenir, précisément dans la capacité, pourtant indéniable, de notre pays à rebondir. Les oasis de croissance que sont les « pôles de compétitivité » à base d'innovation technologique, et les « pôles territoriaux de coopération économique » fondés sur l'innovation sociale, doivent être encouragés et multipliés.

Et l'Etat pourrait enfin cesser d'engendrer de la complexité et de l'incertitude en multipliant les normes qui inhibent les initiatives des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Commençons par l'absurde Code de la construction et de l'habitat : le CCH à la hache ! Rêvons tous ensemble d'une « nuit du 4 août » où l'on abolirait les privilèges bureaucratiques !

Christian Sautter

Claude Seibel

Christian Sautter est ancien ministre, président de France Active. Claude Seibel est inspecteur général de l'Insee.



Retraite à 70 ans, ou non-cumul dans le temps ?

Afin de rajeunir la politique, un rapport évoque une limite d'âge de 70 ans pour se présenter à une élection. Et relance, en arrière-plan, la question du cumul des mandats dans le temps.

Interdire à un candidat de se présenter à un mandat après 70 ans, afin de rajeunir la vie politique. C'est l'une des propositions d'un rapport sur « l'engagement des jeunes », présenté lundi 22 juin par l'organisme **France Stratégie** au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Patrick Kanner. Même assortie de toutes les précautions possibles, cette proposition n'a pas manqué de faire réagir. Elle est rejetée d'emblée par la plupart des élus. Et plusieurs d'entre eux, comme le député socialiste Olivier Véran, disent lui préférer une autre proposition du rapport pour contribuer au « renouvellement de notre classe politique » : le non-cumul dans le temps, avec un maximum de « trois mandats parlementaires ou exécutifs locaux successifs ». Cette idée de limiter le cumul des mandats dans le temps n'est pas nouvelle. Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE/fh) l'avait par exemple proposée en 2013 (tout en écartant l'idée d'une limite d'âge), afin de permettre une « respiration démocratique ». C'était à l'occasion de l'examen de la loi qui a abouti à l'interdiction de cumuler des fonctions exécutives locales avec un mandat de parlementaire (à partir de 2017). Selon l'étude effectuée alors par le HCE/fh, pas moins de 128 députés (et 12 députées) en sont au moins à leur 4ème mandat successif. Proposée via un amendement lors de l'examen du texte, l'interdiction du cumul dans le temps avait été rejetée par les députés en séance. L'idée avait subi un tir de barrage des élus UMP, rejoints par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur. Le Parti socialiste a pourtant déjà fait fait sien ce principe en interne, sans toutefois encore l'appliquer. Selon ses statuts adoptés en 2010, les élus PS ne peuvent pas cumuler plus de trois mandats successifs... mais cette limite ne prend pas en compte ceux effectués avant 2014. Ce qui permet à des présidents de région, Alain Rousset pour la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ou Jean-Jack Queyranne, pour Rhône-Alpes-Auvergne, de briguer un quatrième mandat en décembre prochain. La motion adoptée au dernier congrès du PS aborde également cette question, avec des pincettes. Elle souligne que « le non-cumul dans le temps doit être la prochaine conquête ». Mais ajoute qu'une telle réforme « devra être nécessairement couplée avec la mise en place d'un statut de l'élu ». Lire aussi dans Les Nouvelles NEWS



La République des rapports

Politique @bsportouch, publié le 23/06/2015 à 00:00, mis à jour à 18:23



Le rapport technique, politique, de complaisance...: les politiques en usent et en abusent. [Chronique diffusée le 23 juin 2015 sur France Inter]

Benjamin, vous avez noté une anomalie dans l'agenda de François Hollande cette semaine.

Figurez-vous que cette semaine, le chef de l'Etat ne reçoit aucun rapport d'aucune sorte. La semaine précédente, il faut dire qu'il avait eu double ration : le même jour, jeudi 18, il en recevait un le matin sur les filières djihadistes. L'après-midi rien à voir : il s'agissait de "financement climatique", l'un des auteurs étant son ancien ministre, Pascal Canfin.

Ce 18 juin aussi, c'était l'appel des rapports pour Manuel Valls puisqu'il recevait un rapport sur "une politique européenne et française de la transition numérique".

Hier, le rapport qui a fait parler a été remis au ministre de la Ville, Patrick Kanner. Pour favoriser l'engagement des jeunes, l'organisme public **France Stratégie** préconise d'empêcher de briguer un mandat politique après l'âge de 70 ans.

Mais pour un rapport dont on parle, combien tombent dans les oubliettes ?

On ne les compte plus, en effet. Quand il n'y a pas des doublons entre rapports d'experts indépendants, parlementaires ou conseillers du CESE, le Conseil économique, social et environnemental qui produit à tout de bras pour une utilité discutable.

Une inflation que dénoncent les politiques, surtout quand ils sont dans l'opposition. Souvenez-vous : ils se moquaient - et soyons honnêtes ils n'étaient pas les seuls- de la "raportite aigüe" de François Hollande au début de son quinquennat. Un problème, un rapport ! Tous ne sont pas inutiles, les rapports techniques peuvent éclairer la décision publique : ce fut le cas du rapport de Louis Gallois sur la compétitivité en 2012. Mais il avait une autre visée moins avouable pour François Hollande : ne pas porter seul la responsabilité d'un virage pro-entreprise, bien loin de sa campagne de 2012. C'est le rapport qu'on pourrait appeler le rapport-prétexte.

Il y a aussi les rapports demandés dans le cadre de situations tendues. Ce sont les rapports dilatoires pour déminer à défaut d'apporter des réponses. Dernier exemple en date : alors que la colère monte dans le monde des festivals d'été en raison de la baisse des crédits, qu'a fait la ministre de la Culture ? Fleur Pellerin a confié un rapport à l'ancien maire de Toulouse Pierre

Cohen pour établir "la réalité des problèmes".

Ou comment repousser lesdits problèmes sine die, car il n'y a pas de date prévue pour la remise des travaux: Fleur Pellerin innove ! C'est aussi une manière d'occuper l'ancien maire de Toulouse qui a perdu sa ville en 2014.

Un rapport... politique en quelque sorte qui sert à consoler, récompenser ou attirer dans ses filets. Et là il y a pléthore d'exemples. Ce fut Michel Rocard sous Nicolas Sarkozy sur les institutions. Ce sera le cas demain avec Corinne Lepage, électron libre de l'écologie, qui remettra un rapport à Ségolène Royal. Son titre pour le moins pompeux : "l'économie du nouveau monde", en mode bilingue ! Pour arriver à 100 mesures tout rond, autant vous dire qu'il y en a quelques-unes que nous aurions pu trouver nous-mêmes. La République des rapports a de beaux jours devant elle.



Dis moi si tu es heureux, je te dirai quel est ton PIB

La réflexion sur la mise en place d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut est sur le point d'aboutir

Les faits - Indice de satisfaction de la vie, rapport des revenus des 10% les plus riches sur les 10% les plus pauvres, taux de recyclage des déchets ou encore espérance de vie en bonne santé figurent parmi les dix indicateurs clefs que le Conseil économique et social et **France Stratégie** recommandent de mettre en avant. Bientôt, lorsque le ministre des Finances présentera en conseil des ministres, chaque quatrième mercredi du mois de septembre, le très austère projet de loi de finances pour l'année suivante, il sortira un petit panneau d'indicateurs comprenant, entre autres, « l'indice d'abondance des oiseaux communs » ! Il s'agit en effet de l'un des dix indices retenus conjointement par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et **France Stratégie** (ex-Plan) pour établir un « tableau de bord de la France » permettant de mieux cerner la réalité économique de l'Hexagone... Malgré les apparences, le sujet n'a rien d'anecdotique. C'est la suite d'une réflexion engagée il y a plus de six ans. A l'origine, lorsque Nicolas Sarkozy avait lancé la commission Stiglitz-Sen pour leur demander de réfléchir à des indicateurs complémentaires du PIB, beaucoup avaient ironisé sur la volonté de l'ex-chef de l'Etat de trouver des indicateurs montrant l'économie sous un jour plus favorable. Des moqueries sur un futur indice « BNB » (bonheur national brut) qui se sont tues au fil du temps, à mesure que l'OCDE a insisté sur l'importance de ce sujet, mais aussi que les considérations environnementales ou les réflexions sur la répartition des richesses au sein des sociétés ont gagné en importance dans l'opinion publique. Côté français, cela s'est traduit par le vote en avril d'une proposition de loi déposée par le député écologiste Eva Sas visant à ce que chaque année, lors de la présentation du budget de l'Etat, le gouvernement rende public une batterie d'indicateurs complémentaires permettant de mieux cerner l'état réel du pays. L'avant dernière étape de ce processus se déroule cette semaine, avec le vote ce mercredi d'un projet de résolution du Cese établi conjointement avec **France Stratégie** qui fixe les dix indicateurs clefs qu'il serait opportun de retenir. « Nous avons plusieurs impératifs à respecter dans leur sélection, détaille **Jean Pisani-Ferry**, le commissaire qui préside **France Stratégie**. Ils devaient être peu nombreux, disponibles rapidement, actualisés souvent et le plus universel possible pour faciliter des comparaisons internationales ». Autre originalité de la méthode de travail, « alors que **France Stratégie** a apporté son expertise scientifique, le Cese a joué son rôle de chambre de la société civile en pilotant la consultation citoyenne », explique Jean-Paul Delevoye, le président du Conseil. Les Français ont ainsi été invités à dire ce qu'ils aimeraient suivre. Si la méthode est originale, le choix définitif des indicateurs l'est en revanche beaucoup moins. Parmi les dix recommandés on retrouve le taux d'emploi, l'espérance de vie en bonne santé ou encore l'endettement de l'ensemble des agents économiques. Rien de très original non plus en matière d'éducation avec un seul indicateur retenu, le taux des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, la part belle est faite aux considérations environnementales avec trois indicateurs sur dix dont le taux de recyclage des déchets, la consommation carbone ou le fameux indice d'abondance des oiseaux. « Nous devons respecter un juste équilibre entre les indicateurs économiques, sociaux et environnemental », se justifie-t-on au Cese. Le gouvernement est libre de choisir ceux qu'il retient au final. **France Stratégie** suggère de se servir de ces indicateurs pour réaliser « les études d'impact obligatoires pour les textes législatifs ». Pour le coup, ce serait vraiment révolutionnaire.

POLITIQUE P. 4

Les papis font de la résistance

Ne plus pouvoir se présenter après 70 ans. Cette proposition, émise par le laboratoire d'idées du gouvernement dans un rapport remis lundi, a provoqué l'ire des vieux briscards, qui ne l'entendent pas de cette oreille.

Politique



Le Sénat est plus âgé (61 ans de moyenne) que l'Assemblée, (54 ans). ÉRIC FEFFERBERG / AFP

Le jeunisme effraie les élus

POLÉMIQUE. Un rapport sur l'engagement politique des jeunes, remis au gouvernement, met en émoi les parlementaires.

IDÉES. Pour renouveler la classe politique, il propose, entre autres mesures, de limiter l'âge des candidatures à 70 ans.

 VINCENT MICHELON

Un texte qui braque les vieux briscards. Depuis lundi, les élus – âge moyen de 54 ans à l'Assemblée nationale, de 61 ans au Sénat – s'échauffent autour de la remise d'un rapport de France Stratégie, labo d'idées officiel du gouvernement, au ministre Patrick Kanner (Ville, Jeunesse et Sports). Parmi ses 25 propositions, c'est la « mesure 21 » qui fait jaser. Elle propose d'« interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans ».

Certains politiques n'ont pas tardé à dégainer. Pour Bernard Debré (LR [Les Républicains], 70 ans), ce « déni de démocratie » aurait écarté Charles de Gaulle et Winston Churchill. Selon Jérôme Guedj (PS, 44 ans), cette limitation

à 70 ans serait même une « attitude de ségrégation à l'encontre des personnes âgées ». D'autres, comme Luc Carvounas (PS, 44 ans) et Alain Juppé (LR, 69 ans), sont favorables, en revanche, au débat. André Chassaigne (Front de gauche, 64 ans), y voit même un « remède contre l'addiction au pouvoir ».

Les quotas en question

Mais le rapport, qui pourrait déboucher sur des annonces du ministre Patrick Kanner début juillet, va bien au-delà. Il annonce une véritable discrimination positive en faveur des jeunes. Parmi les propositions : relancer le vieux débat sur l'abaissement du droit de vote à 16 ans (contre 18 actuellement) et inciter les partis à intégrer des quotas de jeunes candidats. Une mesure radicale qui

permettrait, disent les experts, d'« obtenir mécaniquement l'élection d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires, en suivant l'exemple de la parité hommes-femmes ». Aussi à l'étude : abaisser l'éligibilité à 18 ans pour l'élection au Sénat, contre 23 ans actuellement.

« Quelle est la prochaine étape ? Refuser le droit de vote aux plus âgés ? » moque Florian Philippot (numéro 2 du FN, 33 ans), sollicité par metronews. Pour le vice-président du FN, cette logique « de discrimination positive est à l'inverse de la méritocratie républicaine ».

Peu enclin non plus pour les solutions coercitives, le sénateur Roger Karoutchi (LR, 63 ans) nous rappelle que l'ex-RPR avait tenté il y a vingt ans d'interdire les candidatures aux plus de 75 ans. En vain. « Il faudra bien trouver une règle pour remettre en cause la prime aux sortants, qui sont presque réinvestis à vie. Mais pas des quotas. Arrêtons de forcer les gens et essayons d'abord de former nos jeunes au sein des partis. » ●



Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique

Un rapport qui braque les vieux briscards. Depuis lundi, les élus s'échauffent autour de la remise d'un rapport de **France Stratégie**, labo d'idées officiel du gouvernement, au ministre Patrick Kanner (Ville, Jeunesse et Sports). Parmi ses 25 propositions, c'est la "mesure 21" qui fait jaser. Elle propose "d'interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans". Une mise à la retraite d'office, comme c'est la règle chez des millions des salariés français.

EN SAVOIR +

>> **Rapport sur le rajeunissement des élus : "Une première étape vers la discrimination positive"**

> **Les annonces de François Hollande à destination des jeunes**

Certains parlementaires - âge moyen de 54 ans à l'Assemblée nationale, de 61 ans au Sénat - n'ont pas tardé à dégainer. Pour René Dosière (PS, 73 ans), "ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans". D'après Bernard Debré (Les Républicains, LR, 70 ans), ce "déli de démocratie" aurait écarté Charles de Gaulle et Winston Churchill – précisons tout de même que la fameuse "mesure 21" prévoit une exception s'il s'agit d'une première candidature. Selon Jérôme Guedj (PS, 44 ans), cette limitation à 70 ans serait même une "attitude de ségrégation à l'encontre des personnes âgées". Jusqu'à cet argument de l'ex-ministre Michèle Delaunay (PS, 68 ans), pour qui "interdire à un citoyen de plus de 70 ans de se présenter, ce serait comme l'avoir interdit aux plus de 50 ans en 1945". D'autres, comme Luc Carvounas (PS, 44 ans) et Alain Juppé (LR, 69 ans) sont favorables, en revanche, au débat. André Chassaing (Front de gauche, 65 ans), y voit même un "remède contre l'addiction au pouvoir".

Les quotas en question

Mais le rapport, qui pourrait déboucher sur des annonces du ministre Patrick Kanner début juillet, va bien au-delà. Il annonce une véritable discrimination positive en faveur des jeunes. Parmi les propositions : relancer le vieux débat sur l'abaissement du droit de vote aux moins de 16 ans (contre 18 actuellement) et inciter les partis à intégrer des quotas de jeunes candidats. Une mesure radicale qui permettrait, disent les experts, "d'obtenir mécaniquement l'élection d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires, en suivant l'exemple de la parité hommes-femmes". Dans la besace également : abaisser l'éligibilité à 18 ans pour l'élection au Sénat (contre 23 ans actuellement). Enfin, le rapport veut supprimer le "privilège de l'âge" en cas d'égalité à un scrutin, en tranchant désormais en faveur du plus jeune candidat.

"Quelle est la prochaine étape ? Interdire le droit de vote aux plus âgés ?" moque Florian Philippot (numéro 2 du FN, 33 ans), sollicité par *metronews*. "Les quotas de jeunes, nous n'en avons pas besoin. Le FN a le plus jeune sénateur et la plus jeune députée. C'est aux responsables des partis de prendre les décisions." Pour le vice-président du FN, cette logique "de discrimination positive est à l'inverse de la méritocratie républicaine".

Des sortants qui ne sortent jamais

Pas chaud non plus pour les solutions coercitives, le sénateur Roger Karoutchi (LR, 63 ans) nous rappelle que l'ex-RPR avait tenté il y a vingt ans d'interdire les candidatures aux plus de 75 ans. "Une dizaine de candidats avaient été empêchés de se présenter. Ils l'ont quand même fait, et ils ont été élus." La morale, selon le sénateur : "Il faudra bien trouver une règle pour remettre en cause la prime aux sortants, qui sont presque réinvestis à vie. Mais pas des quotas. Arrêtons de forcer les gens et essayons d'abord de former nos jeunes au sein des partis pour en faire de bons candidats."

À LIRE AUSSI

>> **FN au Sénat : quand Rachline et Ravier dénonçaient le cumul des mandats**

>> **Cumul des mandats : est-ce vraiment la fin ?**



Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discrimination positive"

INTERVIEW - La sociologie Marie-Cécile Naves, co-auteure du rapport sur l'engagement des jeunes, revient pour metronews sur les mesures proposées pour rajeunir la classe politique. Des propositions qui ne font pas l'unanimité.



Un rapport remis cette semaine au gouvernement par **France Stratégie** propose des mesures drastiques pour renouveler notre classe politique. Les principaux intéressés réagissent vivement. Marie-Cécile Naves, co-auteure du document, s'explique.

Vous proposez d'instaurer des quotas au sein des partis pour rajeunir les candidats aux élections. Peut-on parler de discrimination positive ?

Dans un premier temps, nous invitons les partis à s'engager, à travers une charte, à proposer plus de jeunes à l'investiture pour les élections. C'est une première étape vers la discrimination positive. Après, nous laissons entendre que, si cette charte ne fonctionne pas, il serait possible d'envisager des quotas. C'est une révolution culturelle qui est proposée ici.

La mesure visant à mettre à la retraite les élus de 70 ans fait réagir la classe politique. Vous vous y attendiez ?

On a surtout entendu les réactions des parlementaires. Nous avons eu de nombreux retours positifs par ailleurs. Cette proposition n'a pas été lue en totalité. Pour nous, il s'agit avant tout d'aligner les élus sur la mise à la retraite d'office, qui prévaut pour les salariés du public et du privé. Précisons que si le non-cumul des mandats était instauré, la question de la retraite à 70 ans se poserait moins.

EN SAVOIR +

>> **Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique**

>> **Cumul des mandats : est-ce vraiment la fin ?**

Le rapport réclame (encore) un débat sur le droit de vote à 16 ans...

Jusqu'ici, le débat sur l'abaissement du droit de vote de 18 à 16 ans n'a pas abouti. Le constat est que la société française a du mal à faire confiance à sa jeunesse. Mais à 16 ans, on peut par exemple être condamné à une peine de prison. Il faut être cohérent vis-à-vis du droit. Cela dit, cette mesure n'a de sens qu'en tenant compte d'autres propositions, comme celle de favoriser les débats au lycée ou d'instaurer un "Parlement des jeunes".

Pourquoi vouloir installer des bureaux de vote dans universités ou dans les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) ?

La distance est l'une des raisons de l'abstention chez les étudiants, contraints de faire une procuration pour voter dans leur commune d'origine. Ce type de mesure pourrait être assez simple à mettre en œuvre.



R

éforme territoriale, extension des Régions, montée en puissance des Métropoles, avènement des technologies numériques, déclin des partis politiques traditionnels... le monde change et bouleverse nos habitudes de citoyens, de consommateurs, d'électeurs ou d'acteurs de la vie de la cité. C'est pour examiner ces profondes mutations que, durant deux jours, jeudi et vendredi, le journal *Le Monde* (*) propose de débattre : « *Il ne s'agit pas d'essayer de changer le monde mais d'appriivoiser ce changement* », explique Jean Pisani-Ferry, directeur de France stratégie, partenaire de ces tables rondes destinées à analyser « *la nouvelle géographie qui s'impose à nous* ». « Les acteurs de la société civile sont plus créatifs qu'on ne pense » Vincent Giret, rédacteur en chef du 'Monde'

Le rédacteur en chef du journal organisateur, Vincent Giret, insiste sur l'importance de comprendre : « *Dans ce développement, les Métropoles, par exemple, créent un paradoxe : elles génèrent à la fois une nouvelle richesse mais aussi des inégalités entre les territoires. On voit aussi que la démocratie passe désormais moins par les partis politiques traditionnels que par les acteurs de la société civile, les bénévoles des associations, les entreprises, les acteurs locaux... Ils sont plus créatifs qu'on ne le pense. Et de ce point de vue, l'exemple du maire de Montpellier, sous une bannière citoyenne, est très*

intéressant. »

Philippe Saurel, premier magistrat et président de la Métropole, sera également du tour de table avec Myriam El Khomri, la secrétaire d'État à la ville, Jean-Pierre Sueur, sénateur, Sylvie Goulard, députée européenne, sur le thème de la naissance d'un nouveau pouvoir : « *Je vais évoquer le cas de Montpellier*, explique Philippe Saurel. Celui décrypté dans mon manifeste Réparer la République. Redire que la République qui fonctionne c'est celle d'en bas, celle des premiers magistrats et des citoyens qui sont ancrés dans le réel. La réforme territoriale n'est pas aboutie et il faut redonner du sens à ceux qui ont la légitimité du suffrage universel : les maires qui ont une politique de projet différente d'une couleur ou d'un appareil. » De ce point de vue, il faudra aussi compenser les changements et Jean Pisani-Ferry décrit ce constat dans

Le Monde :

« *Si l'écart se creuse entre Métropoles et sous-préfectures, c'est notamment parce que compétences et talents s'agglomèrent dans les premières. Les richesses aussi : ceux qui ont construit leur maison dans une ville en déclin ont souvent perdu à la fois emploi et patrimoine.* »

Constat cruel qui peut aussi s'appliquer au monde de l'économie. L'entrepreneur montpelliérain Bertin Nahum, fondateur et président de la société Medtech (technologie médicale robotisée), sera de la table ronde autour des 'Smart-city' et du nouveau monde urbain. Il va

« *faire le lien entre les atouts et les opportunités de notre territoire pour faire émerger les entreprises innovantes comme Medtech* » .

Qu'est-ce qu'une ville intelligente ? Vincent Giret évoque la terrible concurrence imposée par Blablacar (site internet de covoiturage) à la SNCF :

« *Quand un site prend des parts de marché à un géant comme la SNCF, cela stimule l'entreprise qui transforme son modèle économique, sa relation aux clients. Les villes intelligentes, ce sont précisément celles qui se transforment grâce aux nouvelles relations imposées.* » Et Christian Dubost, le directeur du développement durable de la SNCF, sera des témoins de ces mutations, tout comme le directeur de La Poste ou Pierre Mestre, le PDG d'Orchestra. Entre contraintes et défis à relever, entre concurrence et opportunités. Un modèle qui change. Une façon de dire qu'il vaut mieux accompagner ce changement que le subir.

YANNICK POVILLON

ypovillon@midilibre.com

(*) Les Rencontres de Montpellier, débat organisé par 'Le Monde', avec les think tanks France stratégie et Terra nova, en partenariat avec la Ville et Montpellier Méditerranée Métropole. 'Changer le monde' au centre Rabelais, 27 boulevard Sarrail.

**Entrée libre et gratuite.**

LE PROGRAMME

Jeudi 25 juin

14 h 30, ouverture par Philippe Saurel. 14 h 45, introduction par Jean Pisani-Ferry (France stratégie), Thierry Pech (Terra nova) et Vincent Giret (*Le Monde*).

15 h-16 h 30, 'Les métamorphoses de l'Hexagone. Comment la nouvelle économie redessine les territoires' avec Laurent Davezies (Cnam), Dorothee Kohler (consultante), Jean Pisani-Ferry, Pierre Veltz (Paris-Saclay).

17 h-18 h 30, 'L'âge des métropoles. La naissance d'un nouveau pouvoir', avec Philippe Saurel, Myriam El Khomri (secrétaire d'État à la Ville), Jean-Pierre Sueur (sénateur), Sylvie Goulard (députée européenne).

Vendredi 26 juin

9 h-10 h 30, 'La ville qui vient. Smart city et nouveau monde urbain', avec Christian Dubost (SNCF), Pierre Mestre (Orchestra), Bertin Nahum (Medtech), Francis Pisani, Guy-Pierre Sachot (La Poste). 11 h-12 h 30, 'Loin des centres. Comment lutter contre les nouvelles inégalités territoriales ?', avec Stéphane Cordobes, Philippe Estèbe, Hervé Le Bras, Mohamed Mehmache. 14 h 30-16 h, 'Refaire la cité. Réinventer la démocratie dans les territoires', avec Florence Durand-Tornare, Frédéric Gilli, Vincent Pons, Dominique Rousseau.

YANNICK POVILLON ■



Débats avec Le Monde à Montpellier : examen d'un monde qui change

IFLpZm9ybWUgdGVycml0b3JpYWxlLCBleHRlbnNpb24gZGVzIFLpZ2lvdnMsIG1vbnTpZSBIbiBwdWlzc2Fu
 Y2UgZGVzIE3pdHJvcG9sZXMsIGF26G5lbWVudCBkZXMgdGVjaG5vbG9naWVzIG51belyaXF1ZXMsIGTpY
 2xpbIBkZXMgcGFydGlzIHVbG10aXF1ZXMgdHJhZGl0aW9ubmVscy4uLiBsZSBtb25kZSBjaGFuZ2UgZXQg
 Ym91bGV2ZXJzZSBub3MgaGFiaXR1ZGVzIGRIIGNpdG95ZW5zLCBkZSBjb25zb21tYXRldXJzLCBkK+lsZW
 N0ZXVycyBvdSBkZ2FjdGV1cnMgZGUgbGEgdmlIIGRlIGxhIGNpdOkuIEMnZXN0IHBvdXIgZXhhbWluZXIq
 Y2VzIHByb2ZvbmlrcyBtdXRhdGlvdnMgcXVlLCBkdXJhbnQgZGVleCBqb3VycywgamVlZGkgZXQgdmVuZ
 HJIZGksICAgbGUm91cm5hbCBMZSBnb25kZSAgICgqKSBwcm9wb3NIIGRIIGTpYmF0dHJlIDogIklsIG5II
 HMnYWdpdCBwYXMGZCdlc3NheWVyIGRIIGNoYW5nZXIgbGUgbW9uZGUgbWFpcyBkZ2FwcHJpdm9pc2V
 yIGNlIGNoYW5nZW1lbnQiLCBleHBsaXF1ZSAgSmVhbiBQaXNhbmktRmVycnkgLCBkaXJlY3RldXIgZGUg
 RnJhbmNIIHN0cmF06WdpZSgcGFydGVuYWlyZSBkZSBjZXMgdGFibGVzIHJvbmRlcyBkZlXN0aW7pZXMg4C4uLg== Réforme territoriale, extension des Régions, montée en puissance des Métropoles, avènement des technologies numériques, déclin des partis politiques traditionnels... le monde change et bouleverse nos habitudes de citoyens, de consommateurs, d'électeurs ou d'acteurs de la vie de la cité. C'est pour examiner ces profondes mutations que, durant deux jours, jeudi et vendredi, le journal Le Monde (*) propose de débattre : "Il ne s'agit pas d'essayer de changer le monde mais d'appriivoiser ce changement", explique **Jean Pisani-Ferry**, directeur de **France stratégie**, partenaire de ces tables rondes destinées à analyser "la nouvelle géographie qui s'impose à nous". "Les acteurs de la société civile sont plus créatifs qu'on ne pense" Vincent Giret, rédacteur en chef du "Monde" Le rédacteur en chef du journal organisateur, Vincent Giret, insiste sur l'importance de comprendre : "Dans ce développement, les Métropoles, par exemple, créent un paradoxe : elles génèrent à la fois une nouvelle richesse mais aussi des inégalités entre les territoires. On voit aussi que la démocratie passe désormais moins par les partis politiques traditionnels que par les acteurs de la société civile, les bénévoles des associations, les entreprises, les acteurs locaux... Ils sont plus créatifs qu'on ne le pense. Et de ce point de vue, l'exemple du maire de Montpellier, sous une bannière citoyenne, est très intéressant." LE PROGRAMME Jeudi 25 juin 14 h 30, ouverture par Philippe Saurel. 14 h 45, introduction par **Jean Pisani-Ferry (France stratégie)**, Thierry Pech (Terra nova) et Vincent Giret (Le Monde). 15 h-16 h 30, "Les métamorphoses de l'Hexagone. Comment la nouvelle économie redessine les territoires" avec Laurent Davezies (Cnam), Dorothée Kohler (consultante), **Jean Pisani-Ferry**, Pierre Veltz (Paris-Saclay). 17 h-18 h 30, "L'âge des métropoles. La naissance d'un nouveau pouvoir", avec Philippe Saurel, Myriam El Khomri (secrétaire d'État à la Ville), Jean-Pierre Sueur (sénateur), Sylvie Goulard (députée européenne). Vendredi 26 juin 9 h-10 h 30, "La ville qui vient. Smart city et nouveau monde urbain", avec Christian Dubost (SNCF), Pierre Mestre (Orchestra), Bertin Nahum (Medtech), Francis Pisani, Guy-Pierre Sachot (La Poste). 11 h-12 h 30, "Loin des centres. Comment lutter contre les nouvelles inégalités territoriales ?", avec Stéphane Cordobes, Philippe Estèbe, Hervé Le Bras, Mohamed Mechmache. 14 h 30-16 h, "Refaire la cité. Réinventer la démocratie dans les territoires", avec Florence Durand-Tornare, Frédéric Gilli, Vincent Pons, Dominique Rousseau. Philippe Saurel, premier magistrat et président de la Métropole, sera également du tour de table avec Myriam El Khomri, la secrétaire d'État à la ville, Jean-Pierre Sueur, sénateur, Sylvie Goulard, députée européenne, sur le thème de la naissance d'un nouveau pouvoir : "Je vais

évoquer le cas de Montpellier , explique Philippe Saurel. Celui décrypté dans mon manifeste Réparer la République. Redire que la République qui fonctionne c'est celle d'en bas, celle des premiers magistrats et des citoyens qui sont ancrés dans le réel. La réforme territoriale n'est pas aboutie et il faut redonner du sens à ceux qui ont la légitimité du suffrage universel : les maires qui ont une politique de projet différente d'une couleur ou d'un appareil." De ce point de vue, il faudra aussi compenser les changements et **Jean Pisani-Ferry** décrit ce constat dans Le Monde : "Si l'écart se creuse entre Métropoles et sous-préfectures, c'est notamment parce que compétences et talents s'agglomèrent dans les premières. Les richesses aussi : ceux qui ont construit leur maison dans une ville en déclin ont souvent perdu à la fois emploi et patrimoine." Constat cruel qui peut aussi s'appliquer au monde de l'économie. L'entrepreneur montpelliérain Bertin Nahum, fondateur et président de la société Medtech (technologie médicale robotisée), sera de la table ronde autour des "Smart-city" et du nouveau monde urbain. Il va "faire le lien entre les atouts et les opportunités de notre territoire pour faire émerger les entreprises innovantes comme Medtech". Qu'est-ce qu'une ville intelligente ? Vincent Giret évoque la terrible concurrence imposée par Blablacar (site internet de covoiturage) à la SNCF : "Quand un site prend des parts de marché à un géant comme la SNCF, cela stimule l'entreprise qui transforme son modèle économique, sa relation aux clients. Les villes intelligentes, ce sont précisément celles qui se transforment grâce aux nouvelles relations imposées." Et Christian Dubost, le directeur du développement durable de la SNCF, sera des témoins de ces mutations, tout comme le directeur de La Poste ou Pierre Mestre, le PDG d'Orchestra . Entre contraintes et défis à relever, entre concurrence et opportunités. Un modèle qui change. Une façon de dire qu'il vaut mieux accompagner ce changement que le subir. (*) Les Rencontres de Montpellier , débat organisé par "Le Monde", avec les think tanks **France stratégie** et Terra nova, en partenariat avec la Ville et Montpellier Méditerranée Métropole. > "Changer le monde" au centre Rabelais, 27 boulevard Sarrail. Entrée libre et gratuite. Il vous reste 85% de cet article à lire Cet article est réservé aux abonnés Midi Libre en illimité sur tous vos écrans Le journal disponible dès 6h + l'accès en continu à la zone premium + l'édition spéciale du soir en exclusivité.



LES RENCONTRES DE MONTPELLIER

PROGRAMME

JEUDI 25 JUIN

Ouverture

par Philippe Saurel, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole.

A 14 h 30.

Introduction

par Jean Pisani-Ferry ([France Stratégie](#)), Thierry Pech (Terra Nova) et Vincent Giret (« Le Monde »).

A 14 h 45.

Les métamorphoses de l'Hexagone. Comment la nouvelle économie redessine les territoires

Intervenants : Laurent Daviez (chercheur au CNAM), Dorothee Kohler (docteure en géographie industrielle, consultante), Jean Pisani-Ferry (commissaire général de [France Stratégie](#)), Pierre Veltz (directeur général de l'établissement public Paris-Saclay).

De 15 heures à 16 h 30.

L'âge des métropoles. La naissance d'un nouveau pouvoir

Intervenants : Philippe Saurel, Myriam El Khomri (secrétaire d'Etat à la ville), Jean-Pierre Sueur (sénateur du Loiret), Sylvie Goulard (députée européenne).

De 17 heures à 18 h 30.

VENDREDI 26 JUIN

La ville qui vient. « Smart city » et nouveau monde urbain

Intervenants : Christian Dubost (directeur du développement durable de la

SNCF), Pierre Mestre (PDG d'Orchestra), Bertin Nahum (président de Medtech), Francis Pisani (journaliste, spécialiste de l'innovation dans le domaine des villes intelligentes), Guy-Pierre Sachot (directeur du développement des territoires, groupe La Poste).

De 9 heures à 10 h 30.

Loi des centres.

Comment lutter contre les nouvelles inégalités territoriales ?

Intervenants : Stéphane Cordobes (directeur de la prospective et des études du commissariat à l'égalité des territoires), Philippe Estèbe (directeur de l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe), Hervé Le Bras (démographe, historien, directeur d'études à l'Institut national d'études démographiques), Mohamed Mechmache (porte-parole du collectif Aclefeu).

De 11 heures à 12 h 30.

Refaire Cité. Réinventer la démocratie dans les territoires.

Intervenants : Florence Durand-Tornare (fondatrice et déléguée générale de l'Association Villes-Internet), Frédéric Gilli (économiste, chercheur associé au Centre d'études européennes de Sciences Po), Vincent Pons (professeur associé à Harvard Business School, cofondateur de la société Liegey Muller Pons), Dominique Rousseau (juriste, professeur à l'université Paris-1).

De 14 h 30 à 16 heures.

Les Rencontres « Le Monde » à Montpellier se déroulent au centre Rabelais, 29 boulevard Sarrail, à Montpellier

Renseignements

et inscriptions :

www.montpellier.fr/4184-les-rencontres-du-monde-a-montpellier.htm



Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes

- France Stratégie

France Stratégie - France Stratégie propose 25 mesures en vue de mieux reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes de 16 à 30 ans. Le rapport a été remis à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le 22 juin 2015. La société juge les jeunes « égoïstes » et « paresseux », alors que ces mêmes jeunes se disent prêts à s'investir pour une cause. Même lorsqu'ils souhaitent passer à l'acte d'engagement, 70 % des 18-25 ans dénoncent une société qui « ne leur permet pas de montrer de quoi ils sont capables ». Cette situation souligne à la fois le contraste entre la représentation des jeunes et la réalité de leur engagement, ainsi que le décalage important entre la demande et l'offre d'engagement telle qu'elle existe. « Nous devons donner à chaque jeune la possibilité de vivre pleinement sa citoyenneté, de faire entendre sa voix selon les modalités qu'il aura choisies » Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Une réaction publique forte est nécessaire pour libérer le potentiel d'engagement des jeunes. Celui-ci a besoin d'un cadre renouvelé, adapté à leurs aspirations et modes d'action, et d'une reconnaissance de leurs pratiques innovantes d'engagement. Le monde politique, syndical, associatif doit s'ouvrir et leur permettre d'exercer des responsabilités. France Stratégie propose 25 mesures pour guider l'action publique en ce sens : Mesure 1 Socialiser les élèves à l'engagement via des projets au service de l'intérêt général. Mesure 2 Généraliser le tutorat scolaire dès le lycée (général, technologique et professionnel). Mesure 3 Instaurer des journées portes ouvertes aux associations dans les collèges et les lycées. Mesure 4 Développer la culture et les pratiques démocratiques des lycéens. Mesure 5 Développer le recours aux TIC dans le cadre de la socialisation politique des jeunes. Mesure 6 Tirer au sort les délégués pour la vie lycéenne et leur donner les moyens d'assurer leur mission. Mesure 7 Rapprocher les bureaux de vote des lieux de vie effectifs des jeunes. Mesure 8 Lancer un débat national sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Mesure 9 Faciliter l'engagement bénévole des étudiants. Mesure 10 Instituer une cérémonie à l'occasion du premier vote. Mesure 11 Créer le prix du meilleur site ou blog de veille démocratique, géré par un jeune de moins de 25 ans. Mesure 12 Récompenser, par un dispositif d'accompagnement, les engagements bénévoles des jeunes. Mesure 13 Revoir les conditions d'attribution de la légion d'honneur et de la médaille d'honneur du bénévolat associatif. Mesure 14 Systématiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles et inciter les jeunes à valoriser leur expérience de bénévolat. Mesure 15 Instaurer une « note bénévolat » pour l'obtention du brevet, du baccalauréat, du CAP et du BEP. Mesure 16 Étendre l'octroi de crédits ECTS à tous les étudiants bénévoles. Mesure 17 Promouvoir le CV par compétences et valoriser auprès des employeurs le bénévolat de compétence. Mesure 18 Accorder des points supplémentaires pour l'admissibilité aux candidats à la fonction publique. Mesure 19 Inciter les partis à investir de jeunes candidats aux élections. Mesure 20 Renforcer la participation des jeunes au sein des structures de concertation. Mesure 21 Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques. Mesure 22 Favoriser la nomination de jeunes aux fonctions de direction des structures associatives et syndicales. Mesure 23 Supprimer l'obligation d'autorisation du représentant légal pour les jeunes de 16 à 18 ans souhaitant créer une association loi 1901. Mesure 24 Créer une délégation (inter)parlementaire pour la jeunesse. Mesure 25 Instituer un « Parlement national des jeunes » tiré au sort. Téléchargez le rapport Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes et le dossier de presse



Limiter l'âge des parlementaires ? Non. Les vieux cons n'ont rien à envier aux jeunes cons

LE PLUS. Un rapport de l'organisme de réflexion **France Stratégies**, remis au gouvernement lundi 22 juin, propose de limiter l'âge des parlementaires à 70 ans. Une suggestion qui a pour objectif de rajeunir la vie politique, mais qui s'est attiré les foudres de certains responsables. Que faut-il en penser? François Jost fait partie de ceux qui désapprouvent cette mesure. Explications.



L'Assemblée nationale, le 16 juin 2015 (WITT/SIPA).

Pour rajeunir la vie politique et pour inciter les jeunes à s'engager dans la vie associative, le laboratoire d'idées **France Stratégies**, sous la houlette de **Jean Pisani-Ferry**, propose de limiter l'âge des candidats à des mandats parlementaires ou locaux à 70 ans.

Et depuis ce lundi, la polémique enfle, non sur la proposition dans son ensemble, mais sur cette limitation éventuelle. Les uns, Bernard Debré en tête, soutiennent que c'est un "déli de démocratie", les autres que c'est une absurdité à l'heure où

l'espérance de vie n'a jamais été aussi grande.

"Le temps ne fait rien à l'affaire"

Pour ma part, dans tout ce tintamarre, je serais plutôt aux côtés du député socialiste Gérard Bapt qui, pour marquer sa désapprobation avec cette proposition cite ces mots de Brassens : "Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con". Difficile de contrer cette évidence : les vieux cons n'ont rien à envier aux jeunes cons.

Plus sérieusement, on peut rallier Spinoza, qui considère qu'on a plus de chance de trouver de la sagesse chez les gens un peu âgés, ce qui lui fait souhaiter que "nul ne puisse être admis au rang de sénateur avant d'être parvenu à l'âge de cinquante ans". Cinquante ans au XVIIe siècle équivalent largement aux 70 ans d'aujourd'hui... Il faudrait donc commencer sa carrière à cet âge plutôt que la finir. Évidemment, ceux qui considèrent que ces "anciens" ne représenteraient pas bien les jeunes auraient raison.

Plutôt que d'opposer les arguments pour et les arguments contre, il me semble qu'il faut, pour juger cette proposition, raisonner sur l'objectif qu'elle se donne, rajeunir la vie politique.

La moyenne d'âge est une illusion d'optique

De ce point de vue, la limitation à 70 ans aurait bien l'effet recherché puisque arithmétiquement, elle ferait baisser la moyenne d'âge des sénateurs, qui est actuellement de 66 ans, et celle des députés, qui avoisine 60 ans.

Mais la moyenne est une illusion d'optique. En 2012, 54 députés avaient plus de 70 ans. Si demain, ces 54 étaient remplacés par autant d'hommes et de femmes de 65 à 70 ans, on aurait "rajeuni" l'assemblée, mais rien changé sur le fond.

Pour que les choses changent, ce n'est pas sur la limite qu'il faut agir, mais sur le début de l'engagement. Rappelons qu'en France, pour se présenter comme candidat aux législatives, il suffit d'avoir 18 ans et, pour être sénateur, d'avoir 24 ans. Il appartient aux différents partis d'en tenir compte et de présenter des candidats jeunes.

Mais jusqu'à quel point ? Selon quelle proportion ?

Rien à faire, c'est Brassens qui a raison

La question se pose si l'on envisage lucidement l'effet pervers qu'aurait une telle décision. En effet, d'une part, on peut se demander s'il est possible de légiférer à 18 ans, alors qu'on n'a ni fait d'études universitaires ni eu d'expérience dans la vie civile.

D'autre part, alors qu'on veut renouveler la classe politique, l'effet pervers d'un tel choix serait de fabriquer des professionnels de la politique. Imaginons une députée élue à 22 ans. Imaginons qu'elle soit réélue. Que fera-t-elle si elle est battue à 27 ans ? Quel métier ? Tout laisse à penser qu'elle continuera à œuvrer au sein de son parti et deviendra ainsi une professionnelle de la politique.

Ce cas n'est pas imaginaire, c'est celui de Marion Maréchal Le Pen, qui, malgré sa jeunesse, continue à propager les idées les plus vieilles et les plus rétrogrades qui soient.

Rien à faire, c'est Brassens qui a raison.



Et si le bénévolat permettait de décrocher un emploi ?

Pour reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes, l'organisme **France Stratégie** préconise une série de mesure, dont la délivrance d'attestations pour les bénévoles. Le 23-06-2015 par Johan Maumus



En Europe, 27 % des 15-30 déclarent avoir bénéficié d'une reconnaissance formelle de leur implication bénévole en 2014 contre seulement 16 % en France, souligne un rapport publié par l'organisme **France Stratégies**, le think-thank du gouvernement.

Partant du constat que le diplôme initial prend encore trop de place dans la carrière et qu'à l'inverse les savoir-faire non formels sont trop peu pris en compte, l'organisme préconise une série de mesures visant à valoriser les compétences transversales.

Des attestations pour les bénévoles et des crédits ECTS

Les jeunes bénéficiant de ces attestations pourraient mettre en avant des compétences telles que la gestion de projet, le management d'une équipe ou encore la prise de parole. Ce document pourrait être joint aux dossiers de candidature au concours ou fourni lors des entretiens d'embauche.

Les établissements universitaires ou les écoles pourraient également octroyer des crédits ECTS supplémentaires pour les étudiants ayant pratiqué le bénévolat. Une année de césure permettrait notamment aux étudiants de s'engager dans des causes d'intérêt général tout en restant inscrits dans l'établissement et en bénéficiant d'une couverture sociale associée.

CV par compétences

Dans le même ordre d'idées, **France Stratégie** souhaiterait promouvoir le CV par compétences qui permet de valoriser les compétences plutôt que la chronologie des expériences professionnelles. Les compétences acquises dans le cadre d'une action bénévole devraient pouvoir être intégrées à la sphère professionnelle.



INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70 ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat

A peine évoquée, au détour d'un rapport (PDF), la mesure a déjà suscité la colère des principaux concernés, à gauche comme à droite, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le laboratoire d'idées **France Stratégie** a proposé, lundi 22 juin, de plafonner à 70 ans, au moment de l'élection, l'âge pour se présenter à un mandat parlementaire ou local.

L'objectif est de "promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques". Certains ont rapidement dénoncé un "déli de démocratie". C'est le cas de Bernard Debré, député des Républicains à Paris, septuagénaire depuis quelques mois. "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Winston Churchill aurait été mis sur la touche", argumente l'élú.

La proposition...



INFOGRAPHIES. Comment la retraite à 70 ans bouleverserait l'Assemblée et le Sénat



A peine évoquée, au détour d'un rapport (PDF), la mesure a déjà suscité la colère des principaux concernés, à gauche comme à droite, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le laboratoire d'idées **France Stratégie** a proposé, lundi 22 juin, de plafonner à 70 ans, au moment de l'élection, l'âge pour se présenter à un mandat parlementaire ou local.

L'objectif est de "promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques". Certains ont rapidement dénoncé un "dénî de démocratie". C'est le cas de Bernard Debré, député des Républicains à Paris, septuagénaire depuis quelques mois. "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Winston Churchill aurait été mis sur la touche", argumente l'élû.

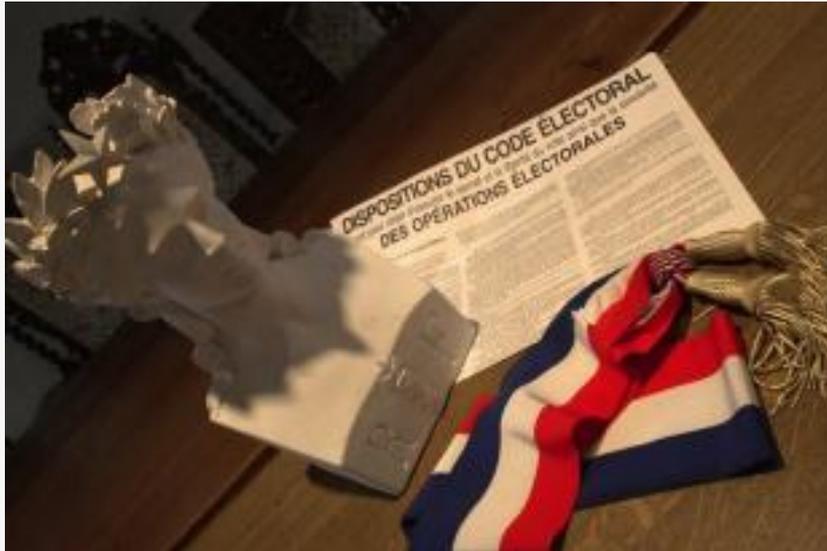
La proposition suscite l'animosité dans des hémicycles plutôt âgés : 57 ans en moyenne à l'Assemblée nationale, 62 ans au Sénat. Francetv info vous explique comment le visage du Parlement serait bouleversé si cette réforme venait à être adoptée.

Un impact relativement limité à l'Assemblée

A l'Assemblée, le doyen se nomme François Scellier. Le député des Républicains, élu dans le Val-d'Oise, vient de fêter ses 79 ans en mai. Comme lui, 14 autres élus n'auraient pas pu se...



Rajeunissement des élus : le rapport qui enflamme la classe politique



Un rapport qui braque les vieux briscards. Depuis lundi, les élus s'échauffent autour de la remise d'un rapport de **France Stratégie**, labo d'idées officiel du gouvernement, au ministre Patrick Kanner (Jeunesse et Sports). Parmi ses 25 propositions, c'est la "mesure 21" qui fait jaser. Elle propose "d'interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans". Une mise à la retraite d'office, comme c'est la règle chez des millions des salariés français.

À LIRE AUSSI

> Les annonces de François Hollande à destination des jeunes

Certains parlementaires - âge moyen de 54 ans à l'Assemblée nationale, de 61 ans au Sénat - n'ont pas tardé à dégainer. Pour René Dosière (PS, 73 ans), "ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans". D'après Bernard Debré (Les Républicains, LR, 70 ans), ce "déli de démocratie" aurait écarté Charles de Gaulle et Winston Churchill – précisons tout de même que la fameuse "mesure 21" prévoit une exception s'il s'agit d'une première candidature. Selon Jérôme Guedj (PS, 44 ans), cette limitation à 70 ans serait même une "attitude de ségrégation à l'encontre des personnes âgées". Jusqu'à...



Un rapport veut rajeunir la classe politique : "Une première étape vers la discrimination positive"



Un rapport remis cette semaine au gouvernement par **France Stratégie** propose des mesures drastiques pour renouveler notre classe politique. Les principaux intéressés réagissent vivement. Marie-Cécile Naves, co-auteur du document, s'explique.

Vous proposez d'instaurer des quotas au sein des partis pour rajeunir les candidats aux élections. Peut-on parler de discrimination positive ?

Dans un premier temps, nous invitons les partis à s'engager, à travers une charte, à proposer plus de jeunes à l'investiture pour les élections. C'est une première étape vers la discrimination positive. Après, nous laissons entendre que, si cette charte ne fonctionne pas, il serait possible d'envisager des quotas. C'est une révolution culturelle qui est proposée ici.

La mesure visant à mettre à la retraite les élus de 70 ans fait réagir la classe politique. Vous vous y attendiez ?

On a surtout entendu les réactions des parlementaires. Nous avons eu de nombreux retours positifs par ailleurs. Cette proposition n'a pas été lue en totalité. Pour nous, il s'agit avant tout d'aligner les élus sur la mise à la retraite d'office, qui prévaut pour les salariés du public et du...



«Retraite à 70 ans» : une cinquantaine de députés seraient concernés

LE SCAN POLITIQUE - En proposant notamment de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, le rapport remis lundi au ministre de la Ville, Patrick Kanner, par le laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, a provoqué des réactions de rejet dans la classe politique.

Actuellement, 53 députés sur 577 ont entre 70 et 80 ans. Si jamais la mesure préconisée par le rapport de **France Stratégie** pour favoriser le renouvellement en politique entrerait en vigueur, ils ne pourraient pas se représenter en 2017. «L'euthanasie n'est pas légale en France. Il n'y a pas lieu de faire de l'euthanasie dans la vie politique», rétorque avec humour le doyen d'âge de l'Assemblée, François Scellier, qui vient d'avoir 79 ans, et qui ne les fait pas. Plus sérieusement, le député Républicain du Val d'Oise considère que «le choix final revient aux électeurs», un argument régulièrement avancé, et fait valoir que, «s'il s'était estimé incapable de continuer en 2012, il ne se serait pas représenté».

Pour Christian Jacob, 55 ans, le président du groupe des Républicains à l'Assemblée, «est de l'infantilisation des électeurs et des élus». «On ne va pas légiférer sur tout», objecte le député-maire de Provins (Seine-et-Marne). Bernard Debré, député LR de Paris, 70 ans, rappelle qu'avec cette limite d'âge, «Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter (il avait en fait 68 ans en 1958) et Winston Churchill aurait été mis sur la touche». Le fils de Michel Debré considère surtout qu'«à force de fixer des conditions pour se présenter, on risque de bafouer la démocratie». Jacques Myard (LR, Yvelines), 67 ans, juge cette proposition «imbécile» car, dit-il, «il y a des élus de 70 ans qui sont plus vaillants et expérimentés que des gamins de 30 ans». Philippe Vigier, 57 ans, député d'Eure-et-Loir, estime qu'il y a (...) Lire la suite sur [Figaro.fr](#)



L'option bénévolat au baccalauréat?

Lundi 22 juin un rapport de l'organisme **France Stratégie** remis au ministère de la Jeunesse propose de valoriser le bénévolat chez les jeunes et envisagerait peut être d'en faire une option au baccalauréat.

La semaine des épreuves du bac touche à sa fin. Comme chaque année de nombreuses options sont proposées aux lycéens afin de rajouter des points dans leur moyenne. Sport, langue, art, une diversité de disciplines sont possibles. Lundi 22 juin, dans un rapport remis au ministère de la Jeunesse, **France Stratégie** propose d'ajouter une option supplémentaire au baccalauréat, au brevet, au CAP et au BEP : l'option bénévolat.

Valoriser et favoriser l'engagement des jeunes

70% des jeunes de 18 à 25 ans estiment que la société ne leur permet pas de faire leur preuve en montrant de quoi ils sont capables, d'après le rapport remis lundi dernier. Patrick Kanner, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Ville ouvre ce dossier en expliquant qu'« une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse est une nation qui n'a pas confiance en son avenir. Nous devons retrouver fierté et optimisme, et cela passe entre autres par le fait de laisser toute sa place à la jeunesse ».

Ainsi, l'une des principales mesures envisagées serait de valoriser l'engagement associatif des jeunes, «Reconnaitre, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », c'est là l'objectif de Patrick Kanner. En effet, le ministre souhaiterait accorder des points supplémentaires aux élèves qui s'engagent dans une association. La capacité à « gérer un projet », « créer un site internet » ou encore être capable de « parler en public » seraient les différents points et compétences à mettre en valeur.

L'option "engagement associatif" pourrait également permettre aux universitaires d'obtenir des crédits supplémentaires, ainsi que des points en plus pour les concours de la fonction publique, à conditions que l'étudiant ait fait minimum 50 heures de bénévolat dans le mois.

Et ce n'est pas tout...

Dans ce même rapport, 25 mesures sont proposées au total. Parmi elle **France Stratégie** propose également l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Dans les lignes du rapport, l'explication est claire «dans une société où le vieillissement de la population se répercute sur le corps électoral, l'hypothèse d'abaisser l'âge de la reconnaissance du droit de vote mérite d'être débattue». Aussi, afin de rajeunir les institutions démocratiques d'autres propositions sont faites dans ce rapport notamment celle qui consisterait à abaisser l'âge d'un candidat au Sénat à 18 ans, et non 21 ans comme actuellement, ainsi que de limiter ce droit d'éligibilité à 70 ans maximum.



Age limite et élections : la honte de la discrimination, Tribune libre de l'AD-PA

Un récent rapport présenté par l'organisme **France Stratégie** au ministre de la Ville Patrick Kanner, préconise l'interdiction de se présenter à une élection au-delà de 70 ans, et ce, afin de rajeunir la politique... Naturellement, les réactions n'ont pas tardé à fuser. De la part des politiques en premier, mais également de l'AD-PA...



Doit-on rappeler que la discrimination par l'âge, l'âgisme, est une discrimination qui doit être combattue selon les textes officiels européens et français, au même titre que le racisme, l'antisémitisme, le sexisme ou l'homophobie ?

Le problème de l'âgisme est que cette discrimination est tellement répandue dans l'ensemble de la société, qu'elle n'est pas reconnue comme telle, car il est de bon ton de surfer dessus : il est même poli de dire à un ami qu'il fait jeune à 75 ans comme si pour être accepté un noir devait faire « blanc », un juif devrait faire « chrétien » ou une femme être virile !

Interdire à un homme ou une femme de plus de 70 ans quelque action publique est un scandale, et ne règle en rien les vraies questions de cumul des mandats ou de renouvellement de la classe politique.

Et cela sert encore moins la cause des jeunes. Donner aux jeunes la place qu'ils méritent dans une démocratie cela se fait en réunissant jeunes et moins jeunes, en rassemblant les composantes de la Nation et en rassurant les jeunes sur leur avenir qui est...d'être vieux !



Retraite à 70 ans pour les parlementaires ?



Le ministre de la Jeunesse Patrick Kanner s'est vu remettre hier un rapport **France Stratégie** intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes ».

Parmi les mesures proposées par ce rapport, celle de limiter l'âge pour les parlementaire à 70 ans a fait beaucoup réagir.



Va-t-on fixer une limite d'âge aux parlementaires ?

Le rapport **France Stratégie** « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes » propose une série de mesures à mettre pour impliquer d'avantage les jeunes dans la vie politique, sociale et économique.

La mesure 21 porte sur la promotion du rajeunissement des institutions démocratiques et propose de s'appuyer sur cinq signes forts « en faveur du rajeunissement des responsables politiques titulaires d'un mandat électif. »

Ainsi, le rapport juge que « la question d'une limite d'âge maximal pour se présenter à un mandat parlementaire ou d' élu local mérite d'être posée » propose d'interdire de candidater pour un mandat électif après 70 ans.

Cette proposition s'inspire de l'âge de la « mise à la retraite d'office » appliqué aux salariés des secteurs publics et privés et apparaît comme « nécessaire au renouvellement de la classe politique ».

« Afin de tempérer le caractère radical d'une telle mesure, précise néanmoins le rapport, le principe pourrait connaître une exception lorsqu'il s'agit d'une première candidature à un mandat électif national ou local. ». Parmi les autres mesures pour rajeunir les institutions démocratiques :

- abaisser la condition d'âge pour le droit d'éligibilité au Sénat à 18 ans, et de l'aligner sur les conditions applicables à l'élection des députés,
- de modifier les règles du système électoral français (l'article L.126 du code électoral prévoit qu'« en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu ») pour privilégier le candidat le plus jeune.
- encadrer de manière plus stricte le cumul des mandats en nombre et dans le temps.

Les réactions autour de ces propositions sont nombreuses, certains y voyant un « déni de démocratie », d'autres « un moyen d'encourager la transmission » et vous, qu'en pensez-vous?

Silver économie : Articles associés

212 000 emplois par an en France d'ici 2022 : merci les vieux !

- [Loue-un-retraité.fr](#) : un site de mise en relation entre particuliers et retraités actifs
- La Cnav présente son offre de service de proximité au Salon des Maires d'Ile-de-France du 14 au 16 avril
- La Cour des comptes rend public son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale
- Polylogis lance l'opération « Changer de vie » pour permettre aux retraités vivant en zone urbaine de changer de cadre de vie

s métiers
2022



Plafonner l'âge des élus à 70 ans : "discrimination" ou "moyen d'encourager les jeunes" ?

VIDÉOS - C'est une proposition issue d'un rapport rendu lundi, mais elle a retenu toute l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur la question. Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : voici la proposition qui a retenu lundi toute l'attention des politiques. Ce n'est pourtant qu'une idée parmi les nombreuses autres que compte le rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", remis lundi au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Patrick Kanner par l'économiste Jean Pisani-Ferry. "Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question", Patrick Kanner. La première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques"), qui a attiré l'œil des élus, suggère donc de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local. Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de "vieux", ils font une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. "Déni de démocratie" Les réactions ne se sont pas fait attendre. "Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées", a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (LR) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 "un déni de démocratie". "Ce sont aux électeurs de choisir ! Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche", a argumenté l'élue de 70 ans. "Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con" Le député PS François Loncle, 73 ans, a protesté : "Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux !" Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : "Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans." "C'est à l'électeur de trancher cela", a jugé Dominique Reynié, candidat (LR) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : "Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con." "Encourager la transmission" Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'"il faut encourager la transmission en politique. J'espère m'appliquer ces principes à moi-même", a glissé l'ex-ministre sur RMC. Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : "70 ans max ? C'est encore trop." "Du sang neuf" Le maire de Bordeaux Alain Juppé, 69 ans, a lui rappelé sur BFMTV avoir "fixé la limite d'âge à 75 ans" des candidats aux législatives lorsqu'il était Premier ministre, avant que cela n'ait été "supprimé" par ses successeurs. "C'est une réflexion qu'on peut avoir". Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL "du sang neuf", relevant que "227 sénateurs ont plus de 60 ans". D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors "tout salaire autre que leur retraite". Quant aux internautes de SudOuest.fr, qui ont répondu à notre consultation informelle lundi, ils sont 89,8% à estimer que c'est une bonne idée pour renouveler la classe politique. Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 79. "Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question", a déclaré sur RTL, très diplomate, Patrick Kanner.



Le gouvernement veut valoriser le bénévolat pour décrocher un emploi

Le figaro | 23/06/2015 | 10:35 Bourse en ligne



Photo non contractuelle : Trader-workstation.com (Copyright)

Dans un rapport sur l'engagement citoyen remis au gouvernement, **France Stratégie** propose de faire du bénévolat un passeport pour les études et pour l'emploi. Certificats à la clé.

Article provenant du site Le figaro

Lien de la source :

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2015/06/23/09005-20150623ARTFIG00096-le-gouvernement-veut-valoriser-le-benevolat-pour-decrocher-un-emploi.php>

Type : Nouvelle information

Thème(s): EMPLOI

Actualité au titre d'information permanente - Autres informations

Cette article de presse est diffusé par Le figaro. L'émetteur est seul responsable du contenu de ce communiqué.



Conseil économique social et environnement : Proposition de 10 indicateurs phares complémentaires au PIB

L'ABOUTISSEMENT D'UN LARGE PROCESSUS DE CONCERTATION COMMUN

Suite à une première table ronde le 28 janvier, un groupe de travail d'une soixantaine de personnes s'est réuni régulièrement au CESE et à **France Stratégie**, composé de membres du CESE et du CNIS, de **France Stratégie**, de représentants d'associations, des services de la statistique publique, des collectivités territoriales, d'organisations internationales, et d'universitaires afin d'identifier une liste d'indicateurs correspondants à dix thèmes prioritaires. Conscients que pour s'imposer dans le débat public et influencer sur les politiques publiques, les indicateurs doivent être partagés par le plus grand nombre, le CESE et **France Stratégie** ont ensuite lancé une phase de consultation en direction des citoyens : questionnaire en ligne, enquête auprès d'un panel représentatif de la population française, ateliers avec des panels citoyens. Achevée début juin, cette phase de consultation a permis d'associer étroitement les citoyens au choix des indicateurs et de leur garantir une meilleure appropriation.

10 INDICATEURS PHARES COMPLEMENTAIRES AU PIB

Pour mesurer le progrès économique et social ainsi que sa soutenabilité, le CESE et **France Stratégie** recommandent de retenir les 10 indicateurs suivants :

Ce tableau de bord ainsi créé permettra de disposer tous les ans des indicateurs pertinents, comparables dans la durée et au niveau international. Il est complété, pour chaque thème retenu, par quelques indicateurs complémentaires permettant d'approfondir l'analyse.

FAIRE VIVRE LE TABLEAU DE BORD

France stratégie et le CESE, qui a validé les choix issus de la concertation par le vote d'une résolution lors de son assemblée plénière du 24 juin, souhaitent que ce tableau de bord serve de base au rapport que le gouvernement devra annexer chaque année au projet de loi de finances pour satisfaire à la Loi Sas.

Contacts presse:

CESE - Emilie HUMANN : 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com

France Stratégie - Joris AUBRESPIN : 01 42 75 60 27 joris.aubrespin@strategie.gouv.fr
distributed by





Quel âge ont les parlementaires de Haute-Loire ?

Politique

Date : 23/06/2015



L'idée d'un âge limite pour se présenter à une élection refait surface. En Haute-Loire, le renouvellement des parlementaires est déjà en marche. Un coup de balai dans la classe politique... Un rapport remis ce lundi 22 juin 2015 au gouvernement par le laboratoire d'idées « **France Stratégie** » (établissement public) préconise de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection locale, parlementaire ou nationale pour réconcilier les jeunes avec l'engagement. Avec une exception, toutefois, lorsque le septuagénaire se présente pour la première fois.

Trois « jeunes » sur quatre

En Haute-Loire, la moyenne d'âge des parlementaires s'établit à 52 ans, mais c'est surtout Gérard Roche et ses 72 ans qui fait monter la barre car Laurent Wauquiez, Jean-Pierre Vigier et Olivier Cigolotti ont respectivement 40, 45 et 51 ans. Il est toutefois à noter qu'il s'agit du premier mandat de sénateur de Gérard Roche, entamé en 2011 pour six ans, et qu'il a déclaré ne pas vouloir de se présenter pour un second mandat.

Une situation récente

Il faut dire qu'avant eux, les parlementaires altiligériens ont quitté leurs fonctions à un âge avancé. Jean Proriol (UMP) avait 78 ans en 2012 quand il a cédé sa place de député de la deuxième circonscription de Haute-Loire (Le Puy-Brioude) après sept mandats consécutifs depuis 1978, soit 34 ans au Palais Bourbon.

Jean Boyer, lui aussi avait 78 ans quand il a renoncé à briguer un nouveau mandat de sénateur. Il a représenté la Haute-Loire au Palais du Luxembourg pendant 13 ans (de 2001 à 2014).

Quant à Jacques Barrot, il avait 70 ans quand il a cédé sa place de député à Laurent Wauquiez. Les "jeunes" parlementaires altiligériens actuels connaîtront-ils la même longévité que leurs aînés?

Quoi qu'il en soit, la limite à 70 ans est loin d'être acquise. n'est qu'une des nombreuses pistes explorées par le rapport épais de 77 pages. Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », il propose également d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans ou encore d'organiser une cérémonie à l'occasion du premier vote.

Annabel Walker

Âge des parlementaires de Haute-Loire | Create infographics

Les députés :

Laurent Wauquiez, 40 ans, né le 12 avril 1975

Jean-Pierre Vigier, 45 ans, né le 22 octobre 1969

Les sénateurs :

Gérard Roche, 72 ans, 29 décembre 1942 (premier mandat de sénateur depuis 2011, précédemment conseiller général de 1974 à 2014 et président du Département de la Haute-Loire de 2004 à 2014)

Olivier Cigolotti, 51 ans, né le 16 août 1963

Moyenne : 52 ans



CHANGER « LE MONDE » ?

La Ville et la Métropole de Montpellier s'associent au journal *Le Monde* pour proposer 2 jours de débats publics gratuits sur le thème : « *Changer la société ?* » Économistes, sociologues, politologues, démographes, élus, journalistes mais aussi citoyens débattront autour de 5 tables rondes, et prendront la mesure des grandes mutations des villes et des régions. Ces rencontres se déroulent en partenariat avec 2 centres de réflexion : France Stratégie et Terra Nova.

✓ Jeudi 25 juin à partir de 14 h 30
et vendredi 26 juin à partir de 9 h -
Centre Rabelais, 29 boulevard
Sarrail - Entrée gratuite -
Programme, renseignements et
Inscription obligatoire sur
✉ www.montpellier.fr



La matinale : Martin Bouygues jette ses dés

Fait du jour, agenda, invité politique, dans la presse ce matin...
Préparez votre journée avec la sélection de l'Opinion



LE FAIT DU JOUR

#BOUYGUES - Le conseil d'administration de Bouygues se réunit aujourd'hui à 18H pour étudier l'offre de rachat de Bouygues Télécom par le groupe Altice Numericable de Patrick Drahi qui lui avait soufflé SFR il y a quinze mois. Un jackpot à 10 milliards d'euros qui ne suffira peut-être pas à faire craquer Martin Bouygues.

A L'AGENDA AUJOURD'HUI

#FRAUDE - «Une irrégularité ou une omission commise de manière intentionnelle au détriment des finances publiques». Voilà comment Bercy définit la fraude sur son site internet, qui rappelle que « les finances publiques recouvrent les recettes publiques - impôts, taxes, cotisations et contributions - et les prestations sociales de toute nature - assurances, allocations et aides sociales». Michel Sapin aura l'occasion de le rappeler ce matin lors d'une conférence de presse, après avoir présidé le «comité national de lutte contre la fraude», au côté de Christian Eckert, François Rebsamen et Christiane Taubira et Stéphane Le Foll.

#SOLIDARITÉ - François Fillon organise ce soir au Cirque d'Hiver à Paris une grande soirée de soutien aux Chrétiens d'Orient. L'ancien Premier ministre, qui s'était rendu cet automne sur place, sera entouré de Monseigneur Gollnish, directeur général de l'Oeuvre d'Orient, de Valérie Pécresse...Objectif: «accroître la pression sur les gouvernements français et européens pour obtenir une réponse à la hauteur des enjeux». Mission impossible ?

#UKRAINE - Laurent Fabius, le ministre français des Affaires étrangères, réunit aujourd'hui ses homologues allemand, français, ukrainien et russe pour faire le point sur les accords de Minsk. François Hollande et Angela Merkel leur ont grillé la politesse lundi lors d'un entretien avec Vladimir Poutine pour déplorer le manque de progrès dans le processus de paix en Ukraine.

#BNB - Le CESE et **France Stratégie** présentent aujourd'hui un rapport «tableau de bord» proposant de mettre en avant dix indicateurs complémentaires du PIB pour évaluer, chaque année, les progrès ou les reculs de l'activité globale de la France. Une poursuite des travaux lancés il y a quelques années par la Commission Sen - Stiglitz, qui cherchait un moyen de mesurer le BNB «Bonheur National Brut».

#NUMÉRIQUE - L'Electronic Business Group, association d'entreprises consacrée aux médias et à l'Internet, tiendra son assemblée générale aujourd'hui à la Cité de la mode et du design. La journée sera ouverte par Henri de Castries, Président d'Axa. Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, fera un discours à 11H. Axelle Lemaire sera quant à elle aux Etats-Unis. Une

bonne nouvelle pour Emmanuel Macron, agacé.

#FRANCFORT - Dans la continuité de son déplacement à Bruxelles le 18 mars pour rencontrer le Président de la Commission et le collègue des commissaires européens, le Premier ministre Manuel Valls se rend aujourd'hui à Francfort, en Allemagne, pour un entretien avec le Président de la banque centrale européenne, Mario Draghi, puis pour une rencontre élargie avec le directoire de la BCE. Objectif : présenter les réformes mises en œuvre par le gouvernement français, et leur calendrier.

#LECHIFFRE - 58 % des ménages européens vivent dans des maisons, selon les statistiques d'Eurostat reprises par le Crédit Foncier. Les Européens vivent en majorité dans des maisons isolées (34 % de la population) ou jumelées (24 %). C'est en Irlande (95 %) et au Royaume-Uni (85 %) que la part des maisons dans le parc de logements est la plus importante. A l'inverse, les Espagnols font le choix d'appartements pour deux tiers (65 %) d'entre eux.

#INFOMEDIAS - François Moulias, directeur général de Libération, devrait quitter ses fonctions fin juin. Le quotidien a été entièrement repris par Patrick Drahi (SFR Numéricable) auprès de son associé Bruno Ledoux, dont Moulias était un proche. En échange de sa participation de 50% dans Libération, Ledoux a récupéré 10% d'Altice media group, l'empire de presse que Drahi est en train de constituer, notamment avec le groupe Express et Libération.

#LOPINION - A 8h45, Nicolas Beytout reçoit Corinne Narassiguin, porte-parole du Parti socialiste. Ne ratez aucune information exclusive de l'Opinion en nous suivant sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

CETTE NUIT DANS L'ACTU

#GRECE - Les dirigeants de la zone euro semblent optimistes quant à une sortie de crise bien que le sommet de lundi n'ait pas résulté sur un accord. Menacée d'un défaut de paiement, Athènes aurait accepté pour la première fois l'extension du plan d'aide actuel, seul moyen d'avancer dans les négociations avec les créanciers, l'Union européenne et le FMI. Selon François Hollande, «les bases d'un accord sont réunies désormais». Le travail va se poursuivre en vue d'une entente définitive jeudi.

#GAZA - Dans un rapport publié à Genève après un an de travail, les enquêteurs de l'Onu ont estimé qu'Israël s'était révélé incapable de modifier le cours de son opération «Bordure protectrice», malgré les pertes humaines et matérielles. Pour les observateurs, l'armée israélienne et les groupes palestiniens armés se sont livrés à des exactions susceptibles d'être assimilées à des crimes de guerre. Parallèlement, une commission condamne les exécutions commises par les groupes palestiniens à l'encontre de Gazaouis accusés d'avoir collaborer avec les autorités israéliennes

#URGENCE - Selon un rapport commandé et publié par l'hebdomadaire médical britannique The Lancet, les risques sanitaires liés au changement climatique sont si grands qu'ils pourraient remettre en cause un demi-siècle de progrès en matière de développement et de santé publique. «Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations ou les canicules, augmentent les risques de maladies infectieuses, de malnutrition et de stress, soulignent ces spécialistes» rapporte Reuters, et c'est sans parler des conséquences de la pollution. En bref, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme et somment les pouvoirs publics d'agir au plus vite.

#BOURSES - L'indice Nikkei a atteint mardi matin un plus haut de séance de quinze ans, à 20.739,90 points (+1,4%), tandis que le Topix gagnait 1,5%. Hier soir à Wall Street, le Dow Jones a gagné 0,58% et le Nasdaq grimait de 0,72%.

L'ARTICLE DU JOUR

#MOUTON - A la Une du Parisien / Aujourd'hui en France, «La folle affaire du mouton OGM». Le quotidien enquête sur l'étonnante arrivée dans la chaîne alimentaire d'un animal génétiquement modifié par l'Inra avec une protéine de méduse. Sorti d'un abattoir francilien en novembre 2014 «l'un de ses animaux génétiquement modifié pour servir à la recherche s'est retrouvé mis en vente et acheté par un particulier en Ile-de-France». «Pour l'heure, l'enquête interne laisse

percevoir «des actes de malveillance» de la part de deux employés — visiblement en proie à des relations conflictuelles — rattachés à une unité de recherche située dans l'Essonne et dans les Yvelines. L'affaire, qui devrait déboucher sur des sanctions administratives, pourrait aussi connaître un rebondissement pénal à la suite de la saisine du pôle de santé publique».

L'ARTICLE A RELIRE

#ÉLITES - Sociologue et essayiste, Carlo Carboni enseigne les processus économiques et du travail à la faculté d'économie d'Ancone. Pour lui, les élites sont en crise et les classes dirigeantes sont décrédibilisées. Un constat européen mais surtout italien où les scandales politico-financiers récurrents nourrissent un sentiment de défiance des citoyens vis-à-vis de leurs institutions et une antipolitique incarnée ces dernières années dans le Mouvement 5 étoiles. Un phénomène qu'il traduit comme une «crise des élites gérontocratiques européennes» et qu'il détaille à l'Opinion dans une interview désormais en accès libre.



Martine Aubry, sonnée mais pas coulée

RÉCIT - La maire de Lille a encaissé un coup dur dans la foulée du congrès PS de Poitiers: la perte de la fédération socialiste du Nord. Le candidat qu'elle soutenait a été battu par un adversaire coraqué par ses ennemis locaux. Pour la première fois depuis la défaite, l'ancienne ministre de l'Emploi réagit dans «Le Figaro».

Jusqu'au bout de la nuit, Martine Aubry et ses proches ont tenté de résister. Mais ce vendredi 12 juin, à 4 heures du matin, Gilles Pargneaux, le premier secrétaire fédéral sortant de la puissante fédération PS du Nord, doit se rendre à l'évidence. En obtenant 41,6 %, le député européen est clairement battu par Martine Filleul, conseillère départementale du Nord (47,91 %). Pour Martine Aubry, qui s'est personnellement impliquée pour soutenir la candidature de ce fidèle, c'est un camouflet. Un petit meurtre entre amis dans sa propre fédération quelques jours seulement après le congrès PS de Poitiers où la maire de Lille avait défendu la motion Ade Jean-Christophe Cambadélis, signée par les membres du gouvernement. «Manuel Valls a appelé Martine Aubry pour dire qu'il n'était en rien dans cette histoire. Elle n'a pas cru un seul instant à cette duperie. C'était une mascarade» Un membre de l'entourage de la maire de Lille Une motion aussi soutenue par Martine Filleul, à la tête d'une alliance de barons locaux unis contre le camp Aubry. Parmi eux, les députés Bernard Roman et Yves Durand, le sénateur Michel Delebarre, l'ex-président du conseil général du Nord Bernard Derosier et surtout Patrick Kanner. Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a fait campagne pour Martine Filleul. Mais deux jours avant le scrutin, il publie un texte sur Facebook demandant à sa protégée de retirer sa candidature après une discussion avec Manuel Valls à l'Assemblée. En vain. Martine Filleul se maintient. «Soit il n'a pas assez d'autorité, soit il y a eu un double jeu de sa part», critique François Lamy, député de l'Essonne et bras droit de Martine Aubry. Pour Bernard Derosier, «quand un premier ministre vous le demande, vous ne pouvez pas faire autrement». Certains ont une autre lecture. «Valls et Hollande ont laissé faire», estime un frondeur. «Pour Valls, il s'agissait d'affaiblir durablement Aubry», analyse un autre. Le camp Aubry, lui, est en colère. «Manuel Valls a appelé Martine Aubry pour dire qu'il n'était en rien dans cette histoire. Elle n'a pas cru un seul instant à cette duperie. C'était une mascarade», lâche l'entourage de la maire de Lille. «Je suis interrogatif sur le rôle du premier ministre. Il m'a dit qu'il pèserait, mais cela n'a pas atteint l'efficacité voulue», regrette François Lamy, dont la récente arrivée à Lille laisse encore des traces dans le Nord. De nombreux responsables dénoncent en effet ce parachutage appris dans la presse. «Beaucoup n'apprécient pas cette arrivée. Il a perdu sa municipalité dans l'Essonne (à Palaiseau, NDLR) et trouve un chemin de repli dans le Nord», dénonce Bernard Derosier. Pour le député du Val-d'Oise Philippe Doucet, cet élément a «beaucoup joué» dans la campagne interne. «Martine Aubry n'a pas franchement préparé le terrain. Niveau diplomatie, on ne la mettra peut-être pas au Quai d'Orsay», ironise ce soutien de la motion A.L. aspiration à la rénovation «S'ils avaient appris mon arrivée autrement, cela n'aurait rien changé», rétorque l'intéressé, en septième position sur la liste aux régionales dans le Nord. En attendant, peut-être, de succéder à Martine Aubry à la mairie de Lille en 2020 si elle décidait de ne pas repartir. Autre raison évoquée pour expliquer la victoire de Filleul contre le camp Aubry, l'impopularité de Pargneaux après dix ans à la tête de la «fédé». «Quand vous gérez depuis longtemps une fédération, cela crée du ressentiment», estime le député des Hauts-de-Seine Jean-Marc Germain, l'autre lieutenant de Martine Aubry. Surtout, c'est l'aspiration à la rénovation qui a emporté Pargneaux. «La fédération avait un type de gouvernance qui ne correspondait plus à ce qu'il fallait faire, d'où la recherche d'une nouvelle personne», analyse Derosier. «Aubry avait évoqué ce besoin de renouveau après le congrès de Reims. Aujourd'hui, il s'exprime», lance le député du Pas-de-Calais Guy Delcourt, un ex-aubryste. «Pargneaux est victime de deux choses: la révolte des vieux barons mauroyistes qui rongeaient leur frein depuis des années et l'aspiration à la nouveauté, à la fin des vieilles pratiques», résume un ténor de l'aile gauche. «Elle paye l'absence de clarification de ses positions et ses ambiguïtés successives. "Je suis dans la fronde sans y être, je parle, je ne parle pas." À la fin, on ne sait pas

où elle est» Un ténor du PS Sortant de son silence pour la première fois depuis le scrutin, Martine Aubry analyse cette victoire «d'abord comme une volonté de changement et une envie de nouveauté» exprimée par les militants. «Ils n'ont pas voté contre moi», se défend la maire de Lille. Pour elle, pas question de «lâcher des camarades qui se sont donnés corps et âmes jour et nuit pour leur parti», selon Germain. «Ce n'est pas facile de dire non à quelqu'un qui a fait le sale boulot pendant dix ans», observe Doucet. Deux semaines après la défaite, Aubry défend toujours Pargneaux, «qui avait décidé de partir après les régionales. C'était facile de trouver un bouc émissaire», juge-t-elle. Un soutien sans faille matérialisé par une lettre envoyée la veille du vote, où elle «invitait les militants à refuser la crise fédérale dont nous n'avons pas besoin après nos défaites aux municipales ou aux départementales». Le ton jugé vindicatif par ses adversaires a déplu. Une lettre «maladroite», juge un frondeur. «Contre-productive», estime Derosier, pour qui Pargneaux a été entraîné «vers le bas en raison de sa proximité avec Aubry». «Si j'ai fait cette lettre, c'est parce que l'on présentait Martine Filleul comme une femme de rénovation alors que, derrière, on se battait pour les postes», se défend l'intéressée. Les socialistes se rejoignent sur un point: une grande partie des électeurs de la motion B a préféré voter pour Martine Filleul au lieu de le faire pour leur candidat, Rémi Lefebvre. Ce dernier réalise 10,49 %, contre 19,4 % pour sa motion lors du vote le 21 mai. Une façon de faire payer à Aubry son soutien à la motion A. «Ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient la sauver après son attitude au congrès», persifle un cadre de la gauche du PS. «C'est la sanction même du congrès. Elle a une responsabilité particulière. Si elle avait choisi autre chose, l'histoire du PS aurait été différente», juge de son côté un autre soutien de la motion B. «Elle paye l'absence de clarification de ses positions et ses ambiguïtés successives. "Je suis dans la fronde sans y être, je parle, je ne parle pas." À la fin, on ne sait pas où elle est», fustige un ténor du PS. «Nos camarades du Nord et du Pas-de-Calais n'aiment pas trop être pris pour des girouettes de circonstances», abonde Delcourt. «Comme tout capital, un capital dormant ne sert pas» Après la perte du Nord par le PS aux départementales en mars, c'est un nouveau coup dur pour Aubry sur ses terres. Signe du malaise, à Lille intra-muros, Pargneaux fait seulement jeu égal avec sa rivale. Pour ne rien arranger, aucun aubryste n'a fait son entrée au gouvernement lors du mini-remaniement. Selon l'entourage de la maire de Lille, la députée du Nord Audrey Linkenheld a toutefois été sollicitée mais a décidé de ne pas y aller pour se consacrer à son mandat. «Aubry, c'est fini. Je ne vois pas comment elle peut recréer une dynamique, cingle un membre de l'aile gauche. La perte de sa fédération la fragilise terriblement. Elle va avoir des difficultés à être entendue, on va toujours la ramener à son résultat.» Rares pourtant sont ceux qui enterrent définitivement l'ex-candidate à la primaire. «Elle a encore des soutiens», pense Derosier. «La fin? On n'en est pas encore là», abonde Delcourt, qui reconnaît à Aubry «ses qualités de bosseuse». Pour un frondeur, la vraie question est «de savoir ce qu'elle veut faire». «Comme tout capital, un capital dormant ne sert pas», juge un aubryste qui a pris ses distances. Pour la maire de Lille, cet épisode est «un épiphénomène politico-médiatique». «Cela ne fait pas plaisir», concède toutefois Martine Aubry, «heurtée par tous les articles» sur elle. Sonnée, elle est «déjà remontée sur le cheval», assure Lamy. Selon lui, «une défaite est un élément salutaire. Je ne me fais pas de souci sur sa capacité de rebond». «Son fief, c'est la France. Martine est la femme de gauche préférée des Français, elle compte beaucoup», veut lui aussi croire Germain. Ce dernier se félicite de voir «le courant aubryste organisé depuis six mois» avec des réunions chaque semaine à l'Assemblée, le mardi soir ou le mercredi matin. L'ex-patronne du parti entend désormais porter le fer au PS. Plus précisément au bureau national. C'est là qu'elle fera son retour après trois années d'absence. Mais c'est surtout au PS, où les aubrystes se félicitent d'être «le pôle central» de la nouvelle direction et ont obtenu des postes, que l'ex-patronne du parti entend désormais porter le fer. Plus précisément au bureau national, dont la réunion se tiendra désormais le lundi. C'est là qu'elle fera son retour après trois années d'absence. Quand «elle le jugera important» et pour «faire avancer ce qu'elle croit bon», Aubry fera entendre sa voix. Notamment pour dire tout le mal qu'elle pense du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, inscrit dans la loi Macron. «Je considère que c'est inacceptable. Ces ajouts sont des retours en arrière», fustige-t-elle, déplorant que le vote se soit déroulé en «une journée». Autre sujet sur lequel Aubry lève le ton, le pacte de responsabilité et le CICE, où elle dénonce «le flou actuel». «Manuel Valls a dit le contraire de Michel Sapin», observe-t-elle. «Il faut que l'évaluation soit prête pour le collectif budgétaire»,

estime-t-elle, alors que le rapport d'évaluation ne sera pas réalisé avant l'été, comme le demandait la motion A, mais fin septembre. Pire, selon **Jean Pisani-Ferry**, le président du comité de suivi, l'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du CICE ne pourra être évalué avant mi-2016. Aubry prévient: «J'ai signé le texte de la motion A, comme le premier ministre. Il faut qu'il soit appliqué.» Pour la gauche du PS, les aubryistes commencent à déchanter. «Ils ont été floués sur la loi Macron. À eux de se battre sur le pacte de responsabilité», lance l'un de leurs chefs de file. Un autre représentant de la motion B dénonce une «décrédibilisation idéologique» de la maire de Lille après son soutien à la motion gouvernementale. «Le choix qu'elle a fait de peser de l'intérieur a tenu quelques jours avant de s'effondrer», estime-t-il. Martine Aubry, elle, «ne regrette absolument pas d'avoir fait évoluer la motion A». «Si l'on n'avait eu pas ce texte, on serait dans la minorité et on ne pourrait pas se faire entendre», note l'élue du Nord. Pour la maire de Lille, la principale bataille à venir sera celle de la crédibilité. Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 24/06/2015.

• Récit:
« Aubry,
sonnée mais
pas coulée »

Aubry, sonnée mais pas coulée



Julien Chabroux
@JulienChabroux

La maire de Lille a encaissé un coup dur dans la foulée du congrès PS de Poitiers : la perte de la fédération socialiste du Nord. Le candidat qu'elle soutenait a été battu par un adversaire cornaqué par ses ennemis locaux. Pour la première fois depuis la défaite, l'ancienne ministre de l'Emploi réagit dans « Le Figaro ».

Jusqu'au bout de la nuit, Martine Aubry et ses proches ont tenté de résister. Mais ce vendredi 12 juin, à 4 heures du matin, Gilles Pargneaux, le premier secrétaire fédéral sortant de la puissante fédération PS du Nord, doit se rendre à l'évidence. En obtenant 41,6 %, le député européen est clairement battu par Martine Filleul, conseillère départementale du Nord (47,91 %). Pour Martine Aubry, qui s'est personnellement impliquée pour soutenir la candidature de ce fidèle, c'est un camouflet. Un petit meurtre entre amis dans sa propre fédération quelques jours seulement après le congrès PS de Poitiers où la maire de Lille avait défendu la motion A de Jean-Christophe Cambadélis, signée par les membres du gouvernement.

Une motion aussi soutenue par Martine Filleul, à la tête d'une alliance de barons locaux unis contre le camp Aubry. Parmi eux, les députés Bernard Roman et Yves Durand, le sénateur Michel Delebarre, l'ancien président du conseil général du Nord Bernard Derosier et surtout Patrick Kanner. Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a fait campagne pour Martine Filleul. Mais deux jours avant le scrutin, il publie un texte sur Facebook demandant à sa protégée de retirer sa candidature après une discussion avec Manuel Valls à l'Assemblée. En vain. Martine Filleul se maintient. « Soit il n'a pas assez d'autorité, soit il y a eu un double jeu de sa part », critique François Lamy, député de l'Essonne et bras droit de Martine Aubry. Pour Bernard Derosier, « quand un premier ministre vous le demande, vous ne pouvez pas



faire autrement ». Certains ont une autre lecture. « Valls et Hollande ont laissé faire », estime un frondeur. « Pour Valls, il s'agissait d'affaiblir durablement Aubry », analyse un autre. Le camp Aubry, lui, est en colère. « Manuel Valls a appelé Martine Aubry pour dire qu'il n'était en rien dans cette histoire. Elle n'a pas cru un seul instant à cette duperie. C'était une mascarade », lâche l'entourage de la maire de Lille. « Je suis interrogatif sur le rôle du premier ministre. Il m'a dit qu'il pèserait, mais cela n'a pas atteint l'efficacité voulue », regrette François Lamy, dont la récente arrivée à Lille laisse encore des traces dans le Nord.

Le parachutage de François Lamy

De nombreux responsables dénoncent en effet ce parachutage appris dans la presse. « Beaucoup n'apprécient pas cette arrivée. Il a perdu sa municipalité dans l'Essonne (à Palaiseau, NDLR) et trouve un chemin de repli dans le Nord », dénonce Bernard Derosier. Pour le député du Val-d'Oise Philippe Doucet, cet élément a « beaucoup joué » dans la campagne interne. « Martine Aubry n'a pas franchement préparé le terrain. Niveau diplomatie, on ne la mettra peut-être pas au Quai d'Orsay », ironise ce soutien de la motion A. « S'ils avaient appris mon arrivée autrement, cela n'aurait rien changé », rétorque l'intéressé, en septième position sur la liste aux régionales dans le Nord. En attendant, peut-être, de succéder à Martine Aubry à la mairie de Lille en 2020 si elle décidait de ne pas repartir.

Autre raison évoquée pour expliquer la victoire de Filleul contre le camp Aubry, l'impopularité de Pargneaux après dix ans à la tête de la « fédé ». « Quand vous gérez depuis longtemps une fédération, cela crée

du ressentiment », estime le député des Hauts-de-Seine Jean-Marc Germain, l'autre lieutenant de Martine Aubry. Surtout, c'est l'aspiration à la rénovation qui a emporté Pargneaux. « La fédération avait un type de gouvernance qui ne correspondait plus à ce qu'il fallait faire, d'où la recherche d'une nouvelle personne », analyse Derosier. « Aubry avait évoqué ce besoin de renouveau après le congrès de Reims. Aujourd'hui, il s'exprime », lance le député du Pas-de-Calais Guy Delcourt, un ex-aubryste. « Pargneaux est victime de deux choses : la révolte des vieux barons mauroyistes qui rongeaient leur frein depuis des années et l'aspiration à la nouveauté, à la fin des vieilles pratiques », résume un ténor de l'aile gauche.

« Ils n'ont pas voté contre moi »

Sortant de son silence pour la première fois depuis le scrutin, Martine Aubry analyse cette victoire « d'abord comme une volonté de changement et une envie de nouveauté » exprimée par les militants. « Ils n'ont pas voté contre moi », se défend la maire de Lille. Pour elle, pas question de « lâcher des camarades qui se sont donnés corps et âmes jour et nuit pour leur parti », selon Germain. « Ce n'est pas facile de dire non à quelqu'un qui a fait le sale boulot pendant dix ans », observe Doucet. Deux semaines après la défaite, Aubry défend toujours Pargneaux, « qui avait décidé de partir après les régionales. C'était facile de trouver un bouc émissaire », juge-t-elle. Un soutien sans faille matérialisé par une lettre envoyée la veille du vote, où elle « invitait les militants à refuser la crise fédérale dont nous n'avons pas besoin après nos défaites aux municipales ou aux départementales ». Le ton jugé vindicatif par ses adversaires a déplié. Une lettre « maladroite », juge un frondeur. « Contre-productive », estime Derosier, pour qui Pargneaux a été entraîné « vers le bas en raison de sa proximité avec Aubry ». « Si j'ai fait cette lettre, c'est

parce que l'on présentait Martine Filleul comme une femme de rénovation alors que, derrière, on se battait pour les postes », se défend l'intéressée.

Les socialistes se rejoignent sur un point : une grande partie des électeurs de la motion B a préféré voter pour Martine Filleul au lieu de le faire pour leur candidat, Rémi Lefebvre. Ce dernier réalise 10,49 %, contre 19,4 % pour sa motion lors du vote le 21 mai. Une façon de faire payer à Aubry son soutien à la motion A. « Ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient la sauver après son attitude au congrès », persifle un cadre de la gauche du PS. « C'est la sanction même du congrès. Elle a une responsabilité particulière. Si elle avait choisi autre chose, l'histoire du PS aurait été différente », juge de son côté un autre soutien de la motion B. « Elle paye l'absence de clarification de ses positions et ses ambiguïtés successives. "Je suis dans la fronde sans y être, je parle, je ne parle pas." À la fin, on ne sait pas où elle est », fustige un ténor du PS. « Nos camarades du Nord et du Pas-de-Calais n'aiment pas trop être pris pour des girouettes de circonstances », abonde Delcourt.

Après la perte du Nord par le PS aux départementales en mars, c'est un nouveau coup dur pour Aubry sur ses terres. Signe du malaise, à Lille intra-muros,

Pargneaux fait seulement jeu égal avec sa rivale. Pour ne rien arranger, aucun aubryste n'a fait son entrée au gouvernement lors du mini-remaniement. Selon l'entourage de la maire de Lille, la députée du Nord Audrey Linkenheld a toutefois été sollicitée mais a décidé de ne pas y aller pour se consacrer à son mandat. « Aubry, c'est fini. Je ne vois pas comment elle peut recréer une dynamique, cingle un membre de l'aile gauche. La perte de sa fédération la fragilise terriblement. Elle va avoir des difficultés à être entendue, on va toujours la ramener à son résultat. » Rares pourtant sont ceux qui enterrent définitivement l'ex-candidate à la primaire. « Elle a encore des soutiens », pense Derosier. « La fin ? On n'en est pas encore là », abonde Delcourt, qui reconnaît à Aubry « ses qualités de bosseuse ». Pour un frondeur, la vraie question est « de savoir ce qu'elle veut faire ». « Comme tout capital, un capital dormant ne sert pas », juge un aubryste qui a pris ses distances. Pour la maire de Lille, cet épisode est « un épiphénomène politico-médiatique ». « Cela ne fait pas plaisir », concède toutefois Martine Aubry, « heurtée par tous les articles » sur elle. Sonnée, elle est « déjà remontée sur le cheval », assure Lamy. Selon lui, « une défaite est un élément salutaire. Je ne me fais pas de souci sur sa capacité de rebond ». « Son fief, c'est la France. Martine est la femme de gauche préférée des Français, elle compte beaucoup », veut lui aussi croire Germain. Ce dernier se félicite de voir « le courant aubryste organisé depuis six mois » avec des réunions chaque semaine à l'Assemblée, le mardi soir ou le mercredi matin.

Porter le fer au bureau national du PS

Mais c'est surtout au PS, où les aubrystes se félicitent d'être « le pôle central » de la nouvelle direction et ont obtenu des postes, que l'ex-patronne du parti entend désormais porter le fer. Plus précisément au bureau national, dont la réunion se tiendra désormais le lundi. C'est là qu'elle fera son retour après trois années d'absence. Quand « elle le jugera important » et pour « faire avancer ce qu'elle croit bon », Aubry fera entendre sa voix. Notamment pour dire tout le mal qu'elle pense du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, inscrit dans la loi Macron. « Je considère que c'est inacceptable. Ces ajouts sont des retours en arrière »,

fustige-t-elle, déplorant que le vote se soit déroulé en « une journée ». Autre sujet sur lequel Aubry hausse le ton, le pacte de responsabilité et le CICE, où elle dénonce « le flou actuel ». « Manuel Valls a dit le contraire de Michel Sapin », observe-t-elle. « Il faut que l'évaluation soit prête pour le collectif budgétaire », estime-t-elle, alors que le rapport d'évaluation ne sera pas réalisé avant l'été, comme le demandait la motion A, mais fin septembre. Pire, selon Jean Pisani-Ferry, le président du comité de suivi, l'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du CICE ne pourra être évalué avant mi-2016. Aubry prévient : « J'ai signé le texte de la motion A, comme le premier ministre. Il faut qu'il soit appliqué. »

Pour la gauche du PS, les aubrystes commencent à

déchanter. « Ils ont été floués sur la loi Macron. A eux de se battre sur le pacte de responsabilité », lance l'un de leurs chefs de file. Un autre représentant de la motion B dénonce une « décredibilisation idéologique » de la maire de Lille après son soutien à la motion gouvernementale. « Le choix qu'elle a fait de peser de l'intérieur a tenu quelques jours avant de s'effondrer », estime-t-il. Martine Aubry, elle, « ne regrette absolument pas d'avoir fait évoluer la motion A ». « Si l'on n'avait eu pas ce texte, on serait dans la minorité et on ne pourrait pas se faire entendre », note l'élue du Nord. Pour la maire de Lille, la principale bataille à venir sera celle de la crédibilité. ■



Martine Aubry lors d'une cérémonie pour honorer la mémoire de l'ancien premier ministre socialiste Pierre Mauroy, le 8 juin dernier au cimetière de l'Est, à Lille. P. BERTHO-CRIVOX / UNORD

Elle paye l'absence de clarification de ses positions et ses ambiguïtés successives. « Je suis dans la fronde sans y être, je parle, je ne parle pas. » À la fin, on ne sait pas où elle est

UN TÉNOR DU PS



Pacte de responsabilité : Camba et Aubry au bord du clash

LES rapports entre le Premier ministre et le premier secrétaire du PS sont soudain devenus électriques, la semaine dernière. Quand Jean-Christophe Cambadélis a appris de la bouche même de Manuel Valls que le rapport d'évaluation du CICE et du pacte de responsabilité, qui devait voir le jour incessamment, ne serait disponible qu'à la fin de l'année, voire dans un an. L'audit avait été confié à France Stratégie, un machin rattaché à Matignon et qui a succédé au Commissariat au Plan.

Le coup est rude pour Camba, premier signataire de la motion A, présentée début juin au congrès de Poitiers. La motion fait explicitement référence à ce document annoncé comme essentiel pour déterminer si les entreprises ont commencé à créer des emplois et ont respecté les engagements pris lors de la signature du fameux pacte de responsabilité. Si ce n'est pas le cas, explique encore la motion A, « nous estimons que les 15 milliards du pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi,

l'investissement privé productif et les investissements publics ».

C'est notamment grâce à cette prise de position, proche de celle des frondeurs, que Camba a réussi à rallier à lui de nombreux camarades, notamment Martine Aubry et ses amis. Evidemment, en l'absence d'un rapport dûment établi, il est impossible de mesurer l'efficacité dudit pacte et, par conséquent, de le réorienter, au moins en partie, vers des investissements plus rentables en termes d'emploi. En clair, pas de rapport, pas de possibilité de peser sur le budget 2016, actuellement en gestation, et qui est le dernier budget « utile » du quinquennat.

C'est là que ça coince. Le premier secrétaire du PS a alerté la CFDT, seul syndicat, en dehors du Medef, à avoir signé le pacte en question. Il espère que le poids de Laurent Berger, le secrétaire général, auprès de Matignon sera suffisant pour enlever le morceau. De son côté, Martine Aubry crie déjà à la trahison et menace de quitter les instances dirigeantes du parti.

Ambiance.



Protéger les jeunes du risque d' ;endoctrinement antirépublicain

De 17 h à 19h30 Salle Jean Monnet 18, rue de Martignac - 75007 Paris À l'occasion de cette rencontre, **France Stratégie** accueillera: Dounia Bouzar, anthropologue, directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires...

ACTUALITÉS

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE. Le décret permettant la mise en œuvre de la réforme de la représentativité patronale est enfin paru au *Journal officiel* du 13 juin.

La mesure de l'audience est précisée

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a bouleversé les règles de la représentativité patronale. Fondée sur un principe de symétrie, elle fixe, pour mesurer la représentativité patronale à l'horizon 2017, cinq critères communs à ceux posés par la loi du 20 août 2008 pour les organisations syndicales : le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, l'ancienneté¹ et l'influence. Le sixième critère, celui de l'audience, diffère : pour les organisations syndicales, la mesure de l'audience s'effectue désormais via les résultats obtenus aux élections professionnelles et aux scrutins spécifiques concernant les entreprises de moins de 11 salariés et ceux du secteur agricole, ensuite agrégés au niveau des branches et au niveau national et interprofessionnel. Le système proposé pour les organisations professionnelles d'employeurs dépend, quant à lui, du nombre d'entreprises adhérentes et du niveau de négociation.

Très attendu, un décret publié au *Journal officiel* du 13 juin définit les modalités de mesure de la représentativité des organisations d'employeurs et revient sur le droit d'opposition majoritaire qui leur est reconnu pour l'extension d'une convention de branche ou d'un accord professionnel ou interprofessionnel. Des règles spécifiques sont fixées pour le secteur agricole et pour les professions libérales.

Si le texte clarifie plusieurs points, certaines organisations patronales sont encore en attente d'arbitrages gouvernementaux. Le dispositif est, par ailleurs, précisé à l'article 17 du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

MESURE DE L'AUDIENCE DANS LES BRANCHES ET AU NIVEAU NATIONAL ET INTERPROFESSIONNEL

Dans les branches comme au niveau national et interprofessionnel, le critère de l'audience est établi en fonction du poids des entreprises adhérentes (au moins 8 %), selon le principe « une entreprise = une voix », peu importe que celle-ci emploie ou non du personnel salarié. L'objectif étant de prendre en compte la très grande diversité des pratiques actuelles des organisations professionnelles en matière d'adhésion tout en assurant la définition de règles du jeu claires, partagées et connues de tous.

Pour atteindre cet équilibre délicat, le décret admet certaines de ces pratiques tout prévoyant leur encadrement. Il s'appuie sur un principe de transparence des adhésions, via l'intervention d'attestations par des commissaires aux comptes.

► Dispositions communes à l'adhésion

Sont ainsi considérées comme entreprises adhérentes pour la prise en compte du critère d'audience celles qui versent une cotisation « conformément aux règles fixées par une délibération de l'organe compétent de l'organisation professionnelle d'employeurs à laquelle elles adhèrent ou d'une structure territoriale statutaire de cette organisation, et selon des modalités assurant leur information quant à l'organisation destinataire de la cotisation » (C. trav., art. R. 2152-1). Deux points ici sont à retenir : tout d'abord le décret permet que le montant des cotisations versées puisse être différent selon les organisations conformément à une délibération et donc vérifiable par le CAC. Ensuite, il assure que les adhérents aient connaissance de l'organi-

sation à qui *in fine* va la cotisation versée. La transparence est garantie et la diversité préservée.

Pour être pris en compte, le décret prévoit que l'adhérent doit avoir payé au 31 mars de l'année de la déclaration de candidature l'intégralité des cotisations dues au titre de l'année précédente. Afin d'éviter que certaines organisations ne soient tentées de gonfler leurs adhésions par des adhérents « de dernière heure » pour des sommes dérisoires, il est prévu que pour pouvoir être prises en compte pour la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle d'employeurs, les entreprises adhérant en cours d'année payent une cotisation équivalent à au moins la moitié de celle qu'elles auraient payée pour une année pleine, et ce quelle que soit la date d'adhésion (*C. trav., art. R. 2152-2*).

Le décret prend également en compte la pratique selon laquelle, lorsque c'est l'entreprise « chef de file » qui verse les cotisations pour le compte et au nom d'autres entreprises (ses filiales, par exemple), ces dernières doivent impérativement, pour être prises en compte en tant qu'entreprises adhérentes à l'organisation professionnelle d'employeurs transmettre leur accord écrit à l'entreprise « chef de file » et respecter les règles d'adhésion fixées par le décret (*C. trav., art. R. 2152-4*).

À noter enfin que des dispositions spécifiques sont prévues pour les professions libérales. Ainsi, l'article R. 2152-1, alinéa 3, considère que « dans le cas d'une association entre professionnels, chaque associé qui adhère à une organisation professionnelle d'employeurs [...] est pris en compte comme une entreprise adhérente ». L'article permet notamment de prendre en compte dans le cadre de la mesure de l'audience d'une organisation professionnelle d'employeurs les associés adhérents en leur nom à cette organisation.

Pour permettre la mesure de l'audience dans les branches et au niveau national et interprofessionnel, le CAC atteste du nombre d'entreprises adhérentes à l'organisation professionnelle d'employeurs candidate à l'établissement de sa représentativité (*C. trav., art. R. 2152-6*). Le CAC atteste en outre de la répartition de ces entreprises par département ce qui permettra de procéder à la désignation des conseillers prud'hommes qui depuis la loi n° 2014-

1528 du 18 décembre 2014 est fondé sur l'audience à ce niveau. Le CAC atteste enfin le nombre de salariés employés par les entreprises adhérentes pour faire jouer le droit d'opposition à l'extension des conventions de branche et des accords professionnels et interprofessionnels prévus à l'article L. 2261-19 du Code du travail. L'attestation est accompagnée d'une fiche de synthèse qui sera élaborée par les services du ministère du Travail afin de garantir aux CAC un document commun et harmonisé pour traiter toutes les candidatures. Le respect du critère de l'audience est ensuite apprécié par le ministre du Travail « qui s'assure que le montant de la cotisation versée n'est pas de nature à établir le caractère fictif de l'adhésion ». L'article 17 du projet de loi sur le dialogue social vient conforter ce pouvoir. À noter dès à présent que les services du ministère du Travail n'auront pas accès aux noms des entreprises adhérentes. Seuls le nombre d'entreprises adhérentes à une organisation professionnelle, le nombre global de leurs salariés et leur répartition par département seront communiqués à ce niveau.

► Adhésions à plusieurs niveaux

À l'issue de ces dispositions communes, le décret détaille comment sont prises en compte les adhésions par l'organisation candidate à l'établissement de sa représentativité.

Ainsi, dans les branches, sont prises en compte pour le calcul de l'audience les entreprises relevant de la branche professionnelle concernée et adhérentes à cette organisation professionnelle à ce niveau ou à une structure territoriale intermédiaire de cette organisation. Selon les cas, l'entreprise sera comptabilisée, soit directement par l'organisation candidate à laquelle elle est adhérente, soit via une organisation intermédiaire à laquelle elle verse sa cotisation dès lors que celle-ci a rendu public son adhésion à l'organisation professionnelle d'employeurs candidate à laquelle elle verse une cotisation et atteste ne pas être elle-même candidate à l'établissement de sa représentativité. Dans ce cas, l'organisation intermédiaire doit pouvoir garantir que les entreprises adhérentes sont informées de l'organisation destinataire de la cotisation. Cette condition est jugée satisfaite lorsque l'organisation produit

des comptes combinés avec l'organisation à laquelle elle adhère.

Les mêmes règles s'appliquent à l'établissement de la représentativité au niveau national et interprofessionnel.

MESURE DE L'AUDIENCE AU NIVEAU NATIONAL ET MULTI-PROFESSIONNEL

Activités agricoles, professions libérales, économie sociale et solidaire

La loi fixe pour l'appréciation de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs au niveau multi-professionnel des règles spécifiques : sont considérées non pas les entreprises adhérentes mais les organisations adhérentes. Ces organisations doivent elles-mêmes être représentatives dans au moins dix branches professionnelles relevant des activités agricoles, des professions libérales ou de l'économie sociale et solidaire, ne relevant pas du champ couvert par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. L'organisation candidate doit regrouper au moins quinze organisations adhérentes qui relèvent de l'un des trois champs d'activité précités et justifier d'une implantation territoriale couvrant au moins un tiers du territoire national au niveau départemental ou régional (*C. trav., art. L. 2152-2*).

À cet effet, le décret décline aux articles R. 2152-10 et R. 2152-11 du Code du travail les règles spécifiques applicables à l'établissement de la représentativité.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures des organisations professionnelles d'employeurs sont déposées auprès de la Direction générale du travail. Un arrêté paraîtra prochainement pour fixer les conditions de dépôt de ces candidatures et la période de dépôt. L'article R. 2152-3 précise toutefois que le nombre d'entreprises adhérentes est apprécié au 31 décembre de l'année précédant l'année de la déclaration de candidature, soit au 31 décembre 2015. L'idée étant de calquer la publication des résultats d'audience sur le cycle électoral des organisations représentatives de salariés, soit mars 2017. Les organisations candidates se feront connaître à l'automne 2016. ●●●

●●● À noter que l'organisation professionnelle d'employeurs souhaitant voir établie sa représentativité dans plusieurs branches professionnelles devra déposer une déclaration de candidature au titre de chacune des branches dans laquelle elle est candidate. Une disposition qui devrait être facilitée par le fait que les candidatures seront déposées par voie dématérialisée.

Les déclarations de candidature doivent comprendre les attestations du CAC (pour les candidatures au niveau des branches et au niveau national et interprofessionnel), une copie des statuts de l'organisation et le récépissé de dépôt, les éléments et documents permettant de justifier que l'organisation satisfait aux critères d'indépendance, de transparence et d'influence (ou aux critères de représentativité fixés au 2° et 3° de l'article L. 2151-2 pour le niveau

multi-professionnel), les règles de cotisations fixées par l'organe compétent et la liste des organisations et structures territoriales statutaires dont elle demande la prise en compte pour la mesure de son audience pour permettre au service de l'État de comprendre l'architecture du modèle de cotisation.

Le ministre du Travail présentera au Haut Conseil du dialogue social les résultats enregistrés et le consultera sur la liste des organisations professionnelles d'employeurs représentatives par branche et au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau multi-professionnel.

DROIT D'OPPOSITION

Enfin, les articles R. 2261-1-1 et R. 2261-1-2 du Code du travail précisent les règles de décompte du nombre

de salariés des entreprises adhérentes pour l'exercice du droit d'opposition des organisations professionnelles d'employeurs à l'extension des conventions de branche et des accords professionnels et interprofessionnels prévu à l'article L. 2261-19 du Code du travail. Cet effectif est celui des salariés employés en décembre 2014. Le décret adapte notamment le calcul du nombre de salariés retenu dans le secteur des professions libérales. Ainsi, lorsque les salariés sont employés dans le cadre d'une société d'exercice libéral ou une société civile de moyens, par exemple, chaque associé adhérent sera considéré employer une fraction des salariés, obtenue en divisant l'effectif des salariés par celui des associés. ■

► D. n° 2015-654 10 juin 2015
JO 13 juin.
Sabine Izard

1. Concernant le critère de l'ancienneté (minimum deux ans), le décret du 13 juin 2015 précise qu'une organisation professionnelle d'employeurs issue de la fusion d'organisations professionnelles d'employeurs préexistantes peut se prévaloir de l'ancienneté acquise antérieurement à la fusion par la plus ancienne de ces dernières dans le champ professionnel et géographique correspondant au niveau pour lequel la représentativité est demandée.

Le traitement des multi-adhésions

Lors des auditions, quatre pistes principales de départage ont été évoquées.

- La première piste conduirait à comptabiliser toutes les adhésions, qu'elles soient simples ou multiples. Les organisations professionnelles multi adhérentes seraient ainsi comptées autant de fois qu'elles ont souscrit d'adhésions.

Ce système refléterait la réalité objective des adhésions.

Toutefois, cette solution pourrait, d'une part, conduire à « gonfler » artificiellement le nombre des adhérents en comptant plusieurs fois une même organisation et, d'autre part, constituer une incitation à la multi adhésion.

- Une deuxième proposition viserait à répartir les multi-adhésions à parts égales entre les différentes confédérations à l'instar de ce qui est pratiqué pour les listes communes des organisations syndicales aux élections professionnelles en l'absence de répartition explicite et préalable de leurs suffrages.

Si cette solution permettrait de prendre en compte de manière relativement simple et objective les pratiques de multi adhésions, elle pourrait cependant aboutir à une répartition théorique sans lien avec la réalité de ces pratiques.

- Une troisième piste consisterait à solliciter les organisations professionnelles qui adhèrent à plusieurs confédérations afin de déterminer la répartition de leurs adhésions entre celles-ci, impérativement au prorata du montant de cotisations qu'elles versent à chacune d'entre elles. Ce dispositif serait logique dès lors que le choix est fait d'une réforme reposant sur l'adhésion et, par voie de conséquence, sur les cotisations. Il pourrait toutefois poser un problème d'acceptabilité en cas de disproportion manifeste dans le montant des cotisations demandé par les différentes organisations ou confédérations.

- Enfin, la dernière proposition amènerait à laisser les organisations professionnelles décider de la répartition de leurs adhérents entre les confédérations interprofessionnelles. La décision de répartir ne serait pas discrétionnaire et encore moins arbitraire. Elle devrait prendre en compte la réalité des multi adhésions (ne pas, par exemple, affecter l'ensemble des adhérents de l'organisation professionnelle à une seule confédération) et prendre en compte des critères objectifs comme la taille, les effectifs et l'activité des entreprises adhérentes.

Dans l'hypothèse d'une double adhésion, un demi-mandat serait attribué à une organisation professionnelle ou à une confédération et un demi-mandat le serait à l'autre organisation professionnelle ou confédération.

Le rapport préconise la mise en œuvre de cette dernière solution.

► Extrait du rapport sur la réforme de la représentativité patronale – Jean-Denis Combrexelle – Octobre 2013



Dix nouveaux indicateurs pour évaluer la croissance française Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et France Stratégie ont présenté, mardi 23 juin, une série de dix indicateurs complémentaires au PIB. Soumises au vote des membres du CESE, mercredi 24 juin, ces préconisations devraient alimenter le rapport que le gouvernement annexera chaque année au projet de loi de finances. 23 juin 2015



Le Gard, trop Front national pour être en Paca ?

Dans une récente note, France Stratégie, organisme d'analyse gouvernemental, jugeait que la réforme territoriale passant de 22 à 13 régions métropolitaine allait renforcer les liens économiques et résoudre quelques difficultés de déplacements domicile-travail. Mais soulignait l'existence d'incohérences, à l'image du Gard "plus proche du Vaucluse" que de la super région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon auquel ce département de 720 000 habitants est rattaché. Rien de bien surprenant pour les Gardois. À Nîmes, les pétitions nourries par la droite plaident pour le rattachement à Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce qui n'est pas du goût du président PS

de la Région languedoc-roussillon Damien Alary qui évoque "une vente à la découpe". A Marseille, le président PS arlésien de la Région Michel Vauzelle n'est en revanche pas opposé sur le principe. "C'est vrai que le Gard a une unité culturelle avec Arles et Avignon. En Rhône-Alpes, la région de Montélimar et une partie de l'Ardèche sont provençales. À l'État de voir s'il veut couper les régions". Une clause dans la réforme territoriale permettra de tenter l'aventure en faisant jouer, à partir de janvier 2016, un droit d'option prévu pour les départements souhaitant changer de région d'appartenance. La démarche semble

toutefois complexe, demandant des votes dans les différentes assemblées. Elle se heurte aussi à des calculs politiques du gouvernement qui a préféré diluer l'influence du Front national, très forte en Languedoc, dans les terres socialistes de Midi-Pyrénées. Et éviter un rapprochement, jugé dangereux électoralement, avec Paca où le FN est ancré.

François Tonneau, , , , ■